

# Laissons Faire

Revue des économistes français

---

Numéro 21 ~ Hiver 2015-2016

**Laissons faire**  
revue trimestrielle de l'Institut Coppet

Rédacteur en chef : Benoît Malbranque, président de l'Institut Coppet

Comité d'honneur :

**Christian Michel**, entrepreneur, essayiste, président de Libertarian International, directeur de l'International Society for Individual Liberty (ISIL)

**Robert Leroux**, docteur en sciences sociales, professeur à l'Université d'Ottawa.

**Gérard Minart**, journaliste et essayiste, ancien rédacteur en chef à La Voix du Nord. Auteur de biographies de Bastiat, J.-B. Say, et Molinari.

**David Hart**, historien des idées, directeur du projet Online Library of Liberty (OLL) pour le Liberty Fund à Indianapolis aux USA.

**Mathieu Laine**, avocat, essayiste, professeur à Sciences-Po, directeur d'Altermind

**Philippe Nemo**, professeur de philosophie politique et sociale à l'ESCP-Europe (École Supérieure de Commerce de Paris), essayiste et historien des idées politiques.

**Alain Laurent**, philosophe, essayiste et directeur des collections « Bibliothèque classique de la liberté » et « Penseurs de la liberté » aux éditions des Belles Lettres.

**Frédéric Sautet**, docteur en économie, ancien professeur à New York University et à George Mason, il enseigne désormais à la Catholic University of America.

**Emmanuel Martin**, docteur en économie, responsable du projet d'Atlas network « Libre Afrique » et directeur de l'Institute for Economic Studies – Europe (IES).

**Guido Hülsmann**, docteur en économie, professeur à l'université d'Angers et Senior Fellow au Mises Institute à Auburn (USA).

**Cécile Philippe**, docteur en économie, directrice de l'Institut économique Molinari.

**Henri Lepage**, membre de la Société du Mont-Pèlerin, fondateur de l'Institut Turgot

**Thierry Afschrift**, spécialiste de droit fiscal, avocat au Barreau de Bruxelles, Anvers et Madrid, et professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles

# Laissons Faire

Revue des économistes français

Publication trimestrielle de l'Institut Coppet

[www.institutcoppet.org](http://www.institutcoppet.org)

21<sup>ème</sup> Numéro ~ Hiver 2015-2016



INSTITUT  
COPPET

## Sommaire

*Prologue*

***L'année 2015***

Par Benoît Malbranque

p.5

*Histoire du  
libéralisme*

**Les premiers écrits de Molinari à Paris**

Par Gérard Minart

p.8

*Histoire de la  
pensée économique*

**Le crédit agricole et les opposants au capital**

par Me Nguyen et Benoît Malbranque

p.15

**Michel Chevalier contre les brevets d'invention**

Par Louis Rouanet

p.25

*Entretiens*

**Entretien avec Serge Schweitzer**

Conduit par Grégoire Canlorbe

p.32

*Lecture*

**Roland de la Platière, article « Règlement »**

de *l'Encyclopédie méthodique* (1784)

p.49

*Recension critique*

**Gérard Minart, *Jacques Rueff, un libéral français***

Par Benoît Malbranque

p.60

*Supplément*

**Murray Rothbard, *L'éducation gratuite et obligatoire***

Traduction inédite Institut Coppet (partie 1/2)

p.67

## L'année 2015

Aux belles heures du *Journal des économistes*, ce fut une tradition de confier chaque année au rédacteur en chef — Baudrillart, Garnier ou Gustave de Molinari — la lourde tâche de résumer l'année venant de s'écouler dans un court article de synthèse journalistique ... et libérale. Leur compilation offrirait assurément une curieuse lecture. On verrait passer sous nos yeux l'histoire du Second Empire et de la Troisième république, dans sa triple composante économique, politique et sociale, présentée par quelques-uns des plus brillants esprits de la tradition libérale française. Quoique plus modestement, je marcherais ici dans leurs pas. Si la vigueur de leur défense des principes d'une société libre sera mon guide, je ne leur emprunterais pas les couleurs vives dont ils remplissaient leurs tableaux successifs de l'amélioration croissante de l'état matériel des Français. L'année 2015, ouverte dans l'effroi des attentas de Charlie Hebdo, et refermée dans la terreur d'un *bis repetita* tragique, offre en effet peu de prise à l'allégresse. B.M.

Les haines causées par la recrudescence du militarisme ont laissé à 2015 un héritage de violences et de terreurs qui nous accompagneront encore dans cette nouvelle année et feront peser sur la civilisation une menace réelle de dépérissement. Depuis plusieurs années, la défense nationale de la France, loin d'être vigoureuse et forte, s'est diluée et affaiblie dans la folie de l'intervention militaire à travers le globe, dans des conflits qui n'impliquent ni sa sécurité ni ses frontières, et où l'exercice de choisir les gentils et les méchants s'avère toujours hasardeux. Le désordre, l'inimitié et les rancunes que la France a semées, tranchant avec les germes de paix et de vraie fraternité qu'un commerce libre et une politique étrangère de non-intervention auraient fait naître, se sont manifestés dans deux attaques terribles qui ont meurtri le pays en ouverture et fermeture de cette année.

Certainement, l'environnement de peur et l'esprit de revanche ne disparaîtront que lentement et rendront le retour sur le sentier de la paix plus improbable et plus tardif. La France, qui a tant contribué à la pensée pacifiste, devra compter sur ses propres forces et sur le souvenir de sa propre histoire pour adopter une politique étrangère plus humble et plus compatible avec le progrès matériel et culturel des Français. Les discours spectaculaires de dangerosité de la plupart des candidats républicains et démocrates à la présidence des États-Unis et les pulsions nationalistes et bellicistes de Vladimir Poutine, font sentir que certaines nations se préparent à tirer parti d'un état de guerre à l'échelle mondiale. En refusant à tout prix le non-interventionnisme, le traitant d'isolationnisme, la France s'isolera-t-elle — véritablement cette fois — de l'ensemble du monde, de l'Amérique du Sud, de l'Asie, de l'Afrique, qui espèrent et attendent un environnement de paix et d'entente cordiale permettant la suite de leur développement, afin de suivre servilement l'exemple d'une ou deux nations ? Cela dépend d'elle, comme il dépend d'elle de savoir si cette préoccupation de la survenance d'un état de guerre à l'échelle du monde l'emportera ou non sur les luttes politiciennes et sur le débat des fausses solutions comme la surveillance, l'espionnage, ou la déchéance de nationalité.

L'année prochaine se chargera bien assez tôt de nous prévenir de la nature de la voie empruntée. Dès cette année 2015, dans l'attente d'un traitement du problème à la racine, les sous-produits naturels du

militarisme sont venus compliquer nos existences, qu'ils prennent la forme de conflits interreligieux ou de question migratoire. Ils ont hanté nos esprits, piégeant même le camp des défenseurs de la liberté, incapables d'apporter une solution satisfaisante compatible avec le collectivisme et le militarisme actuels. Les rives du vieux continent ont vu déferler des vagues de nouveaux migrants, dont les intentions étaient pures, la souffrance réelle, quoiqu'ils aient été accompagnés à leur insu par des fanatiques décidés à venger leurs frères en proie aux bombardements occidentaux.

Toutefois, cette année, c'est surtout en Europe que nous avons trouvé des fanatiques. Les fanatiques du militarisme, d'abord, criant à chaque occasion le besoin de guerroyer, pour vaincre un ennemi que non seulement ils ne vainquent jamais, mais qu'ils ont fait naître et qu'ils renforcent par leur entêtement. Des fanatiques du socialisme, ensuite — quoique ce soit une conclusion théorique inévitable que socialisme et militarisme sont deux faces d'une même pièce : Bastiat le disait bien, « la spoliation au dehors s'appelle guerre, conquêtes, colonies. La spoliation au dedans se nomme impôts, places, monopoles. » (*Cobden et la Ligue*) Ces fanatiques du socialisme ont continué la spoliation au-dedans, qui se porte encore bien en cette fin d'année, et a connu depuis janvier un développement inattendu, compte tenu des niveaux qu'elle avait déjà atteint. Nous avons eu beau croire qu'il n'est pas raisonnable de faire des expériences sur des êtres humains, le pouvoir socialiste français a fait de nombreuses expériences, toutes infructueuses, dans le but de sauver la face et réparer les échecs répétés de ses recettes interventionnistes. La loi santé, complément macabre du déjà fort destructeur régime de la Sécurité Sociale, promet des succès en utilisant les mêmes méthodes qui provoquent, depuis des décennies et dans tous les pays du monde, l'inflation du prix des médicaments et la baisse de l'accès aux soins. Dans l'enseignement, la ministre Najat Vallaud-Belkacem n'en a pas davantage rompu avec le collectivisme scolaire et ne doit pas attendre des résultats supérieurs à ceux de ses prédécesseurs.

Ce qu'il peut y avoir de plus étonnant, dans cette poursuite et même ce renforcement du socialisme en France, qu'il prenne la forme de nouveaux règlements ou de nouveaux impôts, c'est qu'il intervient dans un environnement qui lui semble parfaitement contraire. Les maux de la France au début de 2015 étaient suffisants pour que les bons esprits se placent du côté de la réforme, de la nouveauté, du changement. L'éternelle question du chômage, toujours irrésolue, aurait mérité un *mea culpa* de la part des gouvernements et l'adoption de mesures de libéralisation du marché du travail, qui ont prouvé et prouvent à chaque heure leur mérite dans tous les pays qui daignent les mettre en œuvre. L'incapacité de la classe politique socialisante devait aussi apparaître clairement dans le domaine des finances publiques, du déficit et de la dette, tandis que le poids de cette dernière avançait durant toute l'année 2015 vers les alentours de l'inquiétant taux de 100% du PIB.

Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'à mesure que l'échec de la nouvelle salve de mesures interventionnistes du pouvoir socialiste s'est fait sentir, un parti au moins tout autant acquis à la cause de l'interventionnisme s'est attiré les faveurs des électeurs. Bien entendu, cette année, la question du Front National s'est encore résolue dans un entassement d'anathèmes portés à ses électeurs, plutôt qu'à un questionnement de fond sur la chance de succès d'un parti qui n'ambitionne rien de moins que la poursuite voire le développement de ce même interventionnisme ou socialisme qui appauvrit la France année après année.

En cette fin d'année, un vent d'espoir a soufflé depuis l'Espagne et nous souhaiterions que les Pyrénées ne le freinent pas. Qu'il parvienne jusqu'à Paris, qu'il pénètre dans les cabinets ministériels et dans le Parlement ce vent de fraîcheur libérale ! Ciudadanos, un parti hors-système mais surtout hors-interventionnisme et hors-socialisme, vient d'emporter 15% lors des élections de décembre. Le résultat est d'autant plus inespéré que la représentation politique du libéralisme en Espagne était quasi-inexistante il y a encore dix ans.

L'espoir est certainement permis, et en France même, une part croissante de la population semble douter des mérites du socialisme, soit en ne participant plus aux scrutins électoraux, soit en rejoignant

et soutenant les projets et acteurs qui militent pour la réduction du périmètre de l'État au profit d'un agrandissement de l'espace laissé pour la société civile et pour l'individu.

Pour accompagner ce développement, encore timide, encore fragile, l'Institut Coppet aura à cœur, en 2016, de défendre le libéralisme et de promouvoir l'école libérale française, celle des Turgot, Say et Bastiat, avec une promesse, celle de fournir chaque jour un nouvel article. De quoi, si nous avons votre soutien, fournir aux esprits curieux et de bonne volonté les armes pour vaincre le socialisme.

Benoît Malbranque

# Une jeunesse mystérieuse

## *Les premiers écrits de Gustave de Molinari à Paris*

Par Gérard Minart

Sur la scène libérale française, Gustave de Molinari a joué les premiers rôles. Directeur du *Journal des économistes* de 1881 à 1909, il fut aussi l'auteur d'une centaine de livres et de brochures, dont le très novateur *De la production de la sécurité* et les brillantes *Soirées de la rue Saint-Lazare*. Vers 1840, encore jeune homme, il avait quitté sa Belgique natale pour se lancer dans le journalisme à Paris. Longtemps, cette période de formation, si cruciale dans la vie d'un intellectuel, était restée méconnue, imprécise. Dans cet article, Gérard Minart, auteur de la seule biographie de Gustave de Molinari, apporte un éclairage nouveau sur le jeune Molinari.

Nous sommes au début des années 1840. Plus précisément entre 1840 et 1842, période supposée de l'arrivée de Gustave de Molinari à Paris.

Dix ans après la Révolution de 1830, la Monarchie de Juillet est bourgeoisement installée dans ses meubles. Précisément, c'est en octobre 1840 que Guizot, rappelé de Londres où il était ambassadeur, rentre en France pour remplacer Thiers au gouvernement. Thiers a été contraint à la démission par Louis-Philippe en raison de sa politique extérieure dangereusement belliciste qui a failli entraîner la France dans une guerre avec l'Angleterre à propos de la question d'Orient.

Guizot va rester au pouvoir pendant huit ans.

Il s'opposera avec constance à toute réforme démocratique surtout celle visant à abaisser le cens électoral pour permettre à des couches nouvelles de la société d'accéder au statut d'électeurs. Il répondra à toutes les pressions par sa phrase fameuse : « Enrichissez-vous par l'épargne et le travail pour devenir électeurs. »

La période 1840-1848 sera donc la phase très conservatrice de la Monarchie de Juillet : elle viendra se fracasser sur la Révolution de février.

Si la vie politique est terne, bourgeoise, conservatrice et verrouillée, il n'en va pas de même de l'activité littéraire.

En 1840, l'immense vague romantique qui a pris naissance avec Chateaubriand se trouve à son zénith. Entre 1790 pour le plus âgé et 1811 pour le plus jeune on rencontre, dans l'ordre de leur naissance : Lamartine, Vigny, Balzac, Hugo, Dumas, Musset, Théophile Gautier, pour ne citer que les

principaux. C'est le temps des géants. Ils ont remué de fond en comble la poésie, le théâtre, le roman dans le fracas d'une liberté reconquise, l'irruption d'un style nouveau, la puissance tellurique d'une créativité sans limite. Leur zénith va durer trente ans, de 1820 à 1850.

« Voici, écrit Albert Thibaudet, la génération de beaucoup la plus puissante, la plus chargée de vie et d'œuvres [...] la plus douée de forces créatrices et de génie [...]. Elle mériterait qu'on l'appelât la grande génération, comme on dit le grand siècle. »<sup>1</sup>

Le monde des idées libérales est lui aussi en pleine ébullition.

En 1835 et 1840, Alexis de Tocqueville a publié les deux volumes de sa *Démocratie en Amérique*. En 1839, il a été élu député de la Manche. Il défend à la Chambre les positions libre-échangistes et anti-esclavagistes.

En économie politique, l'école libérale analyse et approfondit les thèses laissées en héritage par Jean-Baptiste Say, mort en 1832. Son fils Horace, son gendre Charles Comte, l'ami de ce dernier Charles Dunoyer, Adolphe Blanqui, qui a succédé à Say à la chaire d'économie du Conservatoire de arts et métiers diffusent cet héritage dans les différentes institutions où ils siègent.

Mais voici le plus intéressant pour la défense et la promotion du libéralisme économique : c'est l'époque où l'on assiste au démarrage, puis à l'éclosion, puis à la montée en puissance d'une maison d'édition. L'initiative est due à un personnage exceptionnel : Gilbert-Urbain Guillaumin.

Né dans l'Allier en 1801, orphelin à cinq ans, élevé à la dure par un oncle marchand de bois, Guillaumin arrive à Paris à 18 ans. Passionné par les livres, il réussit, après avoir exercé plusieurs métiers, à devenir garçon libraire. Libéral, il se lie avec Béranger, devient carbonaro dans les années 1820, soutient la Révolution de 1830, fait la connaissance d'Adolphe Blanqui et de Joseph Garnier, décide de devenir éditeur et publie une version française du *Dictionnaire du commerce* de Mac Culloch, qu'il améliore et étoffe en sollicitant le concours des jeunes économistes de l'époque. Ainsi, ces derniers prennent-ils l'habitude de se retrouver dans sa librairie, rue de Richelieu.

Le *Dictionnaire du commerce et des marchandises*, première grande réalisation du libraire-éditeur Guillaumin, paraît de 1835 à 1839.

Et le 15 décembre 1841, Guillaumin lance le *Journal des économistes*. Il va durer un siècle.

Au début de ces années 1840, et en raison de cette effervescence intellectuelle, Paris est donc une ville qui brille, qui rayonne, qui attire. Voilà le décor politique et culturel que découvre le jeune Gustave de Molinari, né à Liège, ayant fait de solides études classiques à Verviers, quand il arrive dans la capitale française en provenance de sa Belgique natale.

À quelle date exactement ?

Ici, on rentre dans une relative imprécision.

Son disciple et ami Yves Guyot donne dans l'approximation quand il écrit qu'il vint à Paris « vers 1840 pour y faire du journalisme économique ». <sup>2</sup>

L'expression imprécise « vers 1840 » sera reprise, sans examen, par nombre des commentateurs de Molinari.

Pour notre part nous sommes en mesure d'affirmer, documents à l'appui, que les premiers articles importants signés Gustave de Molinari sont datés de 1842, le premier du 31 janvier très exactement.

Et ils ne sont pas économiques mais politiques.

Gustave de Molinari a donc entamé sa carrière parisienne par le journalisme politique — plus exactement parlementaire — et non par le journalisme économique.

Comme seront politiques les quelques biographies qu'il publiera durant l'année 1842 et au début de 1843.

---

<sup>1</sup> Albert Thibaudet, *Histoire de la littérature française de Chateaubriand à Valéry*, Paris, 1936, Marabout Université, p.107 et 117.

<sup>2</sup> Yves Guyot, « M. G. de Molinari », *Journal des économistes*, tome XXXIII, février 1912, p.177 à 192.

## Avec Lamartine, contre Guizot

C'est dans une nouvelle revue lancée en 1841 par un homme de presse et historien, E. Pascallet, que Molinari va publier ses articles politiques.

Cette publication porte comme titre, en haut de la couverture de son premier numéro : *Revue générale biographique, historique, etc.* et en-dessous, en plus gros caractères : *Le biographe universel et l'historien, par une société d'historiens et de littérateurs français et étrangers.*

Toutefois, elle change de titre dès le deuxième numéro pour devenir : *Le biographe universel, revue générale biographique et littéraire par une société d'hommes de lettres français et étrangers sous la direction de M.E. Pascallet.*

C'est sous le titre générique *Le biographe universel* qu'elle sera connue dans l'histoire de la presse.<sup>3</sup>

Comme son nom l'indique, et comme son directeur le précise dans le premier numéro, l'ambition de cette nouvelle revue est de se consacrer à la publication de biographies de personnages morts ou vivants, très connus ou de second rang, dont les vies ont été utiles et peuvent servir de modèles, bref « faire connaître à leurs concitoyens les hommes dont les noms sont déjà chers à la patrie, chers à l'humanité ; car les grands hommes sont de tous les pays, appartiennent au monde entier. [...] La meilleure forme à donner à notre ouvrage est la biographie : la biographie met en relief les caractères des individus, plus puissante en cela que l'histoire, qui généralise toujours et ne spécialise jamais. »

Mais Pascallet annonce aussi que l'actualité politique ne sera pas absente de la revue car une chronique régulière lui sera consacrée à chaque livraison.

Et c'est ici qu'intervient le jeune Molinari.

Si la chronique politique est quasiment absente des livraisons de 1841 — première année de parution — elle abonde en 1842.

Molinari en rédigea six au total pour commenter une vie parlementaire riche en événements car cette année-là verra la consolidation de Guizot au pouvoir, une dissolution de la Chambre des députés suivie d'élections législatives, des débats sur la loi électorale censitaire, sur les chemins de fer, sur la perspective d'un traité de commerce avec la Belgique...

Parallèlement, Molinari apportera sa contribution à ce vaste édifice constitué principalement de biographies. Il en rédigea quatre au total : trois en 1842, du diplomate turc Rechid-Pacha, du député Louis Dutilh, du lieutenant-général Baron de Galbois, et une au début de 1843, celle de Lamartine (l'homme politique et non le poète), l'un de ses premiers textes d'importance qui contribueront à installer sa notoriété dans le milieu de la presse parisienne.

On a prétendu que Molinari avait aussi écrit une biographie du comte Roy, député puis pair de France qui fut trois fois ministre des Finances sous la Restauration. L'information est inexacte. Il existe bien dans *Le biographe universel* une biographie du comte Roy mais elle est due à la plume de H. de Lestrée et non à celle de Molinari.<sup>4</sup>

Molinari a-t-il été plus qu'un simple journaliste dans cette revue ?

On pourrait le penser à lire le début de son premier article qui a le style et le ton d'un directeur (ce qu'il n'est pas) et où il s'autorise même à préciser à sa façon la ligne éditoriale de la revue, que Pascallet avait longuement définie l'année précédente. Mieux : Molinari relève sans complaisance que la promesse faite aux lecteurs de diffuser une chronique politique régulière n'a pas été correctement tenue lors de la première année.

Bref, ce jeune journaliste belge de 23 ans débarqué depuis peu à Paris adopte dans son premier papier daté du 31 janvier 1842 un ton de patron. Qu'on en juge :

« L'année dernière, en commençant la publication de notre revue, nous avons promis à nos lecteurs de leur donner le bulletin du mouvement politique de chaque mois. Cette promesse, nous devons

<sup>3</sup> C'est sous le titre *Le biographe universel* qu'on peut accéder aux différents numéros de cette revue sur le site Gallica.

<sup>4</sup> Nous-même dans notre biographie de Molinari parue en 2012 aux éditions de l'Institut Charles Coquelin avons commis l'erreur d'attribuer à Molinari cette biographie du Comte Roy.

l'avouer, n'a point été tenue avec une fidélité rigoureuse. Notre chronique politique, jusqu'à ce jour, a paru à des intervalles inégaux. Loin de nous, certes, la pensée d'attacher à cette lacune une importance trop grande. Cependant, comme l'appréciation des événements de chaque jour est une des parties essentielles, ou pour mieux dire la *partie complétive* du plan que nous nous sommes tracé dès notre début, nous avons résolu d'en régulariser le cours. Chacun des numéros de notre revue contiendra donc, à l'avenir, un bulletin circonstancié de la situation des affaires du moment. »

Puisque la chronique politique se présente comme le complément naturel de la partie biographique, puisque l'on retrouvera dans l'actualité politique qu'abordera la chronique mensuelle des figures qui, étant au pouvoir, ont fait ou feront l'objet d'une biographie (ce sera le cas de Guizot, de Thiers, d'Odilon Barrot et de quelques autres personnalités siégeant au gouvernement, à la Chambre des députés ou à la Chambre des pairs), la ligne éditoriale devra donc être la même pour les deux spécialités :

« En jugeant les hommes, explique Molinari, nous faisons toujours abstraction des partis, donnant notre assentiment à tous ceux, quels qu'ils soient, qui nous semblent s'être proposé un but utile à la société, et que nous voyons marcher à ce but avec persévérance. Si petite que soit la pierre que chacun apporte au grand édifice du perfectionnement social, nous lui en savons gré, et ne regardons point la couleur de ses habits. De même ferons-nous ici en jugeant les actes et les doctrines [...] De même nous combattons les autres, en nous renfermant toutefois, selon notre coutume, dans d'exactes limites de modération. En un mot, nous serons éclectiques. »

Le reste de l'article est consacré à l'éloge de deux discours — de Montalembert et de Tocqueville — qui tous les deux exhortent les pouvoirs publics « à la moralisation sociale ».

Tocqueville avait dénoncé la course effrénée aux places. Il avait fustigé « cette légion d'intrigants sans cesse à l'affût des nombreux emplois dont le gouvernement dispose ».

Évidemment Molinari approuve Tocqueville, et on trouve déjà les accents du Molinari futur, pourfendeur des profiteurs de l'État, quand il félicite « l'éloquent auteur de la *Démocratie en Amérique* » pour son attitude.

Et d'ajouter :

« C'est que son langage atteint dans leur existence tout ce peuple de sinécristes, d'employés à la taille des plumes, etc., de nos ministères, de nos administrations grandes et petites. [...] Tout gouvernement s' imagine volontiers que le grand nombre des emplois dont il dispose contribue à le fortifier en lui ralliant des partisans, comme si la complication des rouages ajoutait jamais à l'efficacité d'action d'une machine. »

Et de déplorer que Tocqueville n'ait obtenu qu'un succès d'estime.

Au reste, cette Chambre des députés de 1842 ne s'est pas grandie dans ses débats :

« Jamais, dans cette assemblée, conclut Molinari, la discussion n'est descendue aussi bas, jamais le désordre ne s'y est montré aussi scandaleux. Au tumulte confus de murmures, de cris, de rires, qui, pendant deux jours, y a régné sans partage, on eût pu se croire plutôt transporté à une représentation de quelque théâtre du boulevard, qu'à une séance du parlement d'une grande nation. Quand donc saurons-nous être dignes ? »<sup>5</sup>

Question que l'on pourrait encore poser aujourd'hui en considération de certaines séances actuelles de notre Assemblée nationale.

Les autres articles de Molinari nous permettent, d'une part de connaître les idées politiques principales de ce jeune journaliste, idées qui seront soit confirmées, soit modifiées dans l'âge mûr ; d'autre part de constater qu'il possède déjà une méthode d'analyse et un style d'écriture qui, eux, ne varieront pas par la suite.

---

<sup>5</sup> Tous les extraits de ce premier article de Molinari sont puisés dans : *Le biographe universel, revue générale biographique, politique et littéraire*, troisième volume, tome premier, deuxième année (1842), pages 83 à 94 pour la pagination du texte ou pages 106 à 117 pour la pagination Internet (sur Gallica).

Quelques exemples suffiront pour cerner le profil de cette personnalité attachante qui fait ses premiers pas dans la presse à une époque où celle-ci s'apprête à entrer dans son « âge d'or », époque où Molinari sera à la fois un journaliste spécialisé dans le *Journal des économistes* et dans *l'Economiste belge*, et un journaliste généraliste — et même grand reporter — dans ses activités au *Journal des Débats*.

En politique, le jeune Molinari se présente comme un héritier de 1789 et considère la Révolution française comme « l'honneur des temps modernes ».

C'est en s'opposant à Guizot sur la réforme électorale qu'il fait cet aveu.

En effet, il reproche à Guizot d'avoir refusé catégoriquement d'augmenter le nombre des électeurs par une réforme qui aurait consisté à abaisser le montant du cens électoral. Or, pour Molinari, la base du système de gouvernement est la souveraineté nationale. Vouloir confiner les droits politiques aux mains d'une minorité par un cens électoral très élevé, c'est placer la masse de la nation sous la tutelle d'une minorité.

C'est remplacer une aristocratie de naissance par une aristocratie d'argent.

Dans ce débat, Guizot s'était heurté à l'hostilité de Lamartine, qui annoncera d'ailleurs son ralliement à l'opposition en janvier 1843 en dénonçant « ceux qui croient pouvoir arrêter les idées du temps ».

Molinari se range derrière Lamartine. On comprend mieux pourquoi, un an plus tard, il publiera une biographie de Lamartine. Il rejette, lui aussi, le *Jamais* que Guizot oppose à toute réforme.

Et d'avertir :

« Que l'on se garde donc de prononcer, dans les questions des réformes, un fatal, un inexorable *jamais*. Et surtout qu'au milieu des luttes du temps présent, le grand et fécond principe de la souveraineté nationale, principe duquel a jailli notre révolution de 89 — cet honneur des temps modernes — demeure intact et sacré ; que l'on ne cherche point à en rapetisser les conséquences, à en amoindrir la portée ; que, pour satisfaire aux étroites exigences d'un moment donné, l'on ne s'efforce point de coucher le géant dans un berceau d'enfant. »<sup>6</sup>

Pour Molinari l'objectif est d'aider la nation à grandir par l'instruction et la culture, donc à accroître ses *capacités* — expression chère à Guizot — de telle sorte que le cens électoral puisse diminuer et s'éteindre pour que tout droit devienne superflu.

Par ailleurs, dans le domaine de la liberté de la presse, Molinari dénonce une loi qui rend les imprimeurs responsables du contenu des publications qu'ils impriment. Est-ce à dire que la censure est rétablie ? Oui répond Molinari et il ajoute :

« Et quelle censure encore ! la censure de l'imprimeur, c'est-à-dire la censure inintelligente, brutale, méticuleuse, intéressée, stupide, la pire de toutes les censures enfin ! »

En revanche, Guizot trouve grâce auprès de Molinari pour son action en faveur du maintien de la paix au moment où Thiers avait dangereusement embarqué le gouvernement français dans un conflit avec l'Angleterre à propos de l'Égypte. C'était « le vrai chemin du suicide » constate Molinari. Et il félicite la Chambre des députés de l'époque d'avoir soutenu Guizot quand celui-ci remplaça Thiers le 29 octobre 1840, secondant ainsi de tout son pouvoir « l'œuvre de pacification entreprise par M. Guizot ».

La préoccupation de la paix, que le jeune Molinari manifeste dans cette situation particulière, sera une constante de toute son existence.

Avant les élections législatives de juillet 1842, alors que la majorité conservatrice bourgeoise soutenant Guizot a de fortes chances d'être confortée, Molinari, dans sa chronique du 31 mai, lui lance un avertissement :

« Méfiez-vous de cette voie d'égoïsme dans laquelle vous n'avez, hélas ! que trop de propension à vous engager. »

---

<sup>6</sup> Molinari, article du 28 février 1842 dans op.cit., p.168 (texte) ou p.191 (internet).

Il récidive dans sa chronique du 30 juin et plaide à nouveau en faveur d'une réduction du cens électoral :

« Elle serait, assure-t-il, un grand pas de fait du côté de la souveraineté universelle, dernier terme du perfectionnement politique, état normal de toute société parvenue à son apogée de civilisation. »<sup>7</sup>

Après le scrutin qui en effet a reconduit la majorité conservatrice, Molinari enfonce le clou dans sa chronique du 31 juillet 1842 :

« Ce que nous reprochons à la bourgeoisie qui gouverne actuellement l'État, insiste-t-il, c'est son égoïsme, c'est le peu de souci qu'elle prend de tout ce qui n'est pas elle, c'est-à-dire de tout ce qui est peuple. Ce que nous lui demandons, c'est d'étendre sur les classes inférieures dont l'existence est si peu assurée, si pleines de privations et de souffrances, une action salutaire, bienfaisante, fraternelle. »<sup>8</sup>

Action bienfaisante qui doit s'exercer en ayant en vue un double objectif : d'abord répondre à l'urgence sociale, ensuite permettre à la population concernée d'accéder au statut d'électeurs par augmentation de son bien-être et de son instruction.

Et c'est ici que pointe le Molinari économiste : tout, selon lui, dérive de la question du bien-être. Sur ce terrain, il attaque non seulement la majorité bourgeoise en place mais aussi les républicains de l'époque, qu'il qualifie de « républicains de salon », lesquels commettent une faute de logique en réclamant des droits politiques sans s'occuper en même temps de l'augmentation du bien-être matériel des catégories sociales les plus démunies. Il dénonce également les saint-simoniens et les fouriéristes qui, eux, tombent dans un extrême opposé en voulant rebâtir la société en un jour.

Bref, l'homme politique qui trouve grâce aux yeux du jeune Molinari est bien Lamartine. Il y revient dans sa chronique du 30 août 1842 :

« M. de Lamartine, écrit-il, à qui l'on reproche de ne contempler le monde que du haut d'un nuage, est peut-être l'homme qui comprend le mieux, en France, la mission du gouvernement constitutionnel, qui apprécie avec le plus de vérité les conditions d'existence de ce gouvernement, et qui juge le plus rationnellement le parti que l'on en doit tirer. »

Pour Molinari, Lamartine est donc dans le vrai quand il proclame que les errements de la vieille politique sont usés jusqu'à la corde et quand il assure que le gouvernement doit *marcher*, autrement dit ne jamais rester en arrière des évolutions de la société.

Les articles écrits par Molinari au long de l'année 1842 nous ont donc permis d'établir un premier profil du personnage, d'autant que ses chroniques plongent leurs racines dans l'actualité la plus immédiate et que, de surcroît, cette année-là est une année charnière avec un Guizot au pouvoir depuis deux ans, une Chambre des députés renouvelée par des élections législatives qui confirment l'orientation conservatrice du pouvoir, un Lamartine qui passe ouvertement à l'opposition et des problèmes sociaux de plus en plus préoccupants (rappelons que c'est en 1840 que le docteur Villermé a publié une enquête révélant à l'opinion le déplorable état physique et moral des classes ouvrières dans certaines régions de France).

Ce premier profil est celui d'un jeune Molinari déjà engagé dans l'action. Il se réclame de l'héritage de 1789. Il considère que la vraie souveraineté est la souveraineté nationale et non une souveraineté rétrécie à quelques centaines de milliers d'électeurs payant un cens élevé — nouvelle aristocratie d'argent. Il dénonce les profiteurs de l'État. Il demande au gouvernement de sortir de son conservatisme pour se préoccuper en priorité du bien-être matériel des populations en vue de lutter contre une misère qui s'installe dans le pays. Enfin, il rallie le drapeau de Lamartine contre Guizot.

Voilà pour le fond.

---

<sup>7</sup> Molinari, op.cit., articles des 31 mai (p.198 texte ou p.505 internet) et 30 juin 1842 (p.286 texte ou 593 internet).

<sup>8</sup> Molinari, Mission de la Chambre nouvelle, chronique politique du 31 juillet 1842, dans : *Le biographe universel, revue générale biographique, politique et littéraire*, deuxième année (1842), quatrième volume, tome premier (p.93 pour le texte ou p.100 pour internet).

Quant à la forme, on est déjà en présence du Molinari adulte : justesse de l'analyse, relation des faits souvent complétée d'un jugement moral, curiosité d'esprit, ouverture aux questions internationales, souci des problèmes sociaux, croyance dans le possible perfectionnement de l'espèce humaine, rejet du conservatisme, aisance et puissance du style avec un recours fréquent aux métaphores pour soutenir sans pédanterie l'argumentation. Ainsi fait-il quand il demande à Guizot de ne pas coucher « ce géant » qu'est la souveraineté nationale dans ce « berceau d'enfant » qu'est le régime censitaire. De telles métaphores abonderont plus tard dans tous les écrits du Molinari adulte avec toujours un double objectif : éclairer une matière austère par des images qui frappent l'esprit et profiter de l'occasion d'une métaphore pour bien préciser le sens et le contenu de la pensée.

Après cette année 1842 bien remplie, les deux années 1843 et 1844 seront celles du début de sa notoriété avec la parution de sa biographie de Lamartine et surtout la publication dans *La Nation*, *La Gazette de France*, le *Courrier français* d'une série d'articles consacrés à la vaste et lancinante question du marché du travail sous tous ses aspects.

Sans oublier son autre livre de 1844 qui résume sa grande préoccupation qui était apparue dans ses chroniques de 1842 : *Des moyens d'améliorer le sort des classes laborieuses*.

Avec ces années 1843 et 1844 commence un autre Molinari : celui qui va s'installer durablement dans le paysage libéral et qui sera l'un des animateurs actifs du réseau Guillaumin.

Mais ici s'ouvre une autre histoire. Bien connue celle-là...

Gérard Minart

# Le crédit agricole

## *Opposants contre défenseurs du capital*

Par Me Nguyen et Benoît Malbranque

Cet article est l'introduction de l'anthologie intitulée *Le crédit agricole : une banque au secours de l'agriculture* (éditions de l'Institut Coppet, 2015)

Rares sont les mots qui, dans le langage de la science économique, ont déchainé autant de critiques, de sarcasmes et de haines, que celui-ci : *capital*. Le capital, entend-t-on souvent, appauvrit le travailleur, il participe à sa déshumanisation, le spolie et le meurtrit, bref, il est l'ennemi irréductible des peuples. Cette opinion, ou plutôt ce préjugé, qui subsiste à l'état d'axiome dans une certaine presse et une certaine blogosphère d'extrême gauche, a une origine lointaine. Déjà John Law, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, aurait eu l'ambition d'émanciper les travailleurs de la tyrannie du capital, en instituant son système de banque puis de monnaie à cours forcé.<sup>1</sup> Mais le siècle des Lumières resta globalement insensible à cette idée : les Physiocrates célébreront les vertus du capital, qu'il prenne la forme d'avances foncières, d'avances primitives ou de fonds de salaire, et Turgot ira même plus loin, en attribuant au capital un rôle central dans l'enrichissement des nations.<sup>2</sup> Malgré Jean-Baptiste Say, en début de XIX<sup>e</sup> siècle, qui poursuivit dans la même voie et soutenait que « tout accroissement de capital prépare un gain annuel et perpétuel, non seulement à celui qui a fait cette accumulation, mais à tous les gens dont l'industrie est mise en mouvement par cette portion du capital »<sup>3</sup>, la critique du capital s'est développée vigoureusement au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, se montrant dans tous les débats politiques du temps.

Si c'est naturellement dans la discussion des lois sociales que cette haine fondamentale vis-à-vis du capital apparaîtrait le plus explicitement, elle a également joué un rôle central dans l'émergence des banques agricoles. Nous verrons dans la suite de cette introduction qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle l'agriculture française souffrait dangereusement, n'étant ni assez moderne ni assez productive pour soutenir la concurrence nouvelle de pays comme la Russie ou les États-Unis. La solution qui se présenta naturellement à l'esprit des agronomes et des économistes était simple : l'agriculture ne se modernisera qu'avec du capital, permettant au cultivateur ou au propriétaire d'investir. Seulement, on

---

<sup>1</sup> C'est du moins ce qu'en pense Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, Paris, 1847, t. I, p.272. Cette intention de John Law est contestée par André Lichtenberger, *Le socialisme au XVIII<sup>e</sup> siècle, étude sur les idées socialistes dans les écrits français du XVIII<sup>e</sup> siècle avant la Révolution*, Paris, Alcan, 1895, p.64

<sup>2</sup> Cf. Turgot, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, § LII

<sup>3</sup> Jean-Baptiste Say, *Traité d'économie politique*, tome I, Paris, Economica, 2006, p.199

entendit : le capital, c'est le mal ! c'est la ruine ! c'est la domination des riches sur les pauvres ! Freiné par ces considérations décisives, le crédit agricole mit près d'un siècle à émerger dans notre pays.

Dans la présente introduction, c'est cette histoire que nous tâcherons d'esquisser, avant que l'anthologie d'écrits économiques de l'époque ne vienne l'illustrer plus complètement. Nous verrons successivement pourquoi l'agriculture française avait foncièrement besoin de capital, et non d'autre chose, puis sous quelles formes concurrentes se présentèrent les premiers projets de crédit agricole et quelle fut la position des grands économistes à leur égard. Nous finirons par un bref résumé de chacune des contributions compilées dans notre Anthologie.

## I. LE CRÉDIT, UN BESOIN POUR L'AGRICULTURE

Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'agriculture française restait profondément archaïque, fonctionnant encore dans une logique quasi-autarcique et avec des moyens limités. Manquant de compétitivité, dépassée par les grandes puissances comme l'Angleterre, elle était aussi confrontée à la concurrence croissante de « pays neufs » comme les États-Unis, la Russie ou l'Argentine, qui offraient des productions agricoles à bas prix et s'infiltraient sur les marchés européens. Ce constat, terrible, s'offrait à l'attention de tous les hommes politiques.

L'agriculture, reconnaissait-on alors, a besoin d'être modernisée, d'être poussée par le progrès technique, qui seul peut permettre d'accroître les rendements et d'augmenter la production agricole totale. Pour cela, la bonne volonté des cultivateurs ne pourra suffire : il faut des financements, des capitaux.

Sur ce point, l'unanimité des économistes ainsi que des agronomes fut complète, et cela très tôt. Au milieu du siècle, Frédéric Bastiat soulignait que pour dynamiser l'agriculture, « ce qui a manqué, ce qui manque encore, c'est le capital » et précisait que tous les agronomes partageaient cet avis.<sup>4</sup> À la même époque, son collègue Michel Chevalier, professeur d'économie politique au Collège de France, insista dans son cours sur le fait que « l'agriculture est une sorte de manufacture qui exige des capitaux ». <sup>5</sup>

À partir de 1850, plusieurs enquêtes lancées par les pouvoirs publics vont venir inlassablement prouver la pénurie des capitaux dans l'agriculture, les dommages qu'elle cause à la production agricole française, et la supériorité de plusieurs de nos voisins européens en la matière. Le constat est alors que l'agriculture peine à obtenir des capitaux et que ceux-ci se dirigent vers les villes où le développement industriel leur offre de meilleures perspectives.

Les causes en sont multiples, et avant d'indiquer les réponses des économistes et leurs projets de crédit agricole, nous pouvons rassembler ces causes sous deux grandes catégories.

D'abord, le crédit, tel qu'il était pratiqué alors, ne convenait pas à l'agriculture. Dans son ouvrage classique sur les origines du crédit agricole, Madeleine Degon liste trois principales raisons. <sup>6</sup> La première, c'est que les prêts à court terme sont peu avantageux aux agriculteurs, car l'agriculture se caractérise d'abord par la lenteur de la reconstitution du capital investi. La rotation du capital est trois fois plus lente dans l'agriculture que dans l'industrie. La deuxième, c'est que les emprunts sont chers, les agriculteurs travaillant sur des exploitations de petite taille n'offrant que peu de garanties tangibles. La troisième, enfin, c'est que le banquier doit être nécessairement réticent à prêter à un homme qu'il ne

---

<sup>4</sup> *Œuvres complètes de Frédéric Bastiat*, réédition Institut Coppet, tome 2, p.31

<sup>5</sup> Michel Chevalier, *Cours d'économie politique fait au Collège de France*, Paris, 1842, volume 1, p.123

<sup>6</sup> Madeleine Degon, *Le crédit agricole : sources, formes, caractères, fonctionnement en France et dans les principaux pays*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1939, pp.43-46

connaît pas, ou qu'il connaît mal : la banque est loin des terres de l'agriculteur et celui-ci ne considérera pas le banquier comme un partenaire naturel, préférant s'adresser au notaire ou au prêteur local.

Ensuite, des contraintes d'ordre légal s'ajoutent à ces difficultés : la juridiction spéciale appliquée à l'agriculture (absence de mise en faillite ou de contrainte par corps) fait que les prêteurs sont plus intéressés à prêter à l'industrie ou au commerce. Le nantissement était une pratique courante dans l'industrie ou le commerce, mais son application à l'agriculture posait encore problème à l'époque, du fait que le stock mis en garantie prenait la forme de denrées périssables.

En proposant leurs idées sur le crédit agricole, les économistes tâcheront de répondre à ces deux types de difficultés.

## II. QUEL CRÉDIT AGRICOLE : LES DÉBATS THÉORIQUES

En France, les débats théoriques sur le crédit agricole remontent à longtemps, puisque c'est à Colbert, au XVII<sup>e</sup> siècle, qu'on attribue généralement la primauté en la matière. Dans son *Testament politique*, il indiqua les mérites et le besoin d'un crédit spécifique pour l'agriculture. Au siècle suivant, la question du crédit agricole continua à être l'objet de réflexions, et comment ne l'aurait-elle pas été, quand une école de pensée, la Physiocratie, faisait de l'agriculture le centre de ses préoccupations ? Les Physiocrates, disciples de François Quesnay, soutinrent que l'agriculture ne peut prospérer qu'avec des avances de capitaux, et qu'elle prospère en fonction du montant de ces capitaux. Credo fondamental de l'école, il est énoncé dès avant sa formation par Quesnay, qui écrit en 1756 qu'« il n'y a point d'homme qui ne sache que les richesses sont le grand ressort de l'agriculture et qu'il en faut beaucoup pour bien cultiver ». <sup>7</sup> Quelques années plus tard, son bras droit, le marquis de Mirabeau, renchérit : « L'argent est le plus indispensable fumier qu'on puisse répandre sur la terre. » <sup>8</sup> Cette thèse se diffuse ensuite dans toutes les sphères intellectuelles du siècle des Lumières : on la retrouve sous la plume de Diderot, dans l'article « Laboureur » de l'*Encyclopédie*, ainsi que chez l'abbé Morellet, qui écrit avec conviction que « l'agriculture a besoin de capitaux, et de grands capitaux. » <sup>9</sup> Toutefois, ces prises de positions ne sont accompagnées d'aucune proposition de réforme législative ou de création d'institution spéciale. C'est au XIX<sup>e</sup> siècle que devait revenir l'honneur de faire émerger la question de la création du crédit agricole.

Il faut attendre les années 1840 pour que les débats deviennent plus sérieux, où la question du crédit agricole intéresse et divise en effet. Des projets sont émis, et le pouvoir n'y reste pas insensible. En 1843, le ministre Cunin-Gridaine envoie un inspecteur en Allemagne pour y étudier le crédit à l'Agriculture. Deux ans plus tard, on organise un Congrès agricole central, dans lequel Louis Wolowski, en particulier, défend le crédit agricole et met en avant le besoin de réformer la législation relative à l'agriculture, pour permettre aux prêteurs de soutenir les agriculteurs en toute confiance. Les oppositions sont cependant déjà nombreuses. André Marie Dupin, ancien président de la Chambre des Députés et désormais procureur général à la Cour de Cassation, s'oppose à l'idée du développement d'un crédit strictement agricole, pour la raison que, selon lui, « le crédit ne se divise pas, il est un ; il n'y a pas le crédit agricole, il y a le crédit. » <sup>10</sup>

---

<sup>7</sup> Article « Fermiers », *Œuvres économiques complètes et autres textes*, tome 1, Paris, INED, 2005 p.138

<sup>8</sup> Mirabeau, *l'Ami des Hommes*, 5<sup>ème</sup> partie, t. III, p.64. Dans la même veine, voir aussi Herbert, *Essai sur la police générale des grains*, 1755, p. 134 : « L'argent est le meilleur engrais que nous puissions jeter sur nos terres. Il s'étend à l'infini sur tous les revenus ».

<sup>9</sup> Morellet, *Réputation de l'ouvrage qui a pour titre « Dialogue sur le commerce des blés »*, Paris, 1770, p.212.

<sup>10</sup> Cité par André Gueslin, *Les origines du Crédit agricole (1841-1914)*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1978, p.73

Dans ces débats, les partisans de l'intervention de l'État font face aux libéraux plus ou moins radicaux. Les premiers entendent se servir de la puissance publique pour mettre en place le crédit agricole. Adolphe Billette, par exemple, veut faire partager à sa banque agricole le privilège d'émission avec la banque de France. D'Esterno va plus loin en demandant la création d'une banque d'État chargée du crédit agricole. Un contrôle plus léger de l'État est proposé par Léon Say en 1882, mais sans succès. Tous les projets de ce type échouent finalement, parce que la Banque de France n'entend pas partager son monopole et qu'elle possède des défenseurs hauts placés.

Dans les débats, les libéraux offrent quant à eux plusieurs avis dissemblables. Pour certains, le crédit agricole est un non sens car il n'existe que le crédit, le crédit en général, commun pour tous les usages. Selon d'autres, et en fait la majorité, il faut laisser la liberté d'action aux banques existantes et futures, leur permettant d'organiser un crédit agricole sans loi spéciale autres que celles facilitant l'initiative privée, et surtout sans banque publique ou privilégiée.

En 1846, Frédéric Bastiat aborde la question dans un article au *Journal des Économistes*. Tout en insistant sur le besoin pressant de capital qu'a l'agriculture française et la supériorité de l'Angleterre à cet égard, il entend contrer les propositions récentes d'institutions nouvelles de crédit à l'agriculture. Selon lui, si les banques agricoles sont ordonnées et instituées par la loi, elles seront funestes aux agriculteurs. Il écrit :

« D'autres ont imaginé des banques agricoles, des institutions financières qui auraient pour résultat de mobiliser le sol et de le faire entrer, pour ainsi dire comme un billet au porteur, dans la circulation. — Il y en a qui veulent que le prêt soit fait par l'État, c'est-à-dire par l'impôt, cet éternel et commode point d'appui de toutes les utopies.

[...] Déplacer les capitaux, les détourner d'une voie pour les attirer dans une autre, les pousser alternativement du champ à l'usine et de l'usine au champ, voilà ce que la loi peut faire ; mais il n'est pas en sa puissance d'en augmenter la masse, à un moment donné ; vérité bien simple et constamment négligée. »<sup>11</sup>

Ce que Bastiat reproche donc aux *inventeurs* de crédit agricole, si l'on ose le mot, c'est de se faire des promoteurs d'institutions factices, énièmes rejetons de la puissance publique dans ses ambitions d'intervention totale dans l'économie. Ces projets sont funestes mais aussi inutiles, en ce qu'ils forcent les capitaux à soutenir l'agriculture, plutôt que de les laisser suivre leur pente naturelle. Bastiat n'en admet pas moins que l'agriculture a besoin de capitaux et qu'il est problématique que l'industrie capte tout le crédit en France. Cependant, employer des moyens artificiels lui apparaissait d'autant plus malavisé que le phénomène avait justement une cause artificielle, à savoir le protectionnisme, qui, sous forme de loi, favorisait l'industrie aux dépens de tout le reste et notamment de l'agriculture.

Personne n'arrivant à se mettre d'accord — les propositions nouvelles étant lancées et aussitôt refusées — des enquêtes sur les pratiques étrangères se poursuivirent. Léonce de Lavergne, économiste libéral et surtout grand connaisseur de l'agriculture, fut chargé de conduire l'une de ces enquêtes en 1853, avec mission précise d'étudier les institutions du crédit agricole de l'Angleterre, de l'Allemagne, du Danemark. Dans un livre reprenant ses conclusions, Lavergne défendit le modèle anglais, fondé sur la liberté et l'immunité du cultivateur. « Depuis cent soixante ans, expliqua-t-il, les nobles institutions qui défendent la liberté et la sécurité des propriétés, ont régné sans interruption, et depuis cent soixante ans la prospérité les accompagne. »<sup>12</sup>

À cette première époque, l'influence des exemples étrangers sur le débat français est palpable. Ces exemples sont surtout mobilisés par le camp des libéraux, puisqu'ils paraissent surtout illustrer le succès de la liberté bancaire. En témoigne notamment l'Écosse, où les banques jouissent d'une parfaite liberté,

<sup>11</sup> *Œuvres complètes de Frédéric Bastiat*, réédition Institut Coppet, tome 2, p.32

<sup>12</sup> Léonce de Lavergne, *L'économie rurale en Angleterre, en Écosse et en Irlande*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, 1858, p.160

et où, comme le dira le Sénateur Lourties, le crédit agricole est né pour la première fois.<sup>13</sup> On y proposait du crédit court-terme, forme la plus intéressante pour l'agriculture. En Angleterre, le crédit agricole se mit en place également facilement et rapidement, sans doute du fait de la plus grande taille des exploitations agricoles, qui apportait plus de stabilité et de sécurité aux prêts à l'agriculture, mais aussi parce que le pays disposait d'un réseau bancaire très dense. L'État n'intervenait pas, et cependant les banques y offraient des prêts à court-terme (de trois à six mois) à des conditions de taux relativement avantageuses (4 à 5%). En ce sens, dit André Gueslin, « le modèle britannique a rencontré la sympathie d'une partie des Français s'intéressant à la question. Il a pu justifier aux yeux d'un certain nombre d'auteurs le principe de la non-intervention de l'État en matière de crédit à l'agriculture, le refus de tout établissement spécifique. »<sup>14</sup> Et en effet, dès 1854, Léonce de Lavergne prendra exemple sur l'Écosse pour proposer la création de Comptoirs d'escompte, et l'exemple écossais devait revenir fréquemment dans les écrits des économistes et les discussions de loi.

Dans les premiers temps, deux institutions, créées avec une vue sur la question du crédit agricole, vont monopoliser l'attention et finalement décevoir le public, causant une défiance qui fera beaucoup de mal.

Le crédit foncier, d'abord, apparaît un temps comme la solution pour l'agriculture, surtout après la fondation du Crédit Foncier de France en 1852. Cependant, la durée des prêts et les frais qui leur sont associés empêchent un développement aussi fort qu'espéré et que nécessaire. En outre le prêt hypothécaire n'eut jamais bonne réputation, surtout chez les agriculteurs, qui n'en firent en effet usage que rarement. Ils le réservèrent surtout aux cas particuliers, comme la construction du logement ou d'un bâtiment agricole de quelque envergure, mais non pour l'activité économique à proprement parler.

Une société de crédit agricole, ensuite, fondée en 1861, sombra dans la faillite dès 1878. Mais cette société avait finalement peu à voir avec le crédit agricole tel qu'on l'entendait et qu'on le réclamait. Resté centralisé, elle ignorait les clientèles agricoles qu'elle ne chercha jamais à connaître. Au cours de ses seize années d'existence, elle prêta très peu à l'agriculture, et c'est pour d'autres motifs que l'activité agricole — pour des spéculations et placements malavisés, en France et ailleurs (Égypte notamment) — qu'elle fit faillite.<sup>15</sup>

Les propositions s'enchaînent alors. En 1865, Frémy, Leviez et Delbard réclament la suppression de la fixation d'un taux d'intérêt légal (décidé par la loi du 3 septembre 1807 sur les taux d'intérêt), permettant la fixation libre de l'intérêt et le début de prêts à l'agriculture. D'Esterno et de Beaumont proposent la liberté du contrat de cheptel et la possibilité d'une mise en faillite d'un agriculteur pour défaut de paiement de ses dettes. Le but de ces projets est de faciliter le crédit agricole en supprimant les dispositions légales gênantes. Cependant, chaque projet de loi sur le crédit agricole est repoussé, que ce soit en 1866, 1870, 1876 ou 1878. Chaque fois, des difficultés économiques dans l'agriculture font comprendre le besoin du crédit, mais chaque fois l'absence de consensus, ou des luttes politiques, font échouer tout projet.

Finalement, en 1883, Jules Méline devient ministre de l'agriculture. Le contexte politique est meilleur pour l'introduction du crédit agricole, et en outre des amis du crédit agricole sont désormais aux manettes. Un premier projet est voté le 6 mars 1888 pour faciliter le crédit agricole. Il devient la loi du

---

<sup>13</sup> « Rapport Lourties », Journal Officiel, Documents parlementaires, Annexe n°10, Séance du 19 janvier 1899, p.41

<sup>14</sup> André Gueslin, *Les origines du Crédit agricole (1841-1914)*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1978, p.47

<sup>15</sup> On peut mentionner aussi le Crédit rural, fondé en 1866, finançant les grands propriétaires ruraux, qui fit faillite en 1880. Ces faillites n'ont pas aidé à dissiper, loin s'en faut, la méfiance des agriculteurs à l'égard du crédit.

Entre 1840 et 1890, des banques agricoles rurales, limitées en taille, vont aussi voir le jour partout en France. Ce sont d'abord des émules des caisses Raiffeisen allemandes, mais aussi quelques sociétés anonymes et des associations de crédit mutuelles (comme le syndicat de Poligny, par Louis Milcent). La réussite de ces tentatives est indéniable, quoique la méfiance des agriculteurs en a limité le développement.

19 février 1889. N'étant qu'une demi-solution, ce projet est complété par la loi Méline, en 1894, fondant finalement et véritablement le crédit agricole en France. La France accusait un grand retard par rapport aux autres pays européens, non seulement par rapport à l'Écosse et l'Angleterre, mais aussi par rapport à l'Allemagne, où dès 1860 des projets charitables comme les caisses Raiffeisen ou les caisses Schulze-Delitzsch permettaient aux petits agriculteurs d'obtenir des crédits, ou à l'Italie, qui vota une loi organisant le crédit agricole en juin 1869.

Il aura fallu donc près de soixante ans pour aboutir à la mise en place de structures adaptées au crédit agricole en France. Cela était dû, remarque André Gueslin, à « l'ampleur des divergences ». « S'opposaient ceux qui proposaient uniquement des réformes législatives et ceux qui préconisaient la fondation de banques de crédit agricole. »<sup>16</sup> Plus fondamentalement, s'opposaient surtout les partisans de l'initiative individuelle aux partisans de l'intervention étatique.

### III. ORGANISATION DE L'ANTHOLOGIE. — RÉSUMÉ DES TEXTES CHOISIS

Dans cette anthologie, nous avons été animés de la même ambition qui a inspiré *La Caisse d'épargne : solution à la question sociale*, c'est-à-dire le souhait de présenter au lecteur contemporain les écrits des économistes français spécialistes de cette question du crédit agricole. Comme pour le précédent volume, les auteurs sélectionnés ici ne jouissent pas tous de la même notoriété. Si Léon Say, plusieurs fois ministre des finances sous la Troisième République, ou Courcelle-Seneuil, auteur de nombreux écrits influents sur les questions bancaires, peuvent être considérés comme des personnalités de premier plan, d'autres, comme Crisenoy, d'Esterno ou Billette ne sont connus que des spécialistes du crédit à l'agriculture.

Les textes ont été arrangés dans un ordre strictement chronologique, afin de conserver la valeur historique de ces documents, et de leur permettre, ensemble, de raconter à leur façon l'histoire du crédit agricole. Un autre arrangement aurait été profondément défectueux, d'autant que les auteurs empruntent les uns aux autres et se répondent, ou pour critiquer, ou pour abonder dans le sens d'une précédente publication.

Dans le but de présenter et d'introduire la pensée de chacun d'eux, nous allons passer en revue les contributions rassemblées dans cette Anthologie.

- *Du crédit agricole et d'une banque agricole, nouveau et puissant moyen d'organisation facilement applicable à toutes les banques de circulation*, par Ad. Billette (1854)

Adolphe Billette est l'un des premiers économistes en France à avoir consacré tout son temps à la naissance du crédit agricole. Dans cette brochure, composée dès 1849, il inaugure une défense du crédit à l'agriculture qu'il mènera sa vie durant. Son intention, dans ce texte, est de prouver le mal que provoque à l'agriculture le manque de crédit, et de proposer sa solution, une réforme du système bancaire et l'introduction d'une banque agricole. Billette entend d'abord récuser ceux qui expliquent la décadence de l'agriculture française par l'intervention d'un mauvais hasard ou d'une mauvaise disposition naturelle. « Sous le rapport agricole, dit plutôt l'auteur, la France est incontestablement un des pays les mieux partagés, on est forcé de le reconnaître, soit que l'on considère la fertilité et l'étendue de son territoire, soit que l'on s'attache à l'étude de son climat, qui permet les cultures les plus

---

<sup>16</sup> André Gueslin, *Les origines du Crédit agricole (1841-1914)*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1978, p.80

variées, soit enfin qu'on veuille compter le nombre des bras qu'elle peut consacrer à l'agriculture. »<sup>17</sup> Si l'agriculture française peine à se développer, ce n'est donc pas à cause de dispositions naturelles qui rendraient sa condition irrémédiablement misérable. La véritable raison du problème agricole français vient du fait que le cultivateur est dans l'incapacité d'investir. Ce n'est même pas qu'il ne *sache* pas investir, ou qu'il ne *veuille* pas le faire : selon Billette, la plupart des cultivateurs français sont bien conscients de la fortune qu'ils pourraient acquérir en investissant disons 3 000 fr. : le problème est qu'ils n'ont pas ces 3 000 fr. et sont contraints de vivre chichement et de suivre les pratiques agricoles ancestrales. C'est donc de moyens pécuniaires, en un mot de capital, qu'a besoin l'agriculture.

Si elle peine à en obtenir, c'est d'abord et avant tout en raison de la législation, qui, à son égard, est abusivement protectrice, à un degré tel qu'elle en devient mauvaise. Le cultivateur est tellement protégé, dit Billette, que personne ne consent à lui prêter, au risque de ne pas être remboursé. À ce titre, la loi est néfaste, car si c'est un grand bien de ne pas pouvoir être mis en faillite ou en prison, c'en est un plus grand de pouvoir prendre ses responsabilités et se rendre capable d'obtenir du crédit. C'est donc une nécessité, suivant l'auteur, de réformer la législation pour placer les engagements des cultivateurs sur la même ligne que ceux des commerçants et des industriels.

Pour diffuser le crédit à l'agriculture, toutefois, Billette ne se renferme pas dans une attitude de réforme de la loi. Il réclame également la création d'une Banque agricole, formée sur le modèle de la Banque de France, et ayant pour objet principal de venir en aide aux agriculteurs, en leur octroyant des crédits, de préférence à moyen terme (supérieur à 90 jours, maximum à la Banque de France).

- Étude sur l'organisation du crédit agricole en France (*Journal d'agriculture pratique*) par J. de Crisenoy (1861)

Les constats sur lesquels Crisenoy base son travail sont les mêmes que pour Billette et les auteurs qui lui succéderont : l'agriculture languit faute de crédit. L'auteur fournit également les mêmes plaintes sur la législation abusivement protectrice, dans des termes qu'il nous est inutile de citer, puisqu'ils sont les mêmes que Billette. Crisenoy ajoute cependant une critique du système général qui a donné naissance à ces lois de protection de l'agriculture malgré elle : c'est un paternalisme excessif, apportant cette croyance que l'agriculteur, laissé à lui-même, ne saurait que se ruiner et se faire du mal. Au contraire, soutient Crisenoy, il faut défendre la liberté et la responsabilité des agriculteurs, et les laisser obtenir du crédit, « que chaque cultivateur puisse dépenser comme il l'entend et sans être mis en tutelle comme un enfant. »<sup>18</sup>

La liberté, Crisenoy lui accorde toutefois une confiance mesurée, puisqu'il refuse la solution proposée par certains, celle d'en finir avec le monopole de la Banque de France et d'autoriser toute banque à émettre des billets. En France, soutient-il, une seule banque a le monopole de l'émission des billets, d'après ce principe que l'État doit contrôler la valeur de tout instrument d'échange : et cette idée lui paraît juste et incontestable. Plus que sur la liberté des banques, Crisenoy entend fonder le crédit agricole sur un système de banques mutualistes, qui autoriserait un maintien des frais au minimum possible et un gage de sûreté pour les cultivateurs.

Crisenoy connaît et insiste sur la résistance qu'offrent les préjugés des agriculteurs, sur la « défiance naturelle et invétérée du paysan, persuadé qu'on ne s'approche de lui que pour le tromper et qu'il doit se mettre en garde contre tout le monde, surtout contre les banques, dont le nom seul est pour lui, non

---

<sup>17</sup> *Infra*, p.30

<sup>18</sup> *Infra*, p.81

sans raison, un épouvantail. »<sup>19</sup> C'est là selon lui le premier obstacle au crédit agricole. Pour le vaincre, les banques agricoles doivent inspirer la confiance, et la solution tient selon lui dans une constitution mutualiste.

- *De la crise agricole et de son remède, le crédit agricole*, par M. D'Esterno (1866)

Moins original que Crisenoy, tant dans ses constats que dans ses recommandations, d'Esterno est un auteur de synthèse. Ami de l'agriculture, il est convaincu comme les autres « qu'il faut à l'agriculture de l'argent, et puis de l'argent, et encore de l'argent. »<sup>20</sup> Partisan de la liberté, il est aussi critique envers les réglementations et les lois qui viennent ôter la responsabilité du cultivateur et dicter ses choix. C'est là le fruit d'un vieux dogme, souligne-t-il, qui tire ses origines des premiers rois. « Depuis le règne des Valois jusqu'à nos jours, les gouvernements qui se sont succédé en France ont tous été fermement convaincus que l'industrie agricole n'éprouvait qu'un seul besoin, celui d'être réglementée : l'idée ne leur est jamais venue d'essayer une fois de la laisser faire à sa guise, pour voir ce qui en serait advenu. »<sup>21</sup>

Aujourd'hui, défend d'Esterno, c'est l'expérience même qu'il faut entreprendre : il faut laisser à l'agriculture française le pouvoir de se sauver elle-même. La chose est facile, soutient-il, car la tâche est purement négative : il faut enlever les barrières qu'on a posé sur la voie de l'amélioration agricole. À l'objection qu'on lui opposerait « Si la chose est si facile, comment n'est-elle pas encore faite et pourquoi ne se fait-elle pas d'elle-même ? », il répond : « Parce que le crédit a été systématiquement interdit à l'agriculture. Sous prétexte qu'il devait la ruiner, on lui en a tari les sources. Qu'on lui rende sa liberté, elle ne demandera ni subventions, ni sacrifices. »<sup>22</sup>

- Le crédit agricole par la liberté des banques, extrait de *La Banque Libre*, par Jean-Gustave Courcelle-Seneuil (1867)

Si c'est bien un partisan de la liberté qui s'exprime dans les quelques extraits que nous avons tiré de *La Banque Libre*, c'est un partisan hétérodoxe par sa radicalité. Ce n'est pas, encore une fois, par ses constats que Courcelle-Seneuil nous surprendra : lui aussi entonne le même refrain, s'indignant de ce que les cultivateurs ne connaissent pas le service des banques, même par oui-dire, tandis que les banques agricoles pourraient rendre des services considérables à l'agriculture française ; lui aussi pointe du doigt les abus de la législation et les préjugés négatifs du peuple des campagnes.

Sa solution, toutefois, est pleinement originale. J.-G. Courcelle-Seneuil soutient que les banques devraient avoir l'autorisation d'émettre librement des billets, c'est-à-dire de la monnaie fiduciaire, et de tenir ces billets en concurrence les uns avec les autres dans la circulation. Il soutient en outre que les banques tireraient profit de ces émissions et s'installeraient jusque dans les campagnes pour capter l'épargne, escompter des traites, faire du crédit, etc.

« Utopie ! dira-t-on. — C'est possible ; mais cette Utopie a été réalisée dans le monde. »<sup>23</sup> Courcelle-Seneuil, en effet, utilise l'exemple écossais pour montrer qu'une parfaite liberté des banques, y compris

---

<sup>19</sup> *Infra*, p.88

<sup>20</sup> *Infra*, p.119

<sup>21</sup> *Infra*, p.102

<sup>22</sup> *Infra*, p.142

<sup>23</sup> *Infra*, p.157

d'émettre des billets remboursables à vue et au porteur, est une solution praticable et pleine de succès pour répondre aux difficultés de l'agriculture française de l'époque.

- Le crédit agricole (*Revue des Deux Mondes*), par A. Batbie (1870)

Passant après plusieurs auteurs influents sur cette question du crédit agricole, Batbie entend faire un état des lieux, une revue critique des propositions. Il entend surtout montrer en quoi les différentes solutions mises en avant par ses prédécesseurs sont défectueuses, et indiquer dans les grandes lignes une alternative de son invention, qu'il trouve supérieure.

Beaucoup de solutions tentées, selon lui, se sont révélées infructueuses. D'abord, les petites sociétés coopératives, fondées sur le modèle allemand, lui apparaissent comme d'envergure trop limitée pour avoir une véritable influence. Le montant d'affaires qu'elles peuvent réaliser, le concours qu'elles peuvent offrir à l'agriculture, semblent à ses yeux trop insuffisants. Si ces sociétés coopératives améliorent la situation, ainsi, elles n'en font cependant pas avancer significativement le problème du crédit agricole.

La déception est plus grande et plus amère, toutefois, à l'égard des deux compagnies fondées avec l'ambition de fournir du crédit à l'agriculture. La première, le Crédit foncier, ne s'est lancée que dans des prêts hypothécaires dans les villes. La seconde, la Compagnie du crédit agricole, n'a guère fait mieux, malgré son nom. « La compagnie du Crédit agricole, dit Batbie, n'a que rarement traité avec les fermiers, tant à Paris que dans les succursales de province. Elle a opéré comme une banque ordinaire, et c'est surtout dans les villes où manquaient les établissements de crédit commercial qu'elle a établi des succursales et choisi des correspondants. »<sup>24</sup> Ainsi, tant le Crédit foncier que la Compagnie du crédit agricole se sont détournés de l'agriculture et ont laissé non résolue la question du crédit à l'agriculture.

La solution, selon Batbie, ne se trouve pas dans la fondation d'un quelconque établissement, elle est dans la suppression des lois qui empêchent l'agriculteur de prouver qu'on peut avoir confiance en lui. Elle est aussi dans la fin de l'habitude que peuvent avoir certains propriétaires de vivre loin de leurs terres et de se désintéresser des progrès agricoles qu'on y fait.

- Discussion de la société d'économie politique. Réunion du 5 septembre 1881, sur le crédit agricole

En septembre 1881, la Société d'économie politique se réunit, comme à son habitude, pour discuter une question spéciale. À l'ordre du jour fut alors portée la question du crédit agricole. La société est unanime pour indiquer qu'il faut autoriser l'agriculteur à obtenir du crédit comme les autres. Elle est en outre unanime pour souligner que c'est dans la liberté et la responsabilité que se trouve la réponse au problème. Pour ce qui concerne les recommandations, les membres de la Société d'économie politique en indiquent deux : vulgariser dans les campagnes les bienfaits du crédit, et changer les dispositions légales qui entravent l'apport du crédit à l'agriculture.

- *Dix jours dans la Haute Italie*, par Léon Say (1883)

Nombreuses sont les enquêtes menées entre le milieu et la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sur le crédit agricole. Si nous n'avons pas voulu les insérer, c'est qu'elles sont souvent d'une lecture difficile, surchargées

---

<sup>24</sup> *Infra*, p.166

qu'elles sont de détails, et qu'en outre elles ne sont que rarement d'une réelle solidité sur le plan des principes. La contribution de Léon Say se distingue à cet égard. Après avoir visité la haute Italie, accompagné du sénateur Émile Labiche, pour enquêter sur ses dispositions en matière de crédit agricole, il a fourni dans cette brochure le bilan de ses observations.

Dans ses conclusions, Léon Say insiste sur les mérites de la décentralisation et de l'initiative privée, qu'il oppose aux volontés centralisatrices et à l'intervention permanente du législateur telles qu'elles sont à la mode en France. « Toutes les merveilles que j'ai vues, écrit-il ainsi, sont les merveilles de l'initiative privée et de la décentralisation. C'est l'initiative privée et la décentralisation du crédit qui sont la raison dominante des progrès de la richesse en Italie. »<sup>25</sup>

Il signale en outre que la loi italienne, contrairement à la loi française, ne sur-protège pas le cultivateur mais lui laisse la responsabilité de ses actes. Les banques italiennes, en outre, ont toute latitude pour émettre des prêts ou escompter le produit d'opérations agricoles, ne faisant même pas mention de l'origine agricole ou industrielle des effets ou des placements.

- *La question du crédit agricole*, par Ad. Billette (1885)

Près de quarante ans après avoir été l'un des précurseurs du crédit agricole en France, Adolphe Billette revient à la charge en 1885 à la suite d'énormes discussions au Sénat. Il insiste une dernière fois, et avec les arguments les mieux présentés, sur la nécessité de détruire les barrières qui ferment aux agriculteurs l'accès au crédit ; sur la façon par laquelle la sur-protection de l'agriculteur cause finalement sa ruine ; sur les échecs cuisants qu'ont été les premières expériences de crédit agricole en France, soit par le Crédit foncier soit encore par la Compagnie du crédit agricole.

Quant à la création institutionnelle d'un crédit agricole en France, Billette se range à l'idée qu'il faut recourir plus à l'initiative individuelle qu'à une décision publique. Une fois les barrières abattues et la commercialisation des engagements des agriculteurs autorisée, des banques mutualistes pourraient se fonder librement dans les campagnes sans que l'État ait besoin d'intervenir et de dicter leur conduite.

- Le crédit agricole : ses nouvelles formules (*Revue des Deux Mondes*), par Henri Baudrillart (1891)

Avec ce texte de Baudrillart paru dans la *Revue des Deux Mondes*, nous arrivons à l'époque qui a vu émerger la première loi cadre pour le crédit agricole en France. Ce n'est pourtant pas tant la création d'une institution artificielle que l'auteur réclame ici. Après avoir souligné combien, plus que jamais, l'agriculture française avait besoin de capital, Baudrillart prouve tout le bien qui résulterait d'une loi qui laisserait l'agriculteur libre de s'engager dans des contrats de crédit selon son bon vouloir et en suivant son intérêt. En cela, s'il réclame à l'État une intervention, elle est négative : c'est de laisser la liberté aux agriculteurs et aux institutions bancaires. « La législation peut nous aider moins par des secours directs qu'en cessant de faire obstacle » conclut-il — une conclusion qui pourrait bien s'appliquer à de nombreuses autres questions et nous fournit à nous, citoyens du XXI<sup>e</sup> siècle, une fort bonne leçon.

Me Nguyen  
Benoît Malbranche

---

<sup>25</sup> *Infra*, p.181

# Propriété ou privilège

## *Michel Chevalier et les brevets d'invention*

Par Louis Rouanet

Dans son livre *Les brevets d'invention* (1878), Michel Chevalier mène la charge contre ce qu'il qualifie de violation du droit. Il prouve que le bien qu'on attend des brevets d'invention est illusoire, et qu'ils entraînent au contraire des conséquences néfastes et des abus. D'abord, les brevets n'encouragent nullement les inventions : ils les retardent, en freinant la concurrence et l'émulation, qui seules les font naître. Ensuite, ils poussent une masse d'hommes dans la quête futile du brevet, les incitant à breveter des fausses inventions ou des améliorations minimes.

Lors des tournois d'échecs, il est d'usage d'attribuer un prix aux actions d'éclat, aux victoires particulièrement brillantes. Murray Rothbard pensait que si ce prix devait être accordé à quelqu'un en économie politique, ce serait Turgot qui le mériterait.<sup>1</sup> Mais en ce qui concerne l'application rigoureuse de la théorie économique au problème des brevets d'invention, le prix du coup d'éclat revient à Michel Chevalier (1806-1879). Ce dernier fut une personnalité riche et complète. Saint-Simonien dans sa jeunesse, ingénieur, économiste, professeur au Collège de France, les raisons d'apprécier Michel Chevalier sont nombreuses. Comme Turgot, Michel Chevalier fut un homme d'État fidèle à ses convictions. Il fut l'architecte du Traité de libre-échange de 1860 entre l'Angleterre et la France, fut le seul sénateur à voter contre la guerre en 1870 et fut engagé toute sa vie dans des projets visionnaires. Sur son lit de mort, il continuait à travailler inlassablement sur les plans d'un potentiel tunnel sous la Manche. Ses inspirations venaient clairement des auteurs industrialistes. Comme pour Charles Comte et Charles Dunoyer, les thèmes chers à Michel Chevalier, dans ses cours au Collège de France, étaient la liberté du travail et les progrès moraux auquel la société industrielle mènerait. Enfin, Michel Chevalier était un grand admirateur de Frédéric Bastiat ; il avait dit de ses *Harmonies Économiques* (1850) qu'elles se plaçaient sur un pied d'égalité avec *La Richesse des Nations* (1776) d'Adam Smith en ce qui concerne les progrès que ce livre avait occasionné en économie politique.

Une raison d'apprécier Michel Chevalier reste cependant bien moins connue : son opposition aux brevets d'invention. Ses travaux sur le sujet<sup>2</sup> furent pourtant brillants, plein d'intuitions et d'exemples

---

<sup>1</sup> Murray Rothbard (1995), *An Austrian perspective on the history of economic thought*. Vol. 1, Ludwig von Mises Institute.

<sup>2</sup> Michel Chevalier (1862), *Législation des brevets d'invention à réformer* ; Michel Chevalier (1878), *Les Brevets d'Inventions* ; Michel Chevalier (dir.) (1862), *Rapports des membres de la section française du jury international sur l'ensemble de l'exposition*, t. 1, Paris, impr. et librairie centrale des chemins de fer. ; Michel Chevalier (1869), « Réunion du 5 Juin 1869 », *Journal des Économistes*, Tome Quatorzième, p.446-467.

qui ne peuvent que provoquer l'admiration de ses lecteurs. Son œuvre est d'autant plus remarquable que Michel Chevalier fut l'un des seuls membres de l'école française d'économie politique à s'opposer explicitement au système de brevet.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, au moins trois écoles peuvent être distinguées en ce qui concerne la propriété intellectuelle. La première, minoritaire, est composée principalement de Frédéric Bastiat et fut perpétuée par Gustave de Molinari. Selon eux, la propriété intellectuelle est un droit naturel au même titre que la propriété matérielle et doit donc être absolue et éternelle. On trouve aussi dans cette école, pour des raisons différentes, l'économiste belge Jobard qui défendait sa théorie du monopole.

La deuxième école, majoritaire et commençant avec Jean-Baptiste Say, voit les brevets comme utiles pour accélérer l'innovation mais pense que ceux-ci doivent être temporaires. Cependant, suivant Jean-Baptiste Say, ces auteurs considèrent que les brevets peuvent être potentiellement nuisibles si les coûts légaux sont trop élevés. Dans son *Traité d'économie politique* (1803), Say écrit :

Les brevets d'invention paraissent avoir été en Angleterre un encouragement plus effectif qu'en France, où j'ai vu mettre en doute qu'ils aient jamais procuré à un inventeur des avantages qu'ils n'auraient pas eus sans eux. Ils ont été la cause de beaucoup de procès et quelque fois un obstacle à des améliorations.

La plupart des partisans des brevets temporaires, en accord avec les intuitions de Jean-Baptiste Say dans son *Traité d'économie politique*, considèrent que les brevets ne sont pas une propriété mais un privilège.<sup>3</sup> Parmi les économistes défendant cette idée, on trouve Louis Wolowski<sup>4</sup>, le beau-frère de Michel Chevalier, et Charles Coquelin, qui, lucide sur la nature des brevets, écrit dans l'article *Brevets d'Invention* du *Dictionnaire d'économie politique* (1853) :

Il n'est pas vrai que l'inventeur soit, dans le sens ordinaire du mot, propriétaire du procédé industriel qu'il découvre ; il n'en est que le premier explorateur. Le droit qu'il acquière n'est pas un droit de propriété, c'est un droit de priorité, rien de plus ; et ce droit a sa limite naturelle dans le droit correspondant qu'ont tous les autres industriels, ses concurrents, de marcher à leur tour dans la voie où il s'est engagé le premier.

L'attitude de Coquelin, J.-B. Say ou Wolowski est donc plutôt modérée et ces derniers n'auraient pas hésité à plaider contre les brevets s'il était devenu apparent que ces derniers s'étaient transformés en instrument visant au monopole plutôt qu'au progrès technologique.

La dernière école enfin est celle des économistes anti-brevets. Charles Comte, dans une démarche utilitariste, s'était déjà montré plus que sceptique sur l'utilité des brevets dans son *Traité de la Propriété* (1834). Charles Dunoyer, dans un article du *Dictionnaire d'économie politique*, voyait dans les brevets un privilège indu.<sup>5</sup> Paul Coq quant à lui, dans les débats à la Société d'Économie Politique, avait affirmé que les brevets étaient illégitimes car contraires aux droits naturels.<sup>6</sup> À l'époque, l'opposition aux brevets se basait principalement sur leur injustice et leur prétendue violation du droit naturel. L'argument du droit naturel était si respecté et entendu que la plupart des partisans des brevets se devaient d'accepter que ceux-ci fussent des privilèges et non pas une propriété. Michel Chevalier, quant

---

<sup>3</sup> En cela, les économistes de ce groupe étaient très lucides. En effet, l'expression « propriété intellectuelle » était une manœuvre sémantique visant à rendre respectable un privilège. Comme le note Machlup et Penrose : « Il arriva que ceux qui commencèrent à utiliser le mot propriété à propos des inventions avait un but très précis en tête : ils voulaient substituer un mot à la connotation respectable, « propriété », par un mot qui sonnait mal, « privilège ». Ce fut un choix clairement délibéré de la part des politiciens travaillant pour l'adoption d'une loi sur les brevets dans l'Assemblée Constituante française. » (Machlup, Fritz et Penrose, Edith (1950), "The Patent Controversy in the Nineteenth Century", *Journal of Economic History*, Vol. 10, N°1, p.1-29. Traduction de l'anglais par l'auteur.)

<sup>4</sup> Pour Wolowski, voir : François Mignet (éd.) (1863), *Séances et Travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 4<sup>ème</sup> série, 13, p. 235-286.

<sup>5</sup> Charles Dunoyer (1864), *Gouvernement*, in *Dictionnaire d'économie politique*, Guillaumin, Paris, p.835-841.

<sup>6</sup> Voir Michel Chevalier (1869), « Réunion du 5 Juin 1869 », *Journal des Économistes*, 3<sup>ème</sup> série, 14 (41), p.446-467.

à lui, combine l'approche jusnaturaliste avec l'approche utilitariste, moins utilisée à l'époque, pour défendre la liberté du travail contre les brevets. En cela son approche est l'une des plus originales et des plus complètes.

La position de Michel Chevalier envers les brevets d'invention est très claire : s'ils violent la liberté, ils ne peuvent être légitimes, même s'ils permettent le progrès technologique. Il affirme : « Du moment qu'on ne peut rendre effectif le brevet d'invention qu'au moyen d'expédients inquisitoriaux, violents et subversifs de la liberté du travail, c'est la preuve qu'il faut renoncer aux brevets », et plus loin : « Il est illicite de perpétuer une institution aussi offensive pour la liberté du travail que l'est le brevet d'invention. » (Chevalier, 1878, p.92). À l'instar de Charles Dunoyer (1864), Michel Chevalier considère les brevets d'inventions comme une relique de l'Ancien Régime, s'apparentant aux corporations et aux jurandes. Or Chevalier rappelle que ce sont les monopoles qui sont par nature opposés à l'innovation. Dès lors, créer un droit d'exclusivité pour les inventeurs, c'est ne comprendre ni la nature des monopoles, ni la nature de l'innovation. Pour Chevalier, les innovateurs n'étaient pas rémunérés pendant l'Ancien Régime non pas en raison de l'absence de brevets mais en raison des entraves à la concurrence qui empêchaient les innovateurs d'exploiter leurs idées en participant au processus concurrentiel. Ce sont d'ailleurs les innovations qui, paradoxalement, échappèrent les premières à l'esprit de corporatisme et de monopole, puisque comme le notait Paul Leroy-Beaulieu dans son *Traité théorique et pratique d'économie politique* (1914, p.633), « en 1568, il fut admis en principe que les nouvelles inventions seraient en dehors des cadres des corporations. » L'argument de la concurrence reste valable aujourd'hui. De manière générale, les secteurs nationalisés et les entreprises protégées de la concurrence ont moins d'incitations à innover. Les secteurs socialisés, comme l'éducation, connaissent typiquement moins d'innovation. De même, le gouvernement, le premier et la cause de tous les monopoles, quand il s'occupe directement de la recherche, a de grandes chances de réduire le rythme auquel se poursuit le progrès scientifique.<sup>7</sup> D'un autre côté, le processus concurrentiel fournit de fortes incitations aux entrepreneurs pour se différencier de leurs concurrents. Comme l'écrit Pascal Salin, l'entreprise qui fait le profit le plus important sur le libre marché est celle qui est la meilleure à « inventer le futur »<sup>8</sup>. La vertu essentielle de la concurrence, définie par la liberté d'entrer sur un marché, est qu'elle encourage à innover, à être créatif, à « repousser les frontières de l'ignorance »<sup>9</sup> comme le dirait Israël Kirzner, pour servir le mieux possible les besoins les plus urgents des consommateurs.<sup>10</sup> Paul Leroy Beaulieu — le beau-fils de Michel Chevalier — dans son *Traité théorique et pratique d'économie politique* (1914), remarque que « la force d'invention d'une société est au maximum là où existe la libre concurrence ; la force de propagation des inventions y est aussi au plus haut point. »<sup>11</sup>

---

<sup>7</sup> Voir Murray Rothbard (2015), *Science, Technology and Government*, Ludwig von Mises Institute, Auburn.

<sup>8</sup> Salin, Pascal (n.d.), *Concurrence, monopole et cartels*, [http://www.catallaxia.org/wiki/Pascal\\_Salin:Concurrence\\_monopole\\_](http://www.catallaxia.org/wiki/Pascal_Salin:Concurrence_monopole_)

<sup>9</sup> I. M. Kirzner (1997), "Entrepreneurial discovery and the competitive market process: An Austrian approach", *Journal of Economic Literature*, 60-85.

<sup>10</sup> Salin, Pascal, *Ibid.* Il écrit : « Dans la réalité, un entrepreneur doit rechercher là où les techniques qui sont les plus efficaces et qui lui permettront d'être meilleur que les autres. À ce titre, la concurrence pousse les producteurs à imaginer des processus de production, des produits, des méthodes de conquête de marché, etc., qui soient différentes. »

Ludwig von Mises écrit aussi : « La force motrice du marché, l'élément qui tend vers l'innovation et l'amélioration incessantes, est fourni par la perpétuelle mobilité du promoteur et par son avidité de profits aussi grands que possible. » Ludwig von Mises (1985), *L'Action Humaine*, Institut Coppel, p.191.

Une bonne description du processus de marché visant à satisfaire le mieux possible les préférences les plus urgentes des consommateurs se trouve chez Murray Rothbard (2009), *Man, Economy and State with Power and Market*, Ludwig von Mises Institute, Auburn, Alabama, Chapitre 10.

<sup>11</sup> Paradoxalement cependant, Paul Leroy-Beaulieu était en faveur des brevets d'inventions. Il écrit dans son *Traité théorique et pratique d'économie politique* (1914) : « Aussi la propriété des découvertes industrielles qui a été très longtemps contestée, même par des économistes de talent et de savoir, Michel Chevalier, entre autres, à cause des difficultés et des procès qu'elle soulève parfois, se montre non seulement peu

Chevalier va plus loin dans son analyse. L'innovation, remarque-t-il, est un processus cumulatif.<sup>12</sup> Les innovations ne sont jamais parfaites et doivent faire l'objet d'améliorations continues après leur découverte pour bénéficier de tout leur potentiel. Par conséquent, donner un privilège au premier innovateur peut détruire ce processus et, au lieu de générer plus d'inventions, en générer moins. Michel Chevalier écrit :

Toute découverte industrielle est le produit de la fermentation générale des idées, le fruit d'un travail interne qui s'est accompli, avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs successifs ou simultanés, dans le sein de la société, souvent pendant des siècles. Une découverte industrielle est loin d'offrir au même degré que la plupart des autres productions de l'esprit une empreinte d'individualité qui oblige de la rapporter à qui s'en dit l'auteur, et c'est ce qui rend très équivoque la prétention de celui-ci à la paternité. (Chevalier, 1878, p. 45).

L'argument exposé dans la citation ci-dessus n'était pas complètement neuf quand Michel Chevalier écrivit *Les Brevets d'Invention*. Charles Dunoyer, qui exerça une influence certaine sur Michel Chevalier, considérait aussi l'innovation comme le résultat d'un processus plutôt que la création d'un esprit isolé.<sup>13</sup> Cette conception de l'innovation comme processus cumulatif que développe Michel Chevalier reste aujourd'hui l'un des arguments phare des sceptiques envers le système de brevet. Ainsi, de grands économistes comme F.A. Hayek concevaient également l'innovation comme un processus et se montraient méfiant face aux mérites postulés de la propriété intellectuelle. Hayek écrivait donc qu'« il est loin d'être évident [...] que la rareté forcée [la propriété intellectuelle] soit la façon la plus efficace de stimuler le processus créateur des hommes. »<sup>14</sup> Plus récemment, Matt Ridley, dans son livre *The Evolution of Everything* (2015) montre que les innovations sont bien plus le produit d'une époque, le fruit involontaire d'un grand nombre d'interactions humaines, plutôt que le résultat d'une planification, individuelle ou étatique. Pour paraphraser Adam Ferguson, les idées et les inventions sont « le résultat de l'action des hommes, sans être celui d'un projet humain. »<sup>15</sup> Les illustrations de cette nature des inventions sont nombreuses. Par exemple, Elisha Gray et Alexander Bell déposèrent un brevet sur le téléphone le même jour. De même, « il n'y avait pas moins de vingt-trois personnes qui méritent le crédit d'avoir inventé une version de l'ampoule incandescente avant Edison » écrit Matt Ridley (2015) avant de conclure que « malgré son talent, Edison était complètement dispensable et inutile. » Park Benjamin, dans son livre *The Age of Electricity* (1886), observe qu'aucune « invention de quelque importance qu'elle fut ne vu son origine réclamée par plus d'une personne. » Ce phénomène que nous appelons « processus d'innovation cumulatif » n'est pas restreint à quelques secteurs isolés. Entre autre, on connaît au moins 6 inventeurs du thermomètre, 3 de l'aiguille hypodermique, 4 de la vaccination, 5 du télégraphe électrique, 4 de la photographie, 5 du bateau à vapeur, 6 du rail électrique et plusieurs dizaines pour l'aviation. Comme l'écrit Matt Ridley (2015), « les inventions et découvertes simultanées signifient que les brevets et les prix Nobel sont des choses fondamentalement injustes. » Mais en laissant de côté l'aspect de la justice, il est aussi évident que les brevets sont inefficaces et freinent

---

onéreuse, mais même très bienfaisante pour l'ensemble de la société. Les pays qui pendant longtemps avaient repoussé le principe de cette propriété, la Suisse par exemple, ont fini par l'admettre. » (p.570)

<sup>12</sup> Plusieurs études récentes tendent à confirmer que l'innovation est bel et bien un processus cumulatif que les brevets peuvent détruire. Voir Galasso, Alberto, and Mark Schankerman (2015), "Patents and Cumulative Innovation: Causal Evidence from the Courts", *Quarterly Journal of Economics*, 130 (1), p.317-369. Et Alessandro Nuvolari (2004), "Collective Invention during the British Industrial Revolution: The Case of the Cornish Pumping Engine", *Cambridge Journal of Economics*, 28 (3), p.347-363.

<sup>13</sup> Voir Charles Dunoyer (1870), *De la Liberté du Travail*, Tome 2, Guillaumin, Paris.

<sup>14</sup> Hayek, Friedrich A. (1993): *La Présomption Fatale*, Presses Universitaires de France, Paris, p.52.

<sup>15</sup> Pour une analyse de l'innovation comme quelque chose de largement non planifié et même impossible à planifier, voir : Murray Rothbard (2015), *Science, Technology and Government*, Ludwig von Mises Institute, Auburn, en particulier p.55-56.

l'innovation pour les mêmes raisons avancées par Matt Ridley et, 137 ans plus tôt, par Michel Chevalier. Non seulement les brevets lèsent un grand nombre d'inventeurs aussi méritant que celui ayant reçu le droit d'exclusivité, mais ce droit empêche également ces mêmes inventeurs d'améliorer l'invention en question.

Michel Chevalier était conscient que la différence entre les biens matériels et les idées consiste en ce que ces dernières ne sont pas rares au sens économique du terme.<sup>16</sup> Comme il l'écrit :

Pour qu'une chose soit une propriété, il est nécessaire qu'elle appartienne à quelqu'un, individuellement, ou, ce qui revient au même, qu'elle soit possédée en commun, par un groupe dont les membres en ont, ou en peuvent avoir chacun sa part distincte. Une découverte, au contraire, peut appartenir à plusieurs personnes, dont chacune l'a dans son intégrité. Elle est à tout le monde, du moment qu'elle a été divulguée, à moins qu'une décision, légitime ou non, de l'autorité ne l'ait attribuée à quelqu'un pour quelque temps. (Chevalier, 1878, p. 41)

L'erreur de Michel Chevalier reste cependant sa théorie de la propriété. Si Michel Chevalier a anticipé l'un des arguments principaux des opposants modernes à la propriété intellectuelle — l'absence de rareté dans le domaine des idées — il n'en tire pas toutes les conséquences. L'importance que donne Michel Chevalier à la rareté n'est pas claire. Ce dernier justifie l'existence de la propriété par le concept moins rigoureux d'*individualité*, insistant sur la « grande incertitude sur la paternité des inventions industrielles » (Chevalier, 1878, p.45). Par conséquent, Chevalier défendait le droit d'auteur car les œuvres littéraires et artistiques, disait-il, peuvent être reliées facilement à leur auteur, c'est-à-dire qu'elles portent la trace de l'individualité de leur créateur (Chevalier, 1878, p. 46 et 50-51).

Quand *Les Brevets d'Inventions* (1878) fut publié, Charles Limousin écrivit une critique de huit pages dans le *Journal des Économistes*. Son objection la plus importante envers Chevalier fut la suivante :

Une propriété, pour les économistes... c'est le produit d'un travail, possédé par le créateur de ce produit ou par ceux à qui il l'a transmis par l'échange, don ou héritage. Cette pierre de touche étant dans notre main, je demanderai si une invention représente, pour son auteur, le produit d'un travail. Il me semble que cela ne peut pas être contesté. Or, si une invention est le produit d'un travail, c'est une propriété.<sup>17</sup>

La réponse de Michel Chevalier fut que la propriété n'est pas, par définition, temporaire. Or les brevets, eux, le sont. Ils ne peuvent donc pas être considérés comme étant une propriété. Cette réponse était la plus commune parmi les économistes anti-brevets du XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant, Chevalier, en raison de son manque de rigueur, laissa de la place pour les critiques. En effet, s'il était conscient que les découvertes ne connaissent pas de rareté à proprement parler, il n'en a pas tiré les conséquences en ce qui concerne sa théorie de la propriété. Pour Chevalier, c'est le travail, mais pas seulement, qui justifie le droit de propriété. La propriété, défend-il, est aussi le résultat de *l'individualité*. Ainsi, selon lui, il faut que la production puisse être clairement reliée à son auteur pour quelle puisse devenir une propriété légitime. Comme les idées sont principalement le résultat d'un effort collectif, soutient Chevalier, elles ne peuvent pas être soumises au principe de propriété. Or s'il est vrai que les inventions

---

<sup>16</sup> F.A. Hayek lui-même ne considérait pas les brevets comme propriété, les idées n'étant pas rares. Il écrivait : « Le développement des connaissances est d'une particulière importance : alors que les ressources matérielles resteront toujours limitées et devront être réservées à certains usages, l'utilisation de nouvelles connaissances est ouverte à tous (à moins que nous n'en organisions la rareté par des systèmes de monopole). La connaissance, une fois trouvée, est gratuitement disponible pour tout le monde. C'est par ce don gratuit de la connaissance acquise par l'expérience de quelques membres de la société que le progrès général devient possible, et que les performances de ceux qui sont passés devant facilitent l'avancée de ceux qui suivent. » (F.A. Hayek (1994), *La Constitution de la Liberté*, Litec, p.43).

Sur le sujet, voir aussi : Stephan Kinsella (2008), *Against Intellectual Monopoly*, Ludwig von Mises Institute, Auburn, Alabama.

<sup>17</sup> Charles Limousin (1878), « Correspondance : La Propriété intellectuelle-Industrielle », *Journal des Économistes*, 4<sup>ème</sup> série, 2 (6), p.428.

sont le résultat d'un processus créatif qui n'est que très rarement le résultat d'une seule personne, ceci est valable pour la majorité des productions humaines. Quel que soit le type de production, dans une société étendue elle implique de très nombreux acteurs. La faiblesse de l'argument de Michel Chevalier basé sur son concept d'individualité a donc amené certains à rejeter hâtivement toutes ses conclusions, y compris ses réflexions les plus pertinentes.

*Les Brevets d'Inventions*, republié pour la première fois depuis 1878, résonne formidablement bien avec une littérature économique croissante remettant en cause le système de brevet.<sup>18</sup> Bien que ce livre soit court, il faut cependant saluer la témérité de Michel Chevalier qui écrivait à contre-courant des idées de son époque, si bien que ses travaux sur les brevets d'invention furent largement ignorés par les historiens de la pensée économique.<sup>19</sup> Dès sa publication, *Les Brevets d'Inventions* fut un ouvrage ignoré. Il fut écrit trop tard, alors que la rude bataille des idées avait déjà été gagnée par les partisans de la propriété intellectuelle. Dès 1873, alors que les opposants aux brevets avaient en premier lieu pu envisager une victoire, le vent tourna et les défenseurs du système de brevet, en une dizaine d'années, firent taire leurs contradicteurs. L'exposition universelle de 1878 à Paris fut notamment une occasion saisie par les pro-brevets pour étendre l'influence de leur idées. Michel Chevalier, encore vivant, ne participa pas aux débats qui eurent lieu à l'exposition. Les anti-brevets furent muselés et en 1883 l'Union de Paris sur la propriété intellectuelle marqua la victoire finale du camp des pro-brevets. En 1889, Jules Simon, dans sa notice sur la vie de Michel Chevalier publiée pour la Société d'Économie Politique, reconnut que deux œuvres de Chevalier étaient restées relativement inconnues : *Biographie de Richard Cobden* et *Les Brevets d'Inventions*. Si Michel Chevalier était reconnu comme l'opposant le plus fervent aux brevets d'inventions, il était aussi un auteur qu'on cite sur le sujet mais que l'on ne lit pas. Beaucoup ne prenait même pas le temps de le réfuter, appelant au « bon sens » ou à de pseudo « évidences ». C'en est ainsi dans l'article « Propriété intellectuelle » du *Nouveau Dictionnaire d'économie politique* (1900). Si en effet l'auteur reconnaît que « l'un des plus ardents opposants aux brevets d'invention de notre temps fut Michel Chevalier » (p.652), et cite ce dernier, il poursuit en écrivant :

Il est permis de trouver exagérées les critiques que Michel Chevalier vient d'adresser à la pratique des brevets. Le bon sens, à défaut de preuve directe, suffirait pour le démontrer. N'est-il pas évident que les bénéfices réalisés par une personne ayant le monopole de la fabrication d'un objet, doivent a priori être plus considérables qu'ils ne le seraient si elle était en concurrence avec d'autres pour alimenter le marché ? (p.657)

Étrange confiance de cet auteur qui ne prit pas en compte les nombreux arguments empiriques et théoriques que Michel Chevalier avance tout au long de ses travaux. Même « à défaut de preuve directe », il n'est pas évident que les brevets soient souhaitables. Mais la légèreté de son affirmation est d'autant plus flagrante que les « preuves directes » tendent souvent à montrer que les brevets n'ont pas l'effet positif souhaité, comme le montra Michel Chevalier. Aujourd'hui, notre connaissance des effets

---

<sup>18</sup> Si nous devons ici ne citer d'un livre, ce serait bel et bien : Boldrin, Michele, and David K. Levine (2008), *Against Intellectual Monopoly*, Cambridge University Press.

<sup>19</sup> Avec la notable exception de : Machlup, Fritz et Penrose, Edith (1950), "The Patent Controversy in the Nineteenth Century", *Journal of Economic History*, Vol. 10, N°1, p.1-29. Pour quelques raisons concernant l'oubli des travaux de Chevalier sur les brevets d'inventions, voir : Louis Rouanet. (2015), "Michel Chevalier's Forgotten Case against the Patent System", *Libertarian Papers*, 7, 71.

Joseph Schumpeter, quant à lui, dans son *History of Economic Analysis* (1954), ne mentionne quasiment pas Michel Chevalier et ne mentionne pas du tout les travaux de ce dernier concernant la propriété intellectuelle. Ceci n'est pas étonnant puisque Léon Walras, l'idole de Schumpeter, éprouvait une aversion à peine cachée pour Michel Chevalier.

qu'ont les brevets sur l'innovation est accrue et tend à supporter l'idée qu'une profonde réforme du système de brevet, si ce n'est sa complète suppression, est nécessaire.<sup>20</sup>

Malgré l'injuste oubli de l'œuvre de Michel Chevalier, son aspect visionnaire est incontestable. Il reste à espérer que cette réédition puisse remettre au goût du jour celui qui fut le plus ardent opposant aux brevets du XIX<sup>e</sup> siècle, car comme l'écrivait Michel Chevalier, « tous les amis du progrès industriel et social doivent unir leurs efforts pour délivrer l'industrie d'entraves, restes surannés du passé » ; et par conséquent « les brevets doivent disparaître les premiers. »<sup>21</sup>

Louis Rouanet

---

<sup>20</sup> Par exemple, Mariko Sakakibara et Lee Branstetter (1999) trouvèrent seulement un très faible effet de l'extension du système de brevet japonais sur les dépenses de R&D. De même, Josh Lerner (2002) trouva que le renforcement du système de brevet n'impacte pas significativement les inventions et Bronwyn H. Hall et Rosemarie Ham Ziedonis (2001) trouvèrent que les grands portefeuilles de brevets servaient principalement à négocier des concessions réciproques de licences. Dans : Josh Lerner (2002), "150 Years of Patent Protection", *American Economic Review Papers and Proceedings*, 92(2): 221-225. ; B. J. Hall et R. H. Ziedonis (2001). "The patent paradox revisited: an empirical study of patenting in the US semiconductor industry, 1979-1995", *RAND Journal of Economics*, 101-128. ; M. Sakakibara & L. Branstetter (1999), "Do stronger patents induce more innovation? Evidence from the 1988 Japanese patent law reforms" (No. w7066), National Bureau of Economic Research.

<sup>21</sup> Cité dans : Eugène Pouillet (1909), *Traité théorique et pratique des brevets d'inventions et de la contrefaçon*, Marchal et Billard, Paris.

# Serge Schweitzer

## *L'économie mondiale et le libéralisme*

Serge Schweitzer est un économiste français libertarien. Enseignant-chercheur à Aix-Marseille Université, il dirige également la filière « analyse économique » à l'Institut Catholique d'études supérieures (ICES).

Entretien conduit par Grégoire Canlorbe

### I. L'approche scientifique et éthique de l'entrepreneur

*1) On a coutume d'opposer un libéralisme modéré, soi-disant pragmatique et sensé, « le vrai libéralisme », à ce qui serait un libéralisme doctrinaire, caricatural et aveugle à la complexité de la réalité : « l'ultralibéralisme ». Des figures telles que Robert Barro, Robert E. Lucas, Martin Feldstein, Ludwig von Mises ou Friedrich A. von Hayek, pour ne pas parler des anarcho-capitalistes à l'instar de Murray Rothbard, rentreraient, dit-on, dans la seconde catégorie. D'aucuns n'hésitent pas à inclure dans la première catégorie Keynes et ses disciples sympathisants d'une économie de marché très régulée, à l'instar de John Hicks, Paul Samuelson et Robert Solow ; des protectionnistes tels que Maurice Allais ; voire des partisans radicaux du Welfare State, à l'instar de Amartya Sen.*

*Compte tenu de votre positionnement clairement anarcho-capitaliste, on vous voit mal revendiquer le statut de « libéral critique » ou « libéral modéré ». On vous voit mal également accepter le qualificatif de « libéral idéologue », i.e. « aveugle à la complexité des choses. »*

*Si vous deviez justifier le caractère éminemment scientifique (et non idéologique) de votre libéralisme « pur et dur », quels arguments invoqueriez-vous en priorité ? Plus généralement, que répondriez-vous à ceux qui décrivent Gary Becker, James Buchanan, Murray Rothbard et les autres comme des auteurs purement idéologiques, sans aucune valeur scientifique ?*

C'est un piège grossier que cette catégorisation. Ainsi, pour donner un premier exemple, être libéral est parfaitement admissible et même admis, sauf en France. Mais en ajoutant la préposition *ultra*, tout d'un coup, l'incarnation du diable prend figure dans l'ultralibéralisme. Nos lecteurs ont-ils jamais lu une fois, dans leur vie, le qualificatif *ultrasocialiste* ? On voit bien qu'il s'agit d'un piège grossier. En réalité, il y a deux grandes catégories : ceux qui trouvent l'État globalement bienveillant et ceux qui trouvent les hommes de l'État porteurs de captures de rentes, et d'idées mortifères car on n'a jamais vu des individus libres déclarer joyeusement combien ils étaient heureux de partir en guerre pour tuer froidement des individus.

Certes, dans une palette de nuances, certains tolèrent des interventions qu'ils pensent judicieuses, d'autres font confiance de façon plus rigoureuse aux ajustements spontanés. Les classifications peuvent

être trompeuses. Même Amartya Sen, dans une longue interview au mensuel du FMI, a pu écrire mot pour mot qu'il était « stupéfié » qu'on puisse imaginer une autre technique que le marché, et surtout le libre-échange pour sortir un pays de la pauvreté. Quant à Keynes, ses disciples ont largement dépassé sa pensée, puisque la seule hypothèse dans laquelle il imagine un choc exogène provenant de l'État est la situation qu'il estime ne pas être la situation habituelle du marché, i.e. un équilibre de sous-emploi. Que les concepts, les catégories méthodologiques, et la légèreté scientifique des hypothèses de structure de Keynes soient malheureusement largement partagés par les économistes professionnels, ne change rien au fait qu'il n'est pas très crédible, ni honnête, de qualifier Keynes de socialiste. Il était bien trop intelligent pour cela. En outre, il aimait beaucoup trop spéculer !

Bien sûr, les post, les néo, et les néo-néo keynésiens ont développé, eux, une perspective idéologique, non sans arrière-pensée, car quand on plaide pour l'intervention de l'État, il faut bien des experts. Ils se voyaient naturellement dans ce rôle. Voilà qui nous ramène à votre question sur l'idéologie. Il n'est pas nécessaire d'écrire des traités entiers. L'idéologue est celui qui tord la réalité pour la faire rentrer dans le schéma préalable qu'il a imaginé. Le libéral constate l'ordre social tel qu'il se présente. Il comporte évidemment ici des défauts, là des injustices. La raison n'en tient pas aux institutions de l'ordre libre, mais tout simplement au fait que cet ordre est animé par des êtres humains. Certains de nos actes sont vertueux, mais d'autres sont le fruit de comportements vicieux et peuvent engendrer des situations injustes. Cet ordre spontané, parce qu'il est le résultat d'individus libres, est toujours supérieur sur le plan moral et éthique à un ordre qui soi-disant serait meilleur, mais fruit de la contrainte imposée par la violence. Qui plus est, et enfin, pourquoi cet ordre conçu par quelques-uns serait-il supérieur ? Les libéraux ont le devoir impérieux de faire éclater les phrases toutes faites du style : « Aron décrit l'ordre tel qu'il est, Sartre tel qu'il devrait l'être ». L'univers de Sartre, pour qui le marxisme était un horizon indépassable, est une illustration parfaite de la maladie essentielle de tous les interventionnistes quelle que soit leur qualification. Le véritable drame de ceux qui veulent à tout prix faire notre bonheur c'est que « l'enfer est pavé de bonnes intentions », c'est que « le mieux est l'ennemi du bien », c'est que « celui qui veut faire l'ange fait la bête. »

Quant à la trilogie Becker – Buchanan – Rothbard, le premier a été reconnu, y inclus par ceux qui ne partageaient pas ses convictions, comme un authentique génie, parce qu'appliquant la science de la perception et de la décision à toutes les activités humaines. Il est non pas probable mais certain, qu'il sera reconnu un jour comme l'unificateur des sciences humaines. Considérant Buchanan, sa description du marché politique est tellement criante de vérité, que les entrepreneurs politiques eux-mêmes l'admettent comme exacte. Au passage, qu'il soit souligné que la fonction (ou l'objectif) de maximisation qui consiste à obtenir les votes, n'est a priori ni meilleure ni moins bonne que la grille de maximisation d'un universitaire ou d'une call girl. La seule différence c'est que les deux derniers, pour maximiser leur utilité, ne vont voler personne, alors que pour maximiser des voix, il faut produire des biens publics ou distribuer des pots de vin, afin d'acheter des suffrages. Et pour ce faire, lever par la violence l'impôt qui n'est jamais que le vol par quelques-uns du fruit de l'effort des autres.

Le cas de Murray Rothbard est plus délicat : ayant refusé de se glisser dans la boîte à outils utilisée par tous les économistes, y inclus une partie des Autrichiens, il est considéré par certains comme un génie absolu, et par d'autres comme quelqu'un de peu sérieux et de peu crédible. En ce qui me concerne, il m'apparaît que dans son grand traité, *Man, Economy and State*, il se fait l'égal des plus grands et en particulier de son maître Mises. Par contre, ses positions politiques étaient proprement baroques. L'application du principe de non-coercition de façon aveugle a pu l'amener à avoir des positions envers le communisme, du temps de l'URSS, qui en ont fait un allié objectif et ce que Lénine appelait un « imbécile utile ». Mes amis auront beau crier au sacrilège, je prétends que lorsque les libertariens brûlaient sur les campus, de concert avec les marxistes, le drapeau américain, pendant la guerre du Vietnam, c'était proprement irresponsable. Pour une raison simple, si le communisme avait triomphé, il est peu probable que nous puissions échanger ce matin, autour d'un café. Il n'en reste pas moins que

*L'Éthique de la Liberté* est un monument et que *Économistes et Charlatans* est encore meilleur. Rothbard n'est jamais aussi bon que lorsqu'il fait de la science économique.

Si enfin, vous me permettez d'ajouter ceci à votre question, puis-je signaler à vos lecteurs qu'ils sortiront comme chacun de mes étudiants qui a bien voulu le faire, littéralement transformés intellectuellement par la lecture de Walter Block. Je ne saurais trop conseiller de lire *Défendre les indéfendables*.

2) *Sous quelles circonstances et pour quelles raisons êtes-vous devenu partisan de l'anarcho-capitalisme ? Ceci s'est-il fait du jour au lendemain ? Avez-vous eu au contraire une transition lente, subreptice, pas à pas, vers cette philosophie politique ?*

Dans ma génération, même en faculté de droit et de science économique, beaucoup de mes camarades étaient attirés vers le socialisme. Ceux qui se sentaient « de droite » croyaient aux mirages du keynésianisme. D'aussi longtemps que je me souviens, je n'ai jamais eu la moindre tentation en ce domaine. Je n'aime pas trop les confidences, laissez-moi vous en conter une seule.

Je n'avais même pas 15 ans et un soir, je réfléchis longuement au système du plan en économie soviétique. Et du haut de mes 15 ans d'adolescent boutonneux, je me suis demandé, bien-sûr avec des mots enfantins et pas ceux d'un économiste, comment les ingénieurs du plan pouvaient savoir ce que les individus voulaient, alors que je constatais qu'avant de faire les boutiques en ville pour être à la mode, je ne savais même pas ce que je voulais, avant d'avoir découvert les propositions dans les vitrines. De façon enfantine, j'avais pensé tout seul, à la manière d'un adolescent, l'article fondateur de Hayek « the use of knowledge in the society ». Si vous ajoutez que ma passion pour l'Histoire m'a appris très tôt le rôle des groupes et des foules, tout m'a poussé à voir dès mon plus jeune âge en l'individu l'atome du tout et le tout du tout.

Pour terminer, un élément circonstanciel m'a vacciné contre toute tentation d'une vision collectiviste et coercitive du monde. Mai/Juin 1968 est souvent présenté comme un joyeux happening libérateur, marqué par quelques dérapages. Tous ceux qui l'ont vécu et qui sont honnêtes ont vu des terroristes à l'œuvre ; mais comme on était en temps de paix, nos maîtres n'ont pas fini fusillés ou pendus. Mais tous ceux qui ont assisté à des procès en amphithéâtre de tribunaux populaires, ont pu constater que les professeurs qui osaient résister étaient trainés physiquement devant des amphithéâtres hystériques, qui symboliquement les condamnaient à mort. Telles sont les méthodes de ceux, justement qui pratiquant l'idéologie, font fi de l'individu.

Figurant parmi les professeurs qui résistèrent, André Piettre a titré joliment un ouvrage sur mai 68 *Les Voyous du Cœur*. Il reste enfin à vous expliquer pourquoi parmi les libéraux je me sens en harmonie avec les anarcap. C'est ma logique qui me l'impose : il y a deux situations cohérentes, admissibles, théoriquement pensables, même si pratiquement elles ont donné des résultats différents. Il est admissible d'être intégralement socialiste ; vous croyez que l'intérêt général existe, représenté par l'État, que le tout (comme concept) est supérieur à l'individu, et que le plan coordonne les efforts de tous. Inversement, si vous êtes libéral, vous ne pouvez pas l'être un peu, à moitié, ou aux trois quarts ; l'option de système est intégralement dichotomique.

L'État et ses hommes ne peuvent pas être un peu gentils et un peu méchants. Une chose ne peut pas être et ne pas être en même temps. En conséquence, vous pensez que l'individu est supérieur à l'État et que la coordination des efforts se fait par le mécanisme des prix. De même qu'on ne peut pas être un peu ou beaucoup socialiste, on ne peut pas être un peu ou beaucoup libéral. On est libéral ou on est socialiste. Les deux attitudes qui intellectuellement sont d'une logique imparable sont d'être collectivistes ou anarcap.

Les solutions intermédiaires sont, soit l'expression d'un refus de penser, soit la traduction d'une lâcheté intellectuelle répandue en notre temps, celle du refus des choix clairs pour se réfugier dans des compromis boiteux, où chacun faisant un pas vers l'autre, les ordres sociaux sont devenus complète-

ment bâtards ; pour faire court : 50% État, 50% marché. Nous y sommes en France. Telle est la cause qui explique tout de ce qui se passe en France, tant dans l'ordre des facultés d'économie que dans un déclin de la concurrence des idées qui est si importante, car de la concurrence on peut espérer que cet affrontement, viril et courtois, permettra d'inverser la loi de Gresham et de pouvoir formuler : « les bonnes idées chassent les mauvaises. »

3) *On avance couramment que les mathématiques seraient un outil indispensable pour ériger en science (i.e. en savoir vrai) l'étude des phénomènes économiques, y compris pour ce qui a trait à la firme.*

*Vous écrivez, dans un article de 2000 : « Les néoclassiques (i.e. le courant mainstream) faisant le complexe des scientifiques lourds vont se faire croire que leur discipline est infiniment plus savante s'ils la représentent à l'aide des mathématiques, c'est-à-dire essentiellement avec des instruments algébriques et des représentations géométriques. Seulement, évidemment, l'être humain s'accommode mal de représentations géométriques et algébriques et pour présenter l'entreprise, collection d'êtres humains, cohorte au sens des statisticiens, réunis dans un même lieu pour produire des biens et services qui vont réduire l'écart aux ressources rares/besoins illimités, la formalisation est impuissante. Si je cherche à représenter l'être humain dans la firme, je ne peux pas procéder par l'outil mathématique, je vais donc être amené à vider complètement la firme de l'être humain et la représenter suivant nos représentations favorites des économistes, i.e. une firme sans humanité, désincarnée. »*

*Pourriez-vous expliciter et développer ce point de vue ?*

Cette question est complexe et nous disposons d'une énorme littérature, désormais. Comment nous positionner dans le débat ? S'il s'agit de dire que les maths sont une boîte à outils commode, permettant un raccourci dans l'expression, nous sommes d'accord. L'exemple standard c'est d'expliquer la forme de l'offre et de la demande soit avec des mots soit avec des courbes ; en quelque sorte, hic et nunc, les courbes économisent les mots.

Mais l'invasion des mathématiques en analyse économique a relevé d'un tout autre projet, celui de penser que la mécanique de la décision humaine obéissait à des lois analogues aux sciences de la nature et qu'on pouvait alors les découvrir en utilisant des outils analogues. Même un Jacques Rueff se laisse prendre quand il publie en 1922 chez Payot *Des Sciences physiques aux Sciences morales*.

Or le nœud du problème est le suivant : si on croit possible de penser demain par l'utilisation des mathématiques, ce qui est le projet explicite ou implicite des économistes mathématiciens, cela signifie que quelles que soient les actions des hommes libres, l'avenir est connu d'avance et le résultat prévisible. Le dessein de ceux qui préconisent une utilisation intense des maths dans l'économie est d'éliminer ce qu'ils nomment le hasard qu'ils prétendent mépriser. Qu'on se souvienne de l'ouvrage du conseiller du général de Gaulle, Pierre Massé : *Le Plan ou l'Anti-hasard*. En réalité, l'utilisation des outils mathématiques, même par ceux qui n'ont pas au départ ce dessein, se termine toujours par la volonté de puissance de l'idée selon laquelle demain est découvrable.

Bien sûr, les modèles contemporains admettent plusieurs sentiers de progression et des zones d'aléa. Mais l'idée centrale, une fois de plus, c'est que demain est prévisible et qu'on peut forger l'avenir de façon volontariste, à l'aide de l'outil puissant des mathématiques. Or comme le dit dans une formule saisissante GLS Shackle : « le déterminisme c'est le futur sans humanité. » Expliquons succinctement : si demain peut se prévoir par anticipation grâce à des modèles mathématiques, cela signifie que les actions de tous les individus libres ne changent rien à demain puisque demain est connu ou peut être découvert par des modèles dits de prévision. Affirmer que « demain est déjà écrit » revient à nier totalement la liberté des êtres humains.

Cela explique au passage pourquoi toutes ces prédictions baroques sur la croissance, le chômage, l'inflation ou le prix de l'énergie, sont évidemment régulièrement démenties, puisque les hommes libres s'acharnent à ajuster leurs actions à leurs désirs, désirs qui se découvrent au fur et à mesure par nos actions. Dieu, que le monde serait chouette, s'il n'y avait pas d'êtres humains ! Cela me fait penser

irrésistiblement à la satisfaction qu'éprouveraient les écologistes, car si on supprimait l'être humain, la consommation de pétrole serait assurée jusqu'à la fin du temps !

4) *En forçant le trait quelque peu, on peut dire qu'il existe deux grandes visions de l'entrepreneur en science économique (celui-ci brillant par son absence dans le cadre de pensée Néoclassique). Dans la vision de Schumpeter, l'entrepreneur est un être à part, « un héros des temps modernes », lequel met en place une innovation qui rompt avec l'ordre établi. Dans la vision Autrichienne de von Mises et de Kirzner, l'entrepreneur est un homme pour ainsi dire ordinaire, simple découvreur d'opportunités.*

*De ces deux conceptions de la figure entrepreneuriale, laquelle serait, selon vous, véritablement scientifique ? À vos yeux, est-ce la théorie de Schumpeter ou bien la théorie de Kirzner qui colle à la réalité ?*

Il y a en effet deux grandes conceptions de l'entrepreneur : la première, amorcée par J.-B. Say, poursuivie par Marshall et achevée en apothéose par Schumpeter, fait de l'entrepreneur un héros qui à lui seul bâtit de nouveaux univers, façonne le monde et relance le cycle à son point bas quand il innove. L'entrepreneur héros est évidemment celui dont la tête dépasse celle des autres par sa puissance créatrice. On comprend, dès lors, que devant le triomphe, dans les années 50, de la vulgate keynésienne, Schumpeter, saisi d'effroi, voit une victoire inéluctable de l'égalitarisme. Or celui qui dépasse c'est l'entrepreneur ; dans *Capitalisme, Socialisme et Démocratie*, il décrit alors dans son célèbre chapitre « le crépuscule de la fonction d'entrepreneur ». Et comme l'entrepreneur est l'alpha et l'oméga de l'économie de marché, il conclut sa célèbre trilogie par cette question : « la victoire du socialisme est elle inéluctable ? » À cette question, Schumpeter répond oui.

Voilà à quelles erreurs grossières on est exposé lorsqu'on se trompe sur ce qu'est un entrepreneur, car on sait que le socialisme et les économies de plans sont mortes. Et non seulement le capitalisme est désormais le système économique du monde entier, mais encore les entrepreneurs fleurissent sur toute la planète, rivalisant de séduction pour nous rendre des services attendus, en contrepartie de l'espérance du profit.

Pour notre part, nous sommes en phase complète avec la perspective autrichienne : l'entrepreneur est simplement quelqu'un qui voit avant les autres et exploite judicieusement cette information, un individu sans cesse en veille, qui n'a aucun don exceptionnel, hors celui de découvrir juste avant que la chose soit évidente ce que personne ne voit mais qui est pour lui d'une clarté totale. Quelles que soient ses attentes inassouvies ou inexprimées, si chacun savait donner une réponse, et la bonne réponse, à ses désirs, en apportant la bonne solution, tout le monde serait entrepreneur. Le seul don particulier de l'entrepreneur est sa capacité à anticiper, juste l'espace de l'instant d'avant, ce qui sera perçu pour la réponse évidente par tous, dès que la proposition est faite.

Soyons concrets pour nos lecteurs. Quel fil à la patte que le téléphone filaire, et on aurait bien voulu continuer hors de chez soi à dire à sa belle en allant vers son travail combien elle est unique ; du moins, à nos yeux subjectifs. Oui, mais le fil n'est pas si long. À la seconde où le téléphone cellulaire fait son apparition, chacun se dit « mais bien-sûr, c'est la solution ! » Mais seul le premier ou les premiers se sont positionnés juste avant tous les autres. L'entrepreneur est celui qui en quelque sorte sur un territoire précis a un don de prophétie : il voit ce que les autres ne voient pas, comme réponse adéquate. Il sait que sa proposition répond correctement aux désirs. L'entrepreneur fait donc le pont entre les besoins des uns et les réponses qu'il propose. Il est celui qui donne une réponse meilleure et provisoire à nos besoins qui n'ont pas changé de nature depuis les grottes de Lascaux.

En décrivant l'entrepreneur comme un homme standard, banal, modeste, Kirzner résout victorieusement un double problème : d'une part, il permet de comprendre ce que le magazine « L'Expansion » résumait bien dans une couverture il y a quelques années après la chute du communisme : « Adam Smith ? Il va bien, merci. » Oui, le capitalisme ne peut exister sans entrepreneur, oui celui-ci est un personnage central, mais en aucun cas il n'est une sorte de Vulcain faisant surgir le feu de la terre.

Simultanément le capitalisme peut exister, alors que la social-démocratie a triomphé dans les faits un peu partout. Bien sûr, une fiscalité folle va décourager certains, mais pourtant, partout, des entrepreneurs surgissent, qui changent le monde sans même le comprendre ni le savoir.

Le second paradoxe que résout Kirzner, ce qu'il permet de comprendre, c'est pourquoi il n'existe pas de par le monde une seule école qui ose prétendre former des entrepreneurs. Les écoles du commerce, les IAE, les « business schools », forment des managers, des experts, mais n'ont pas la prétention de former les entrepreneurs. C'est que Kirzner, en donnant la description correcte d'un entrepreneur banal, standard, nous fait comprendre qu'on peut arrêter très tôt ses études et devenir un entrepreneur majeur.

Voir ce que les autres ne voient pas encore avant eux, ça ne s'apprend pas dans les écoles et dans les universités. Cela explique encore et encore un Bill Gates, sorti d'une université de seconde zone, tel est le cas aussi de Steve Jobs, et de la quasi totalité de ce qui est qualifié de façon absurde « les petits génies de la Silicon Valley ». Leur seul génie c'est tout bêtement d'avoir les yeux ouverts, quand les nôtres sont aveugles. Percevoir, décider, agir c'est cela être entrepreneur. Et c'est la raison pour laquelle on peut être un immense entrepreneur, tout en étant immensément inculte.

*5) De nos jours, les intellectuels ont généralement une vision négative du profit, de l'entrepreneuriat et plus largement de la liberté d'entreprendre et de l'économie de marché. Comment expliquer, selon vous, que cette vision négative soit si répandue au sein des milieux universitaires ?*

Pour comprendre la vision majoritairement négative que la plupart des intellectuels ont de la société libre et de l'économie de marché, il faut prendre en compte deux phénomènes : d'une part, et depuis au moins Platon, ceux qui sont sur le marché des idées estiment que les dures études qu'ils ont faites et les concours sélectifs qu'ils ont réussis doivent leur donner la primauté. Dès lors qu'il ne comprend pas profondément que le montant des revenus dépend du service rendu au consommateur, il est déroutant pour un Normalien, agrégé de lettres classiques, de savoir qu'en fin de carrière il peut avoir des revenus d'un montant x fois inférieur à un vendeur de T-Shirts ou de pizzas. D'autre part, et encore plus profondément, la middle class intellectuelle, que sont les journalistes, ne peuvent pour la plupart cautionner un système dont ils imaginent que la philosophie tient toute entière dans le « self love » et dans l'adage central de la Fable des Abeilles, de Mandeville : « Private vices, public benefits. »

Si on ajoute que les libéraux utilitaristes font leurs l'adage de Bentham « À chaque part de richesse correspond une part de plaisir », on explique aisément que le marché est au mieux toléré parce que plus efficace, mais bien rarement estimé pour ce qu'il est. Encore plus profondément, ce qui est en cause aujourd'hui, n'est même plus l'hostilité à l'économie de marché mais l'aversion à l'idée même qu'il faudrait pratiquer la lutte contre la rareté, la gestion de ses affaires, i.e. l'économie, d'où le thème de la décroissance. Il est important de préciser que ces trois idées doivent beaucoup aux remarquables travaux d'Alain Wolfelsperger dont on consultera en particulier le remarquable article sur « l'attitude des médias de masse à l'égard du libéralisme économique », qu'on trouve sur internet.

*6) Il est de bon ton d'affirmer que la compétition à laquelle se vouent les entrepreneurs peut prendre l'aspect d'une bataille sans merci, où le plus fort écrase le plus faible. Dans ce contexte, il serait conforme aux exigences de la morale, avance-t-on, que les entrepreneurs, par charité mutuelle, s'imposent des actes d'auto-limitation et tempèrent la compétition dans laquelle ils se trouvent.*

*Supposons qu'au cours d'un dîner mondain, vous fassiez la rencontre d'un petit entrepreneur qui vous tient en substance ce discours : « Les entrepreneurs les plus efficaces sur un marché peuvent ruiner leurs concurrents, et ceci se fait au détriment des salariés des boîtes les moins efficaces. Ils perdent tout simplement leur emploi. J'appelle cela du meurtre commercial. Celui qui réussit à abaisser ses prix au point de retirer du marché ses concurrents est tout simplement un*

*criminel. Il crée du chômage et finit par imposer un monopole en sa faveur. Dès lors il peut fixer les prix à sa guise et les consommateurs n'ont plus leur mot à dire. Cette situation est parfaitement indécente.*

*J'estime pour ma part que le plus fort sur le marché devrait tempérer son agressivité et laisser survivre ses concurrents. J'appelle cela : Vivre et laisser vivre. La loi morale ne nous ordonne-t-elle pas avant toute chose de ne pas faire aux autres ce que nous n'aimerions pas qu'ils nous fassent ? Ce précepte élémentaire vaut notamment pour le monde des affaires. »  
Que répondriez-vous à cet homme ?*

Curieusement, en évoquant dans votre question précédente l'intellectuel, on est souvent heurté par la compétition et la concurrence qu'ils estiment meurtrière, alors que souvent, ils ont passé les concours les plus sélectifs qu'on puisse imaginer, dans lesquels le nombre d'élus est insignifiant.

L'individu que vous évoquez, qui pense que jamais personne, même quand il travaille mal, ne doit être éliminé du marché, se trompe lourdement en voulant faire survivre à tout prix ceux, parmi les entrepreneurs, qui gaspillent les facteurs de production rares pour proposer des biens ou des services dont nul ne veut. Mais alors, le même individu dira : « Que fait-on pour les salariés qui ont perdu leur emploi ? » Pourtant, il ne fait pas de doute que si certaines entreprises ou secteurs entiers sont délaissés, cela signifie que d'autres sont plébiscités. Ici des emplois sont supprimés, là des emplois surgissent. Un seul exemple : ceux des entrepreneurs qui s'acharnent à produire des lampes à pétrole, vont disparaître ; mais dans l'électricité, on va créer encore plus d'emplois qu'on n'en supprime dans la lampe à pétrole. Mais est-ce si sûr ? En 1950, il y avait en France 14 millions d'actifs, il y en a aujourd'hui 26 millions. Où a-t-on vu qu'on supprimait plus d'emplois qu'on n'en crée ?

*7) Au Moyen Âge, un condottiere dont l'Histoire n'a pas retenu le nom, sauva la ville de Sienne d'un agresseur étranger. Il devint alors le saint patron de la ville, mais en contrepartie, il fut décapité sur la place publique par les habitants. Beaucoup de grands condottieri du Moyen Âge et de la Renaissance subirent un sort similaire au saint patron de Sienne : on craignait qu'ils ne devinssent trop puissants, orgueilleux et exigeants.*

*En un sens, ne réserve-t-on pas de nos jours le même sort aux entrepreneurs ? Tout en témoignant de leur gratitude pour les produits nouveaux ou meilleur marché qui leur sont mis à disposition par les entrepreneurs qui réussissent, la plupart des gens ne redoutent-ils pas le pouvoir (financier, publicitaire, politique) des businessmen, au point de demander qu'on les « assassine » en les accablant de taxes ou de réglementations ?*

La jalousie envers ceux qui réussissent de belles actions, et il y a beaucoup de jaloux, voilà qui explique que de tous temps, et encore demain, les entrepreneurs soient cloués au pilori et qu'on estime que si ces gens réussissent c'est parce qu'ils ont exploité soit les salariés, soit les consommateurs, en leur faisant payer plus cher qu'ils n'auraient dû.

Dans l'épisode que vous évoquez à Sienne, c'est l'assassinat « hard ». La manière soft d'aujourd'hui c'est l'assassinat fiscal. Mais en même temps, par une sorte de sixième sens, chacun comprend que si personne ne prend l'initiative de proposer de nouvelles façons de consommer qui accroissent l'utilité de chacun, nous en serions encore dans les grottes de Lascaux. L'entrepreneur, on l'a dit, n'est pas un héros. Du reste, nul ne l'oblige à embrasser cet état. Par contre, il est celui sans lequel nous pourrions crier en vain « Nous avons soif », « Nous avons faim », « Nous voulons nous abriter et nous déplacer ». Ces personnes ne comprenant pas les moyens requis pour satisfaire ces besoins, nous aurions disparu depuis longtemps.

La tâche accomplie par l'entrepreneur est si vitale que tout le monde peut la comprendre ; et tous ceux qui voudraient l'être mais n'ont ni le talent, ni le courage, ni l'énergie, voient leurs sentiments d'envie s'exciter. Le socialisme est rigoureusement la doctrine qui répond à cet état presque naturel à tout homme en disant : « Je vais prendre aux uns qui ont réussi par leur naissance ou la ruse ou la tricherie, pour te donner à toi, qui as eu moins de chance. » Le socialisme c'est la drogue quotidienne de tous ceux qui voudraient bien, mais n'y arrivent pas.

## II. La mondialisation capitaliste

8) *En 2006, vous avez écrit un article concernant « le concept de mondialisation dans l'histoire de la pensée économique ». Pourriez-vous rappeler succinctement les grandes lignes de votre propos dans cet article ?*

Il s'agissait, en quatre temps successifs, d'expliquer d'abord que la mondialisation était refusée par les mercantilistes. Ils préconisent alors le protectionnisme. Dans un deuxième temps, le marxisme ne veut pas seulement refuser la mondialisation mais la rendre responsable, au XIX<sup>e</sup>, de la misère du monde. Ce sera l'une des thèses les plus célèbres de Lénine.

On croit toucher le graal avec le théorème des coûts comparatifs, chez Ricardo. Mais ce dernier nous entraîne dans une double erreur d'une ampleur extrême. En nous laissant à penser que ce sont des nations qui échangent, d'où le terme trompeur d'échange international, il masque que ce sont en fait des individus qui échangent. Le terme échange international est à bannir absolument pour être remplacé par celui d'échange interindividuel. Non content de cette première énorme erreur conceptuelle, Ricardo déduit que la spécialisation internationale et la division du travail est au bout du processus. Mais alors, comment expliquer qu'il y ait 25 pays au monde qui se partagent plus de 80% des échanges ? Près des trois quarts des biens fabriqués le sont dans les frontières respectives des échangistes individuels. Cela paraît absurde de produire la même chose ici et ailleurs ! La réponse est donnée par le professeur Jacques Gareilo, qui a une formule saisissante, quand il écrit : « La vertu de l'échange c'est qu'il est l'occasion de la concurrence. » En effet, quand on échange les mêmes biens et services, on s'aperçoit alors que ici on est meilleur, là on est moins bon. La concurrence stimule alors vers l'excellence la plupart des participants, sous peine de mourir.

Je conclus cet article en expliquant qu'il a appartenu à Bastiat et Montesquieu de comprendre la véritable grandeur de l'échange. Rien n'est plus fondamental en l'espèce que les propos de Montesquieu pour comprendre que la corrélation entre la vigueur du commerce et la baisse d'intensité de la guerre est en réalité une causalité. Depuis que la France et la Grande Bretagne ont signé un traité de libre-échange en 1860, elles ne se sont plus jamais affrontées. Depuis que l'Allemagne et la France sont dans un marché commun, les risques de guerre sont rigoureusement nuls. Mais quand entre 1933 et 1939, le commerce mondial s'effondre de 85% en valeur, dans une période appelée « le néo-mercantilisme », la guerre est au bout.

9) *Il n'est pas rare d'entendre dire que la libéralisation des échanges à l'échelle du globe a pour incidence la réduction de la croissance, l'explosion du chômage et l'accroissement des inégalités dans les pays dits « développés. »*

*L'argument généralement invoqué est le suivant : Dans le contexte de la mondialisation des échanges entre des pays caractérisés par des niveaux de salaires différents, plus le salaire minimum (déterminé par les forces du marché ou fixé par la loi) est élevé dans les pays développés, et plus les importations en provenance des pays à bas salaires sont favorisées. Ces importations sont certes compensées en valeur par des exportations. Cependant, la compétition des travailleurs dans les pays développés avec les pays à bas salaires détruit nécessairement des emplois, à moins que le patronat ne réussisse à procéder à une baisse du coût du travail. La balance sociale est indépendante de la balance commerciale.*

*La mondialisation des échanges mène soit à une hausse du chômage s'il y a rigidité des salaires, soit au nivellement vers le bas des salaires (et dès lors, à une explosion des inégalités de revenu) s'il y a flexibilité des salaires. Certes, grâce aux délocalisations et aux importations en provenance des pays à bas salaires, les consommateurs peuvent acheter des produits meilleur marché. En contrepartie de cette baisse des prix, les consommateurs doivent cependant subir la perte de leur emploi ou la baisse de leurs salaires. Le jeu n'en vaut pas la chandelle.*

*Que rétorqueriez-vous à cet argument très en vogue ?*

Ma réponse me vient d'un économiste incontestablement très à gauche, mais qui avant d'être à gauche est d'abord un grand professionnel. Dans son récent ouvrage, *Mondialisation et inégalités*, François

Bourguignon taille en pièces la thèse de l'accroissement des inégalités par la mondialisation. Pour le numéro 2 de la Banque Mondiale, statisticien d'envergure, les preuves abondent que l'écart mondial s'est réduit par l'émergence en moins d'un quart de siècle de plus d'un milliard d'êtres humains dans les pays d'Asie du Sud Est, en Chine, en Inde, au Brésil, qui ont atteint le niveau de vie des pays occidentaux.

Il est vrai, et il le souligne, que dans certains pays développés, il y a eu un accroissement des écarts de revenus. Mais outre le fait que toute inégalité n'est pas une injustice, il n'est en rien démontré que c'est la mondialisation qui est la cause de ces écarts de revenus grandissants, du moins avant redistribution. Votre question est l'occasion de souligner deux choses. D'une part, toute inégalité n'est pas une injustice. Vous devez mesurer environ 1 m 80, et moi 1 m 70. C'est une inégalité, en quoi est-ce une injustice ? Deuxième constatation, ce n'est pas parce que tout le monde croît quelque chose, que ce quelque chose est vrai. Je vous le répète, la mondialisation a réduit de façon spectaculaire les écarts de revenu de par le monde.

*10) On argue souvent que la mondialisation impliquerait une perte du pouvoir du citoyen lambda sur sa vie, celui-ci pouvant de moins en moins contrôler (indirectement) les flux économiques, humains et financiers, via l'action des représentants élus au suffrage universel. Le pouvoir des gouvernements d'agir au nom du peuple s'éroderait au fur et à mesure que la libéralisation des échanges gagnerait du terrain. Les vrais décideurs politiques seraient désormais les grandes firmes capitalistes ainsi que les banques et les sociétés de notation. Les gouvernements seraient devenus le valet du grand capital et non plus le serviteur légitime des citoyens, qui sont privés, ce faisant, de tout pouvoir sur eux-mêmes. En somme, la mondialisation, argue-t-on, nous vole nos vies. Que vous inspire ce discours qui a le vent en poupe ?*

Quelle bonne nouvelle, que de pouvoir dire que les marchands ont pris le dessus sur les hommes de l'État et les guerriers ! Quelle est cette farce meurtrière qui consiste à nous faire regretter le bon temps du XX<sup>e</sup> siècle, celui de l'effondrement de la doctrine libérale (et donc celle de la primauté des individus), et de la victoire des idées étatistes sous les formes les plus variées, du communisme au national-socialisme, sans oublier les fascismes. Deux guerres mondiales, des génocides, des camps de concentration, des goulags parsemés de quelques « apothéoses » de Mao à Pol-Pot, du colonel Mengistu à Fidel Castro.

Et vous voulez que je déplore la soi-disant primauté des marchands ? Les plus grands capitalistes du monde peuvent voir du jour au lendemain leur soi-disant empire s'effondrer, parce que les consommateurs décident massivement d'aller vers un autre producteur.

Il était une fois la plus grande firme automobile du monde, General Motors, qui serait morte sans le scandaleux sauvetage avec l'argent extorqué par la violence au contribuable américain. Sans cet épisode, cette mythique compagnie n'existerait plus.

Il était une fois l'insolente santé et la domination sans partage, sur le marché récent de la téléphonie mondiale, de l'entreprise finlandaise Nokia. En ratant un seul tournant, celui du marché des Smartphones, vous et moi, et non je ne sais quel complot, avons mis cette firme géante à genoux. Le cimetière des capitalistes puissants et dominateurs doit être sans doute le plus peuplé de la galaxie.

*11) Il est également avancé que la division du travail mondialisée serait sujette à un risque systémique élevé, dans la mesure où les changements affectant les conditions dans une partie du monde sont désormais bien plus fortement susceptibles d'influencer négativement toutes les autres parties du monde. À cet égard, il est nécessaire, dit-on, de mettre en œuvre des institutions étatiques « back up », en mesure de fournir un bien ou un service si le fournisseur initial est désormais indisponible en raison d'une perturbation imprévue.*

*Quel est votre sentiment sur cette analyse ?*

Mon sentiment c'est que justement ce que nous venons de voir, i.e. la perte d'influence via la mondialisation des hommes de l'État sur notre vie, ils tentent de la rattraper en mettant en œuvre un gouvernement mondial, dont le siège déjà prévu serait aux Nations Unies, sous le prétexte fallacieux et mensonger suivant : « Notre planète a des ressources limitées. Pour éviter la catastrophe et survivre plus longtemps, c'est à l'échelle mondiale qu'il faut s'organiser. » Les hommes de l'État tentent de reprendre de l'autre main ce qu'ils ont abandonné de la première.

Vous dites que les mauvaises conjonctures ici se répandent plus aisément par l'interpénétration des économies. Mais si vous avez raison, et tel est le cas, pourquoi ne dites-vous pas que les bonnes conjonctures vont elles aussi, alors, se transmettre rapidement dans l'ensemble des territoires interpénétrés ? C'est l'occasion de dire que le social-démocrate est un pessimiste, qui n'aime pas l'ordre du monde, qui voit toujours le verre à moitié vide. Le libéral, par nature, est heureux, sinon il voudrait faire la révolution ! Il voit toujours le verre à moitié plein.

Le socialisme c'est le système qui veut donc que les riches deviennent pauvres — et il y a fort bien réussi — afin que tout le monde soit dans l'égalité. Certes, l'égalité dans la pauvreté, mais c'est bien puisque tout le monde est égal.

Le capitalisme c'est le système qui désire que chacun non pas soit riche — nous ne pouvons tous réussir — mais puisse avoir l'opportunité d'accéder à la richesse. Ce que M. Piketty oublie de dire dans son ouvrage pseudo-savant, parce que truffé de chiffres, c'est que d'une génération à l'autre, en économie de marché, la structure de la cohorte des riches change de façon spectaculaire. Les grandes fortunes du XIX<sup>e</sup> ont toutes disparu, dans la liste des 100 premières en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. Ce qui compte n'est pas l'écart statique à un moment donné, c'est d'être dans un système dans lequel les riches d'aujourd'hui sont les pauvres de demain et inversement les pauvres d'aujourd'hui les riches de demain. Mais tout à ses « bourdieuseries », M. Piketty imagine que tout est stratification. Et dans son ouvrage il a oublié de regarder une seule donnée : quelle est la composition de la cohorte des riches au fil du temps ? Il est social-démocrate et à ce titre, il raisonne en statique. Moi qui suis libéral, je raisonne en dynamique.

*12) L'économiste péruvien Hernando de Soto, dans son best-seller Le Mystère du capital, a pointé l'existence d'une limite sérieuse aux bienfaits de la mondialisation, en montrant qu'en l'absence d'une codification effective de la propriété privée dans les pays du Tiers Monde, le capital des petites gens était condamné à rester du « capital mort », faute d'être reconnu par un système légal universel.*

*Dans ces conditions, la mondialisation participerait, selon de Soto, exclusivement à une élite minoritaire, qui s'enrichirait tandis que le reste de la population croupirait dans la misère.*

*Compte tenu de votre formation de juriste et d'économiste et de votre attachement au droit de propriété, je suppose que vous partagez certainement de grandes affinités avec l'analyse de Hernando de Soto. Mais peut-être avez-vous des points de divergence ? Quel regard portez-vous sur cette thèse ?*

La thèse de Hernando de Soto est juste à l'instant *t*, fautive demain. Ce qu'on appelle le Tiers-Monde, là encore, n'est pas éternellement condamné à vivre dans la violence des régimes qui violent la propriété privée. Dit autrement, l'Afrique n'est en rien condamnée à demeurer dans la pauvreté. Elle adoptera un jour, par mimétisme, les bonnes institutions qui toujours et partout ont fait la richesse des nations.

Peut-être ignorez-vous certaines statistiques que Douglas North rappelle encore et toujours. Elles sont tellement saisissantes que le lecteur voudra sans doute les contrôler. En 1950, le revenu par tête est plus élevé en Afrique qu'en Asie. Certains pays asiatiques ont adopté, dès les années 1950, les institutions du marché : la ville-État de Singapour, la Malaisie, Hong-Kong, Taïwan, la Corée du Sud. D'autres, en Asie, et presque partout en Afrique, vont être attirées irrésistiblement vers la propriété

publique des moyens de production, l'étatisation, le protectionnisme, le refus du marché, l'absence de prix libre, la chasse aux entrepreneurs.

70 ans après, les commentaires ne sont pas nécessaires sur les résultats des deux cohortes évoquées. Dit autrement, rien n'est jamais irréversible en économie. Hernando de Soto occulte la nouvelle génération d'étudiants africains qui apprennent dans certaines universités, surtout aux USA, les vertus de la liberté.

*13) Un lieu commun de la philosophie morale, remontant au moins à Épicure, consiste à affirmer que certains besoins humains seraient naturels et essentiels et d'autres, artificiels et vains. Les besoins naturels, i.e. innés à notre condition d'êtres humains, procureraient une satisfaction authentique, un plaisir véritable. Les besoins artificiels, i.e. contractés au cours de notre vie sociale, seraient le fruit de notre imagination, ils n'auraient pas de consistance propre ; nous nous convaincrions de l'existence de ces besoins en réalité fictifs. À en croire les tenants de pareille dichotomie entre besoins naturels et besoins artificiels, pourvoir à nos besoins artificiels n'apporterait aucune satisfaction véritable ; le plaisir que procure leur assouvissement serait illusoire.*

*Le même état d'esprit a fait le lit d'une critique virulente de la mondialisation capitaliste. Selon cette critique, le libre arbitre du consommateur, garanti par la loi, se traduirait dans la pratique concrète du consommateur non par un choix souverain mais par une aliénation mentale. Les médias et l'industrie de la publicité nous imposeraient de faux besoins, des besoins artificiels, l'envie de produits ou services qui seraient en réalité impropres à nous procurer un plaisir véritable. La mondialisation ferait de nous, partout où le capitalisme étend sa sphère d'influence, des esclaves du grand capital. Que vous inspire cette critique morale envers l'économie de marché mondialisée ?*

D'une part, personne ne saurait décider, sauf coercition, ni de la nature, ni de la hiérarchie des besoins que nous éprouvons. Car si comme dans la pyramide de Maslow, chacun éprouvait à peu près les mêmes besoins dans le même ordre et dans la même intensité, comment expliquer la constatation quotidienne de l'extraordinaire diversité des goûts. Un des articles les plus stimulants de toute l'analyse économique auquel sur ce point, auquel nous nous permettons de renvoyer, est l'article conjointement signé par deux Nobel Gary Becker et George Stigler dans l'*AER (The American Economic Review)*, en 1977, intitulé « de gustibus non est disputandum. »

Quant à la question fondamentale de besoins artificiellement dopés par une habile publicité, nous faisant consommer des choses inutiles par des moyens déloyaux et subliminaux : s'il est si aisé de manipuler le consommateur, comment expliquer qu'un produit sur deux ne dépasse pas un an sur les linéaires de nos magasins ? Mais, dira-t-on, les plus grosses entreprises ont les moyens d'une persuasion par bourrage de crâne. Comment expliquer, alors, parmi les plus grandes firmes, les quatre échecs successifs de diversification de Coca dans les sodas ? Comment expliquer que la tablette de Microsoft obtienne des ventes bien pâles ? Comment expliquer que Renault ait pris « un bouillon » historique avec la Vel Satis ? Comment se fait-il que Peugeot ait vite cessé la production de la 1007 ? Pour une démonstration plus complète, on lira avec intérêt l'ouvrage intitulé *Les cent plus grands flops*.

Ceci est vrai dans tous les domaines. Jean-Marie Bigard a monté il y a un an une pièce de théâtre qui a dû être arrêtée après dix représentations. Walt Disney a quelques moyens financiers pour lancer ses films, comment expliquer deux échecs récents retentissants ? Inversement, *Les Choristes* ou *La Vie rêvée d'Amélie Poulain* sont des exemples cités partout de films à tout petit budget publicitaire. Leur seule publicité a été la plus imparable de toutes : les gens qui avaient vu le film le conseillaient aux autres.

Permettez-moi, cher Monsieur, d'ajouter un tout dernier mot. La thématique des besoins sociaux a été sur ce terme exact centrale dans la définition que la planification à la Soviétique a voulu donner à la question « Que produire ? » qui détermine la réponse à deux autres questions : « Comment produire ? » et « Pour qui produire ? ». On sait avec quel succès les peuples en question ont eu satisfaction quand une autorité centrale établit pour cinq ans les besoins supposés des consommateurs.

14) *Un point de vue en vogue à propos de la mondialisation consiste à affirmer que celle-ci serait responsable d'une hausse du stress au travail, compte tenu des exigences accrues de compétitivité auxquelles les entreprises doivent faire face.*

*Vous avez récemment écrit un article traitant du stress au travail, où vous arguez qu'il s'agit là d'un « faux concept » et d'une « mode passagère ». Pourriez-vous en toucher quelques mots ?*

Faire semblant de découvrir que dès qu'il y a relation de pouvoir, il peut y avoir des injustices et des comportements condamnables, comportements qui peuvent traumatiser les subordonnés, montre la banalité d'une époque. Les médias se font l'écho de cette découverte « sensationnelle » : dès que des individus sont en relation, il y a des comportements justes et d'autres injustes. Ceux, victimes d'attitudes injustes voire odieuses, se mettent donc à voir leur degré d'angoisse augmenter et leur aversion au travail devenir une obsession qui peut les conduire à des comportements extrêmes. Constatation renversante : si l'une des deux parties se conduit mal, l'autre en subit les conséquences. Mais c'est peut-être aller trop vite en besogne de ne penser qu'à la hiérarchie et à l'employeur. En France en 2012 tous les travaux sérieux établissent que le corps le plus touché par l'angoisse du travail est celui des enseignants de collège et de lycée. Or l'employeur est bienveillant, puisqu'il s'agit des hommes de l'État... On voit ici la preuve du propos précédent. C'est la conduite de l'autre partie qui introduit le stress et non un environnement économique-juridique qui serait marqué par des conditions d'exploitation. Ceux dont les attitudes dépriment les éducateurs ne sont pas des salariés exploités mais des individus qui évincent les relations pacifiques au profit de la violence. Un autre exemple : chaque soir plusieurs millions d'individus en France sont stressés à l'idée de retrouver leur chez eux dans lequel règne une atmosphère d'hostilité, voire de violence. Or, il n'y a pas de conditions d'exploitation stricto sensu. Il se déduit de ce qui précède qu'il n'y a pas un stress qui serait spécifique, le stress au travail. Il existe sans aucun doute, mais il est le fruit, non de structures spécifiques à l'entreprise, mais de rapports de domination de certains qui se conduisent de façon injuste par rapport à d'autres. On ne parle guère de stress dans l'Église ou de stress dans les associations de pêcheurs à la ligne. Si l'on parle tant du stress dans l'entreprise, l'arrière-plan idéologique et politique n'échappe à personne. Si l'on refuse d'être dupe des intentions de ceux qui véhiculent cette idéologie du stress au travail, on reconnaîtra aisément que si l'exemple de l'entreprise attire la focalisation des médias, c'est qu'il est fort intéressant politiquement de montrer jusqu'où peut aller l'exploitation et jusqu'où peut conduire la domination des faibles par les forts, des petits par les gros, des salariés par les patrons. On comprend donc aisément le parti que l'on peut tirer d'une présentation en choisissant ce biais.

Les propos supra n'ont pas nié des situations d'injustice scandaleuses. Certains hiérarchiques, systématiquement les plus médiocres, profitent d'une parcelle de pouvoir pour exercer sur les autres une virilité qui par ailleurs leur fait défaut. Ces situations existent. Elles ne disparaîtront jamais. Tous ceux qui mettent l'espoir dans une judiciarisation de ces comportements font pourtant fausse route. Car à côté de quelques situations totalement objectives quant à la qualification des faits, le stress est largement une affaire subjective. Face au même travail et à la même hiérarchie, l'un stresse, l'autre pas. Par quel procédé un juge va-t-il apprécier le degré de stress que subit quelqu'un ?

Au total et finalement il y a une excellente stratégie contre le stress. Le meilleur procédé pour réduire les attitudes condamnables est d'introduire partout de la concurrence. Imaginons une entreprise sous la dictature de petits chefs. Ils font régner une ambiance déplorable. Croit-on qu'en retour les salariés vont se comporter de telle façon qu'ils vont produire le meilleur bien au prix le plus bas ? Face à des résultats forcément médiocres, le titulaire des droits de propriété n'a qu'une solution : évincer la hiérarchie qui provoque des désincitations. Quelle est cette idée saugrenue qui consiste à imaginer qu'une entreprise se porte bien à moyen et à long terme en provoquant systématiquement le stress des salariés qui évidemment alors se démotivent ? Quant à l'idée saugrenue du « management par le stress », on laissera ce genre de propositions aux institutions qui prétendent faire de la gestion hors du cadre scientifique académique universitaire.

### III. La défense morale de la liberté

15) *Il est courant d'évaluer les vices et mérites de la liberté à l'égard du « bien commun », de « l'intérêt général » ou du « bonheur du plus grand nombre ». Dans un article récent, vous justifiez le concept même de l'intérêt général. Pourriez-vous revenir sur ce sujet ?*

*Qu'est-ce qui justifie de prendre parti pour la liberté, sur le plan moral, si ce n'est pas au nom de l'intérêt général ?*

La question est l'une des plus complexes des sciences humaines. À l'appui de l'idée que « l'intérêt général » existe, on peut avancer deux arguments. D'une part, la violence consubstantielle à la nature de l'être humain nous impose de séparer les antagonistes par un arbitre neutre. Je n'apprends rien à vos lecteurs, c'est le fameux « homo homini lupus » de Hobbes.

Mais un autre argument peut s'avancer. Un élément circonstanciel s'ajoute à l'élément structurel : c'est que si, en l'état de nature, l'abondance régnait, chacun aurait tout dans les quantités et qualités désirées. Cela émousserait la violence des violents. Mais tel n'est pas le cas, puisqu'il y a rareté. Ce qui explique que nous pouvons nous disputer pour un bien rare ou envahir le territoire de l'autre.

À ces premiers arguments en faveur de l'intérêt général, de nature philosophico-politique, on peut adjoindre un argument des économistes. Cet argument est très connu. Quand le marché fonctionne de lui-même, il peut provoquer des défaillances, i.e. des effets simultanément inattendus et non souhaitables. Ce sont les fameuses externalités chez Pigou. Pour rétablir un état de bien-être, il faut taxer ou réglementer ou interdire ou dire que l'un a raison et l'autre a tort.

Ces deux arguments sont puissants et ce sont les seuls qui dès le cursus scolaire nous sont sans cesse répétés pour justifier l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers. Qui peut représenter l'intérêt général, sinon l'État ? « Circulez, il n'y a rien à voir ! » Et pourtant, ces deux arguments sont très loin d'être irréfutables.

On nous dit que nous avons passé un contrat social dans lequel nous abandonnons une partie de nos libertés pour permettre à un arbitre supérieur de trancher. Le problème c'est que ni vous ni moi n'avons jamais signé explicitement ou implicitement ce fameux contrat, si souvent répété que la vertu espérée de cette répétition est de nous éviter absolument de jamais réfléchir à cette question. Pourquoi ? En imaginant même l'idée absurde d'un contrat social signé dans le passé, serais-je engagé, moi, individu du XXI<sup>e</sup> siècle ? En naissant, nous transférerions et abandonnerions quelque chose aux hommes de l'État ? Jusqu'à éventuellement notre vie ?

Ce point n'est pas rhétorique. Au sortir du XX<sup>e</sup> siècle, dois-je mourir pour la patrie ? Est-ce le sort le plus beau ? Mais la France est au-dessus de nous... Fadaïses ! L'argument du nationalisme est la justification trouvée par les hommes de l'État pour justifier les guerres qu'ils provoquent et les lignes fantomatiques qu'on nomme « frontières ». Les serial-killers jouent vraiment petit bras ! Parlez-moi, s'il vous plaît, d'Alexandre le Grand, de Robespierre, de Napoléon, de Joseph Staline, d'Adolf Hitler, de Mussolini, de Pol-Pot ! ça, ce sont des tueurs en série ! Le seul problème c'est que tous et les autres, au-delà d'idées différentes, ont tous, de l'Antiquité à nos jours, un point commun : ils sont tous des hommes de l'État.

Très bien, mais quid de l'argument de Pigou sur les défaillances du marché ? Les économistes le savent : Ronald Coase a résolu brillamment la question en démontrant que le contrat entre deux personnes, pourvu que les droits de propriété soient correctement définis, fait toujours émerger la solution qui maximise l'utilité.

Peut-on faire remarquer encore deux choses ? D'une part, quand l'État intervient pour rétablir une situation qu'il espère supérieure en termes de bien-être, il y a dans tous les cas un gagnant et un perdant. Soit c'est le pollueur, soit c'est le pollué, au nom par exemple des 3 000 emplois de cette usine. Dans la solution de Coase, les deux parties signant un contrat, sans qu'il n'y ait eu aucune violence, les deux parties sont gagnantes, sinon elles n'auraient pas signé. Mais en outre, peut-on aussi attirer l'atten-

tion sur le fait suivant : même s'il y met la meilleure volonté, et pense agir au nom de l'intérêt général, le bureaucrate exprime toujours une préférence qui est *sa* préférence. Ce n'est pas un procès d'intention mais en donnant raison, par exemple, à l'usine qui pollue, au nom de l'emploi, ou à la société de pêche, qui subit en aval la pollution, au nom de la préférence pour l'écologie au détriment de l'emploi, le bureaucrate n'exprime pas l'intérêt général mais sa préférence.

Mais dira-t-on encore, l'intérêt général est évident ! Mais alors, comment se fait-il qu'avec une bonne foi totale, et l'usine et la société de pêche estiment que nettement, elles représentent l'intérêt général, soit parce qu'il faudrait sauver les emplois, soit parce qu'il serait mieux de sauver des poissons ?

Et nous voilà rendu au dernier argument. Admettons que l'intérêt général existe, comment le faire apparaître et surgir ? Le paradoxe de Condorcet et le théorème d'impossibilité d'Arrow démontrent, sans aucune réfutation possible, l'impossibilité, en agrégeant les utilités individuelles, de faire surgir, sans contestation, l'intérêt général. Alors comment s'y prennent les hommes de l'État pour définir l'intérêt général ? C'est la théorie du *public choice* qui y répond : dans une rationalité parfaite, les entrepreneurs politiques prennent toutes leurs décisions en fonction d'une part du nombre de voix espérées et d'autre part des mécontents de cette mesure, i.e. des voix potentiellement perdues. Je ne dis nullement que les entrepreneurs politiques sont des monstres. Comme vous, comme moi, et comme chacun de nos lecteurs, ce sont des individus capables d'évaluer, d'imaginer demain et de prendre les décisions qui maximisent leur utilité, en fonction de leur souhait. Et le souhait de l'entrepreneur politique c'est évidemment d'être élu ou d'être réélu.

Il se déduit de tout ce qui précède que donc la liberté ne peut se justifier au nom de l'intérêt général puisque ce concept est une création totalement hors sol et artificielle. Ma liberté se défend pour elle-même car si je ne suis pas libre de mes actes comment distinguer entre les bonnes actions et les mauvaises, les bonnes décisions et les mauvaises, les bons comportements et les mauvais, les vertus et les vices. La liberté est consubstantielle à la nature dont l'être humain a été doté. Donc de même que j'ai le droit et le devoir de défendre ma vie, j'ai donc le droit et le devoir de défendre ma liberté.

*16) De nos jours, il n'est pas rare d'entendre dire que la philosophie libérale ou tout du moins la société libérale, i.e. où le droit en vigueur est conforme aux exigences de la philosophie libérale, serait intrinsèquement matérialiste. Ce point de vue était déjà celui de Tocqueville, qui estimait que la société libre (la « démocratie » dans le langage de Tocqueville) était, de par sa nature, propice aux mœurs matérialistes ; et Tocqueville, à l'instar de nombreux contempteurs, de nos jours, de la société libérale, voyait en ces mœurs matérialistes un vice de l'âme humaine, susceptible de faire perdre aux individus le goût de l'association et in fine le sentiment de vivre en communauté.*

*Je cite Tocqueville : « Ce goût particulier que les hommes des siècles démocratiques (i.e. caractérisés par l'égalité des individus) conçoivent pour les jouissances matérielles n'est point naturellement opposé à l'ordre ; au contraire, il a souvent besoin de l'ordre pour se satisfaire. Il n'est pas non plus ennemi de la régularité des mœurs ; car les bonnes mœurs sont utiles à la tranquillité publique et favorisent l'industrie. Ce que je reproche à l'égalité, ce n'est pas d'entraîner les hommes à la poursuite des jouissances défendues ; c'est de les absorber entièrement dans la recherche des jouissances permises. Ainsi, il pourrait bien s'établir dans le monde une sorte de matérialisme honnête qui ne corromprait pas les âmes, mais qui les amollirait et finirait par détendre sans bruit tous leurs ressorts. » De la Démocratie en Amérique, Tome II, deuxième partie, chapitre 11.*

*Selon Tocqueville, ce « matérialisme honnête » amoindrit le lien social, en ce sens que les individus perdent le goût de s'associer aussi bien dans « la vie ordinaire » que dans la vie politique : on constate le déclin non seulement de l'association politique (au sein des partis) mais de l'association dans la vie de tous les jours. L'individu se replie sur sa famille et sur ses amis. En termes contemporains, le matérialisme est intrinsèque à la société libérale et l'atomisation de la société est la conséquence naturelle du matérialisme et partant un trait constitutif de la société libérale. Que penser, selon vous, de cette analyse développée par Tocqueville ? Est-ce un reproche valable à l'endroit de la société libérale ?*

Rien n'est plus faux que ce propos, même si Tocqueville est un génie, ce qui, bien-sûr, n'est pas, ô combien, mon cas. Tocqueville a tort sur les deux dimensions. D'une part, on ne peut commencer à se cultiver, à discuter de la hiérarchie entre Baudelaire et Verlaine, Gauguin et Van Gogh, Mozart et Händel, Rodin et Carpeaux, lorsque ventre affamé n'a plus faim. En résolvant majestueusement la question qui obsédait Malthus et bien d'autres, i.e. le rapport entre les subsistances et la population, en faisant en sorte que désormais les biens et services augmentent beaucoup plus vite que la population, le capitalisme, au XIX<sup>e</sup> siècle, pour la première fois dans l'Histoire de l'humanité, a écarté définitivement dans les pays à économie de marché l'ajustement qui se faisait entre les subsistances et la population par les grandes famines. Ce qui se produit est tout le contraire de ce que Tocqueville dit. C'est une erreur de clamer que jamais le matérialisme n'a été aussi prégnant. C'est tout le contraire, la place prise par l'éducation, la culture, la santé, le tourisme, les loisirs, est plus importante de nos jours qu'à toute autre époque de l'humanité. Quand il fallait lutter jour et nuit pour ne pas mourir, seuls les privilégiés pouvaient s'adonner aux plaisirs de l'esprit et de l'esthétique. Le capitalisme a affranchi même les plus pauvres du risque d'une famine mortelle. Il a permis aux plus humbles d'avoir du temps libre pour aller aux expositions ou pour pratiquer l'introspection. Au XIX<sup>e</sup> siècle, croyez-vous que le soir, en rentrant de la mine, on se détendait en regardant « Secrets d'Histoire » ou que, abruti de fatigue, on dormait pour le lendemain reprendre une journée harassante ?

Le pays qui soi-disant serait le temple du matérialisme, ce sont évidemment les États-Unis. Les États-Unis, que connaissait si bien Tocqueville. Mais alors, comment expliquez-vous que le taux de la pratique religieuse régulière soit le plus élevé du monde, au-dessus même de l'Inde ? La richesse ne tue pas l'aspiration à une vie spirituelle. Elle permet au contraire de s'y consacrer pour ceux qui le veulent.

Quant au repliement de l'individu sur lui-même, je conteste totalement cette assertion à la mode. Mon interprétation de la percée d'internet et des réseaux sociaux est au contraire que, au-delà évidemment des débordements individuels, l'intensité de nos connections et de nos relations s'amplifie comme jamais. Je vais vous prendre un véritable exemple. Avant internet, quelle chance avais-je d'être en relation avec un Afghan admirateur de l'œuvre de Hayek ? Intellectuellement, je pouvais m'imaginer cette hypothèse, mais concrètement, comment savoir où est cet individu et comment correspondre avec lui ? En me portant sur la toile, il se signale, se met en accordance avec moi et nous dialoguons. L'un des plus vieux et des plus terribles déterminismes depuis le début des hommes, celui d'être né quelque part, est en voie d'être vaincu et contourné. Quant à ceux qui qualifient de sottise ce qui se dit entre copains et copines sur Facebook, je les laisse à l'idée qu'il y aurait des échanges hautement sophistiqués, les leurs, et les fadaïses d'adolescents. Entre Aragon et Éluard, écrivant *stricto sensu* leur vénération pour Staline, et Jean-Paul Sartre, son admiration pour les terroristes, je préfère de beaucoup les légèretés échangées sur Facebook, qui elles n'ont jamais tué personne. Les idées fausses tuent. *Mein Kampf* a tué 55 millions d'êtres humains. *Le Livre noir du Communisme* nous apprend qu'au nom des idées en question, 100 millions d'êtres humains sont morts. Discuter de « Amour, Gloire et Beauté » ou des « Feux de l'Amour » n'a jamais tué personne. J'ajoute que lorsqu'on a écrit les choses qu'un Serge July a pu écrire dans son ouvrage *Vers la Guerre civile*, ou Jean-François Kahn, dans son ouvrage commandité à la gloire de Ceausescu, on ferait bien, pour ces donneurs de leçon, d'y réfléchir à deux fois avant de juger que tout fout le camp parce que sur les réseaux sociaux, les échanges ne sont pas toujours au niveau d'Aristote ou de Saint Thomas.

Ces propos que vous citez et qui se veulent polémiques traduisent seulement le mépris que de pseudo-élites, auto-proclamées, portent sur leur temps. Pour évoquer quelques-uns des grands penseurs contemporains, vous ne trouverez pas une ligne d'un Raymond Boudon ou d'un Raymond Aron, pour déplorer les propos de ce que Robespierre inspiré par Voltaire lui-même *stricto sensu* appelait « la populace ». Il ne viendrait pas l'idée à un libéral de penser que les gens moins dotés font partie de « la populace ».

Seul quelqu'un de gauche peut écrire dans « Le Monde », suite à l'épisode DSK – Sofitel : « Mais est-ce si grave de trousseur une domestique ? » La raison la plus profonde de mon libéralisme, c'est que donnant la liberté à tous, elle récompense les talents issus non de la naissance mais du travail et du courage. Le libéralisme c'est la chance des pauvres. Le socialisme c'est que rien ne bouge jamais. Du reste, vos lecteurs doivent savoir que, au XIX<sup>e</sup> siècle, personne ne s'y trompait, puisque les libéraux étaient taxés de « progressistes », voulant remettre en cause, par la concurrence, les situations acquises, alors que les socialistes étaient tenus et regardés comme des conservateurs. En se laissant voler les progrès au XX<sup>e</sup> siècle, les libéraux ont creusé leur tombe provisoire, ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes, au lieu de passer leur temps à imaginer des complots fantomatiques contre eux.

17) *Cher Monsieur, notre entretien touche à sa fin. Aimeriez-vous ajouter quelques mots ?*

Je voudrais, mais c'est sans doute un autre entretien, vous dire que l'espérance qui se lève avec ces cohortes massives de jeunes libéraux sur les campus, montre que les fruits tiendront la promesse des fleurs ; et somme toute, la seule et unique chose que quelques-uns d'entre nous pouvons revendiquer, est d'avoir entretenu une petite flamme qui a pu donner non pas un renouveau du libéralisme mais une véritable résurrection qui sera un jour un tsunami. Car après le siècle de l'État, le XX<sup>e</sup>, le siècle qui vient sera peut-être celui du retour de la liberté.

L'un de nos maîtres les plus éminents, Pascal Salin, à la fin de l'interview que vous lui avez consacrée, dit qu'il a rarement l'occasion de s'exprimer dans une interview aussi riche. Permettez-moi, cher Monsieur, dans le sillage de Pascal Salin, de dire la même chose.

---

### **Bibliographie sélective :**

\* Par Serge Schweitzer, « Du mécanisme à l'émergence de l'humain dans la vie contemporaine de la firme », in *Éthique en entreprise*, Aix-en-Provence, Librairie de l'Université d'Aix-en-Provence, 2000

\* Par Serge Schweitzer, « Le concept de mondialisation dans l'histoire de la pensée économique » in *Europe et mondialisation*, actes du colloque de la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille et de la Faculté de droit de l'Université de Tübingen, Aix en Provence, 21 & 22 octobre 2004, p. 17 et s.

\* Par Serge Schweitzer : « L'impôt-est-il un vol ? » dans *Éthique et fiscalité*, actes de colloque, presses universitaires d'Aix-Marseille, juin 2011.

\* Par Serge Schweitzer : « Le syndicaliste est-il un entrepreneur ? » in *Les Forces syndicales françaises*, PUF, 2011.

\* Par Serge Schweitzer : « Souveraineté et droit de sécession » dans *La Souveraineté dans tous ses états*, actes du colloque organisé par le Centre de recherches Hannah Arendt de l'ICES, CUJAS, 2011.

\* Par Serge Schweitzer : Notices « capitalisme », « keynésianisme », « libertarien », « main invisible », « théorie des choix publics » dans *le Dictionnaire de la politique et de l'administration*, PUF, 2011

\* Par Serge Schweitzer : « Fécondité de l'égoïsme et richesse économique » dans *Éthique et économie de marché*, actes du colloque organisé par le Centre d'éthique économique, presses universitaires d'Aix-Marseille, juin 2012.

\* Par Serge Schweitzer : « L'université à refaire ou pourquoi des professeurs ? » in *Mélanges en l'honneur de François Bouletreau. Liber amicorum*. Presses de l'I.C.E.S. Juillet 2013.

\* Par Serge Schweitzer : « La droite Française est-elle libérale ? » In *Libres* Editions Roguet Toulouse. 2ème trimestre 2013.

\* Par Serge Schweitzer : « Entre capitalisme et mutualisme, Godin et le familistère ». Colloque International. PUAM, Juin 2013.

\* Par Serge Schweitzer : « Un chemin dissident : l'intérêt général ou l'invention d'un faux concept », in *Les métamorphoses de l'intérêt général*, colloque international des 19 & 20 avril 2011, Centre de Recherches Hannah Arendt, CUJAS, 2012.

\* Par Serge Schweitzer : Préface de l'ouvrage de Christian Lions-Patachini, *J.B André Godin et le familistère de Guise*, PUAM, 2013

\* Par Serge Schweitzer : « Le stress au travail : un point de vue dissident sous l'angle de l'analyse économique. Le stress au travail faux concept et mode passagère » in ouvrage collectif PUAM, 2014

\* Par Serge Schweitzer et Loïc Floury : « Théorie de la révolte fiscale – Enjeux et interprétation – Ou pourquoi la révolte fiscale n'aura pas lieu », Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2014

\* Par Serge Schweitzer et Loïc Floury : *Selected papers en l'honneur de Pascal Salin*, Presses Universitaires de l'ICES, 04/2014

\* Par Serge Schweitzer : « La politique, instrument des intérêts particuliers », in *Ethique et Politique*, actes du colloque des 20 et 21 juin 2013, PUAM, 2014

\* Par Serge Schweitzer : « La révolte fiscale, quelles probabilités ? », in *Libres*, tome 2, éd. Roguet et préface

\* Par Serge Schweitzer : « Droit et économie : divorce et communauté d'intérêts, un itinéraire. » Colloque international, Université de Toulon – Pays du Var. 15, 16 avril 2014. A paraître en 2015.

\* Par Serge Schweitzer : « Comme la nuée porte l'orage (Jaurés) : la mondialisation comme cause de 1914. Discussion sur le statut scientifique de cette proposition. » Colloque international du 09.04.2014. A paraître au 2<sup>nd</sup> trimestre 2015. Presses de la Sorbonne.

\* Par Serge Schweitzer : *Droit et Economie*. 400 pages. Presses Universitaires Aix-Marseille. Prévu pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

\* Par Serge Schweitzer : *Etre libéral*. A paraître en 2015. Préface par Walter Block.

\* Par Alain Wolfelsperger, « L'attitude des médias de masse à l'égard du libéralisme économique », in *le Journal des économistes et des études humaines*, 2002.

Texte repris sur le site de Bertrand Lemennicier :

<http://lemennicier.bwm-mediasoft.com/displayArticle.php?articleId=123>

\* Par Gary Becker et George J. Stigler. « *De Gustibus Non Est Disputandum* », in *The American Economic Review*, 1977.

<http://econfaculty.gmu.edu/wew/syllabi/Econ811JournalArticles/StiglerBeckerAER.pdf>

[ LECTURE ]

## Roland de la Platière

### « Règlement », *Encyclopédie méthodique*

Au-delà des questions des corporations ou du commerce des blés, qui ont polarisé les débats économiques, c'est la question de la liberté ou de la contrainte, du marché ou de l'État, qui a animé la pensée économique française au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans cet article « Règlement », paru en 1784 dans l'*Encyclopédie méthodique*, Roland de la Platière développe l'argumentaire libéral contre les règlements pointilleux sur le commerce et l'industrie. L'administration de l'État, soutient-il, n'a pas à statuer sur les pratiques industrielles ou commerciales, les ouvriers étant dans l'un et dans l'autre cas de meilleurs connaisseurs de leur intérêt. Il n'est que trop commun, poursuit-il, que les règlements sont appliqués avec une rigueur opiniâtre, entraînant confiscation de marchandises, mises au pilori, lourdes amendes, et même emprisonnement. Enfin, par ces règlements, la France se mutile, gaspille ses forces, et se fait doubler chaque jour, sur chaque marché, par des nations concurrentes qui ont fait le choix de laisser leurs fabricants travailler librement. Rien ne vaut mieux, conclut finalement Roland de la Platière, que la liberté, que le laissez-faire, en matière d'industrie et de commerce. « Je cherche vainement quels règlements de fabriques il conviendrait de laisser subsister pour le bien du commerce : je les ai tous lus, j'ai longtemps médité sur cette froide et lourde compilation ; j'en ai envisagé l'effet et suivi les conséquences : je crois qu'on les doit tous supprimer. J'ai également cherché s'il résulterait quelque avantage de leur en substituer d'autres : partout et en tout je n'ai rien vu de mieux que la liberté. [...] En ceci, comme en beaucoup d'autres choses, la grande affaire, l'importante affaire du gouvernement, est de laisser faire ; il ne saurait s'en mêler qu'à son détriment. »

#### RÈGLEMENT. (1784)

RÈGLEMENT, f. m. (*constitutum, institutum, praescriptum, etc.*) RÈGLEMENT *des manufactures*. Sous ce mot ont été compris tous les actes généraux et particuliers émanés de l'autorité, les édits et arrêts, déclarations et ordonnances concernant les manufactures, revêtus ou non de lettres-patentes, enregistrés ou non dans les cours souveraines, ou dans les juridictions de leur ressort.

Des monuments d'un petit nombre d'années, de cette partie de notre jurisprudence, s'est formé un recueil de beaucoup de volumes ; et presque tout ce que contiennent ces volumes vient d'être annulé. À cette compilation, beaucoup plus énorme par les absurdités et les contradictions dont elle est remplie, que par son immensité, on a substitué un code aussi abrégé et aussi clair que la matière le comporte, et encore a-t-on laissé à tout le monde la faculté de s'y conformer, ou de le regarder comme non avenu ; dernier parti qu'ont déjà pris beaucoup de fabricants des principales manufactures du royaume. La

raison de cette alternative a besoin, pour être sentie, qu'on se rappelle, 1°. que la réputation fait autorité pour beaucoup de gens, à qui toute réflexion pèse, et que tout examen ennuie ; 2°. qu'il en est un plus grand nombre encore, dont le caprice, aussi mobile que la pensée, veut être satisfait, avant qu'eux et les autres aient même le temps de réfléchir. Il a donc fallu, chez les premiers, soutenir la confiance en la bonne foi, et sacrifier en même temps au goût bizarre et aux vues économiques des derniers. En faveur de ceux-ci, on a permis à tout fabricant de faire telles étoffes en telle matière, et de telle manière qu'il le jugerait convenable, en indiquant par les lisières et l'inscription du chef de ces étoffes, qu'elles sont fabriquées suivant le principe de la liberté, tandis qu'en faveur des autres, sur les étoffes fabriquées conformément au *règlement*, on voit le mot *réglé*.

J'ignore si le mémoire qui me fut demandé en mai 1778, par le ministre des finances, que je lui annonçai par lettre du 10 juin suivant, et que je lui expédiai le lendemain 11, a concouru à cette détermination. Ce ministre m'avait demandé mon avis verbalement, et je le lui avais donné de même : mais il m'ordonna de le motiver et d'exposer mes idées par écrit, avec les détails et la clarté qu'exigeait l'importance qu'on mettait à la matière. Comme le mémoire qui en résulta jette un grand jour sur cette partie, puisqu'il met le doigt sur l'esprit et la lettre des *règlements*, qu'il en montre le principe et l'influence, qu'il fixe l'état des choses, et qu'il est l'époque d'une révolution, il me paraît bien placé ici. Je donnerai ensuite un précis de la jurisprudence actuelle.

MEMOIRE RELATIF AUX MANUFACTURES DE FRANCE.

*Est-il avantageux ou nuisible au commerce, de statuer par des règlements, sur les objets d'industrie qui en sont la base, ou de la laisser entièrement libre ?*

Cette question agitée depuis vingt-cinq ans, avec une chaleur qui, de part et d'autre, n'a pas toujours été sans fermentation, sur laquelle même on a souvent employé le ton et la forme des raisonnements, qu'on juge nécessaires pour donner de la consistance aux questions oiseuses, et dont le résultat est une aigreur de parti, la moins interminable et la plus dangereuse, parce qu'elle ne persuade rien et qu'elle attaque l'opinion en blessant l'amour-propre : cette question des plus importantes néanmoins, envisagée comme telle par le conseil, qui, persuadé que les jugements sains ne peuvent sortir que du calme des passions, et qu'il faut même choisir les temps pour faire goûter les meilleures lois, attendait la cessation du choc des opinions, pour donner la sanction à celle qu'il avait jugée la plus favorable ; cette question, dis-je, est toujours indécise et neuve à traiter, s'il faut rejeter également et ces fruits aigris par trop de chaleur, et ceux de l'intérêt personnel déguisé, et surtout ceux qui ont été cueillis dans l'immense fatras de ces petites spéculations de cabinet, dont on inonde le monde sans l'éclairer.

D'après des débats aussi vifs, des sentiments aussi constamment opposés, je dois éviter le ton de l'assertion ; j'y suis encore invité par l'importance de l'objet, et parce que je dois moi-même le changement de mes idées, à cet égard, à beaucoup de recherches, à beaucoup d'examens et à des comparaisons sans nombre. Je ne dois pas présenter ici le tableau des connaissances requises et déterminantes en ce genre : ce mémoire serait trop long. Je m'en tiendrai à une légère esquisse, à laquelle cependant, pour m'éloigner de la prétention qu'elle fasse autorité, je joindrai mes raisons. Ainsi je réduirai la matière à l'éclaircissement de quelques questions très simples : 1°. les *règlements* qui existent dans les différentes manufactures du royaume, sont-ils praticables ? 2°. En supposant qu'ils fussent praticables, serait-il avantageux de les faire exécuter ? 3°. Est-il possible dans l'état des choses, de faire des *règlements* praticables ?

Le grand objet de nos *règlements*, est de statuer sur le nombre, le temps, le lieu, la forme et les droits des apprentis, compagnons ou ouvriers, des maîtres, de ceux en charge, de leurs fonctions, *etc.*

Sur la manière de préparer la matière première, sur les jours, heures, lieux, où l'on peut la vendre, sur les personnes qui peuvent la vendre, celles à qui on doit la vendre, celles qui peuvent l'acheter.

Sur la nature et la forme des apprêts de ces matières, la nature, la qualité et la quantité de celle qui doit entrer dans telle étoffe, sur le nombre des fils, leur grosseur, *etc.*, sur la fabrication, la largeur et longueur des étoffes, *etc.*

Sur les différentes sortes d'apprêts des étoffes, de teintures, de marques, de visites, *etc.*; sur la vente, l'achat, l'expédition, *etc.*, *etc.*

1°. Beaucoup de fabriques sont concentrées dans les villes ; mais la plus grande partie des filatures sont répandues dans les campagnes : assigner à ceux qui préparent les matières, souvent après les avoir cultivées, un jour, une heure, un lieu de débouché, lorsqu'ils pourraient quelquefois l'avoir ailleurs, ou dans un moment plus opportun, c'est leur faire perdre du temps, augmenter leurs peines et leurs dépenses, le tout au préjudice du commerce : c'est, si la dureté de la contrainte les met dans le cas de l'é luder, ouvrir la porte à toutes les vexations de la cupidité et de l'envie, toujours redoutables, surtout quand elles peuvent se colorer du prétexte de la loi. Je pourrais donner cent preuves de ce genre, toutes plus funestes les unes que les autres ; je me bornerai à citer l'arrêt du 23 juillet 1775, que j'obtins enfin par des représentations où je constatai que les seuls peseurs de fils de la ville d'Amiens, par des horreurs de cette nature, multipliées et sans cesse renouvelées par des sentences, des saisies, des emprisonnements, et tout ce qui fait la désolation et la ruine, émanés de l'hôtel-de-ville, dont la suzeraineté de ces offices fait partie du patrimoine, avaient fait monter ces mêmes offices, originairement de 300 liv. de finance, à 10, 11 et jusqu'à 13 000 liv. , par une rapine annuelle de 18 à 20 000 liv. sur cette seule branche de commerce.

À quoi ont jamais abouti des *règlements* sur le nombre des apprentis, le temps de l'apprentissage, le nombre de métiers, leur situation, et tant d'autres choses de forme, auxquelles on tient avec acharnement, parce qu'elles fournissent des moyens de satisfaire ses passions ? Jamais il n'en a résulté, et il ne peut en résulter plus d'industrie, plus de connaissances au-dedans, ni plus de confiance au dehors. Ce sont cependant ces deux choses, ces seules choses qui donnent l'avantage aux États, dans les relations réciproques de commerce.

On a si bien senti, dans la plupart des endroits, que ces règles n'étaient qu'un désordre, qu'elles rebutaient les talents, étouffaient l'industrie, qu'on en a entièrement négligé l'observance ; mais, comme elles n'ont point été révoquées authentiquement, ce sont des armes très offensives, restées dans la main des ignorants, des vindicatifs et des ambitieux.

La prohibition des matières premières nationales, et la fixation de celles de tel ou tel pays étranger, font encore partie de ces lois barbares qui n'édifient qu'en détruisant. L'agriculture en reçoit une première atteinte ; elle s'en trouve découragée ; la qualité de cette matière diminue en raison de la négligence à la cultiver, et le prix augmente en raison de la rareté que cette négligence occasionne. Si les plaintes qu'on fait dans toutes les fabriques, sur la diminution des demandes et du travail, étaient fondées, combien ne prouveraient-elles pas la détérioration et la diminution des matières premières en France ? Jamais elle n'en tira tant de l'étranger. L'Angleterre, la Flandre, la Hollande, l'Allemagne, la Pologne, la Russie, l'Italie, toutes les contrées du Levant, la Perse, l'Inde, et jusqu'à la Chine, la Barbarie, l'Espagne, l'Amérique même, le monde entier nous rend son tributaire, et ce tribut augmente chaque année.

Une guerre coupe la communication, une disette ôte le moyen de se fournir ici : dans le Brandebourg, par exemple, l'extraction est prohibée sous peine de confiscation et d'amende ; là, sous peine de mort, comme en Angleterre. On n'a pesé aucune de ces considérations en France ; on y a voulu maîtriser l'industrie ; on y a compromis la fortune, et jusqu'à l'honneur des citoyens, d'une manière si odieuse, avec tant de légèreté et à la fois de dureté, que la postérité pourra opposer nos *règlements* aux mémoires des académies, pour prouver aussi solidement par ceux-là, la barbarie des temps qui les ont produits, qu'on prouvera par ceux-ci l'acquit des connaissances.

Il n'y a pas de détail de préparation, dans lequel l'administration ne soit entrée ; il semble qu'elle ait mis bien plus d'importance à ces minuties qu'aux conséquences de leur résultat. Partout elle a pris

l'ouvrier par la main ; elle lui a tracé la route qu'il doit suivre, et toujours avec défense de s'en écarter, sous des peines rigoureuses. À Dieu ne plaise cependant qu'elle entende mieux à assortir des matières, à doubler des fils, à les retordre, *etc.*, que celui qui en fait son métier, et dont l'existence dépend de la manière de le faire !

Une des règles sur l'observance desquelles on insiste avec le plus de constance et de fermeté, est celle du nombre de fils en chaîne dans les étoffes. Celle des longueurs et des largeurs n'est pas réclamée avec moins de chaleur. Mais l'Angleterre, avec laquelle nous sommes en concurrence partout, et en faveur de laquelle penche si souvent la balance ; l'Angleterre, Norwich principalement, n'a point de *règlements* qui fixent le nombre de fils en chaîne, les largeurs ni les longueurs. La demande du marchand, l'échantillon qu'il présente, le prix qu'il offre : voilà la règle du fabricant. L'affaire du premier est d'étudier le goût du consommateur ; celle du dernier, de s'y conformer. Le Bas-Rhin et la Saxe, qui sont couverts de manufactures en concurrence avec les nôtres, n'ont pas d'autre règle. Berlin n'a formé ses établissements qu'à la faveur de la plus grande liberté ; et dans pas un de ces pays on ne tracasse les fabricants par des visites, des saisies, des confiscations et des amendes. On jugera bien que, si dans les gouvernements où le despotisme a plus ou moins d'influence, on s'est gardé de l'étendre sur l'industrie, elle n'en est pas moins exempte dans les pays libres, et que les Suisses, surtout, n'ont aucune de ces entraves ; les Hollandais et les Vénitiens n'en ont presque aucune en aucun genre, ainsi que les Anglais : ils en ont quelques-unes cependant, et celles-là même de trop, comme l'ont observé tous les bons esprits de cette dernière nation, qui ont écrit sur des matières d'administration.

Fixer un nombre de fils en chaîne pour telle largeur d'étoffe, c'est supposer une matière toujours la même, et une filature toujours égale : c'est en même temps supposer et exiger l'impossible. Le fabricant est le seul juge de l'effet de ces matières ; s'il se trompe, il sera bientôt puni de son erreur ou de son ignorance, et il est plus qu'inutile que le gouvernement vienne aggraver ses maux.

Dans un pays, l'excès de largeur se perd dans la coupe, et on le compte pour rien, quoiqu'il augmente le prix de l'étoffe ; ainsi l'a-t-on mandé depuis longtemps, et bien des fois, de Lisbonne et d'ailleurs : dans un autre, on demande des longueurs plus considérables pour diminuer les droits d'entrée qui font par pièce, comme en Espagne et en d'autres pays : ici on les veut plus courtes, parce qu'il les faut plier de telle ou telle manière, qu'elles ne fassent que tel volume, *etc.* Là, tel apprêt convient mieux que tel autre ; on exige telle couleur en fond de bon teint, et dont le degré de la nuance ne peut se donner qu'avec des ingrédients de petit teint.

Nos *règlements* ne laissent de liberté, à aucuns de ces égards ; il faut transgresser la loi, ou s'exposer à des rigueurs, si l'on ne veut pas renoncer à la faculté d'un gain nécessaire par un travail honnête. En attendant, l'étranger qui n'est arrêté par aucune de ces considérations, se met à notre place.

M. le chevalier de Saint Priest, ministre de France au Portugal, ne crut point étranger à ses fonctions, ni au-dessous d'elles, de faire des recherches et des observations sur cette matière. Il avait beaucoup d'objets de comparaison sous les yeux ; il consulta les commerçants de diverses nations, et il rédigea un mémoire qu'il adressa à la cour, où il exposa beaucoup de faits, les mêmes qu'on vient de lire, et en tira les mêmes conséquences. Il y cite, entre autres choses, comme très absurde, la réponse de divers marchands à la demande d'étoffe, sur tel échantillon : *Les règlements la défendent*. J'ajouterai qu'en plusieurs endroits de l'Italie et de l'Allemagne, on m'a fait voir de pareilles réponses à de semblables demandes, consignées dans nombre de lettres de France. Nos *règlements* sont donc impraticables.

1°. Je sais qu'on peut forcer à mettre des chefs, des lisières de telle façon, des barres, le nom, la marque du compte : je sais qu'on peut forcer des ouvriers à ne travailler que de jour, et point à la lumière, comme il est prescrit pour Amiens ; à apprêter de telle manière, à observer telle forme, *etc.* ; mais je sais aussi que toute loi à éluder pour le bien public, et sur l'inobservation de laquelle l'administration croit devoir fermer les yeux, n'est propre qu'à la faire mépriser.

Je sais encore que toute violence sans utilité est funeste et barbare. Je sais enfin, et personne ne l'ignore, qu'il ne dépend point des règles qu'une nation établit, de faire consommer les produits de son

industrie à une autre nation, mais que cette consommation dépend de l'assujettissement de celle-là aux goûts, aux fantaisies, aux caprices de celle-ci.

Quel autre jamais pourra suivre cette variété journalière, cette mobilité instantanée, que celui qui en fait son état, qui y attache sa fortune, qui n'a à penser qu'à cela ? Assurément l'administration y verrait fort mal par ses propres yeux, plus mal encore par ceux des gens intéressés à lui faire voir de telle ou telle manière.

L'exécution des *règlements* entraîne nécessairement la violation du droit d'asile : elle fournit le prétexte de fouiller dans les ateliers, d'y tout bouleverser, de dévoiler, de s'approprier les procédés secrets, qui font quelquefois la fortune de ceux qui les exercent ; de suspendre le travail, de connaître l'état des affaires, et d'exposer le crédit des particuliers. Ces visites se font toujours avec un appareil effrayant et souvent scandaleux ; des gardes en nombre, accompagnés d'huissiers, de valets de ville, quelquefois de la maréchaussée. Il s'ensuit toujours une perte de temps considérable, souvent des saisies, des confiscations, des amendes, quelquefois des interdictions, des emprisonnements, des horreurs enfin. <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> J'ai vu couper par morceaux, dans une seule matinée, quatre-vingts, quatre-vingt-dix, cent pièces d'étoffes ; j'ai vu renouveler cette scène chaque semaine, pendant nombre d'années ; j'ai vu les mêmes jours, en faire confisquer plus ou moins, avec amendes plus ou moins fortes, j'ai vu en brûler en place publique, les jours et heures de marché ; j'en ai vu attacher au carcan, avec le nom du fabricant, et menacer celui-ci de l'y attacher lui-même en cas de récidive : j'ai vu tout cela à Rouen, et tout cela était voulu par les *règlements*, ou ordonné ministériellement, et pourquoi ? uniquement pour une matière inégale, ou pour un tissage irrégulier, ou pour le défaut de quelque fil en chaîne, ou pour celui de l'application d'un nom, quoique cela provint d'inattention, ou enfin pour une couleur de faux teint, quoique donnée pour telle. Longtemps il a été défendu à Rouen de faire du bleu *petit teint*, quoique son prix fût à celui du bleu *bon teint*, comme un est à vingt, vingt-cinq, trente, et qu'à raison de cette différence, nombre d'étoffes faites ainsi à l'étranger, circulaient et se consommèrent dans le monde entier, tandis que nous étions privés de cette concurrence uniquement pour tenir à notre marotte ; et cette défense était sous la peine infamante de voir brûler sa marchandise en place publique, et d'une amende énorme.

J'ai vu faire des descentes chez des fabricants avec une bande de satellites, bouleverser leurs ateliers, répandre l'effroi dans leur famille, couper des chaînes sur le métier, les enlever, les saisir, assigner, ajourner, faire subir des interrogatoires, confisquer, amender, les sentences affichées et tout ce qui s'ensuit, tourments, disgrâces, la honte, frais, discrédit, et pourquoi ? pour avoir fait des pennes en laine, qu'on faisait en Angleterre, et que les Anglais vendaient partout, même en France ; et cela parce que les *règlements* de France ne faisaient mention que de pannes en poil. J'en ai vu user ainsi pour avoir fait des camelots en largeurs très usitées en Angleterre, en Allemagne, *etc.*, d'une abondante consommation en Espagne, au Portugal et ailleurs, demandés en France par nombre de lettres vues et connues ; et cela, parce que les *règlements* prescrivaient d'autres largeurs pour les camelots. J'ai vu tout cela à Amiens, et je pourrais citer vingt sortes d'étoffes toutes fabriquées à l'étranger, toutes circulant dans le monde, toutes demandées en France, toutes occasionnant les mêmes scènes à leurs imitateurs ; et je dois ajouter que j'ai vu, soit en Allemagne, soit en Italie, cinquante lettres au moins de marchands ou fabricants français, à qui l'on avait fait de pareilles demandes, qui toutes annonçaient l'impossibilité de les satisfaire, attendu que les *règlements* le défendaient ou ne le permettaient pas ; et que j'en ai vu plus de cent d'Espagne et du Portugal, où à de semblables demandes on faisait de pareilles réponses.

J'ai vu tout cela et bien pis, puisque la maréchaussée a été mise en campagne, et qu'il en a résulté en outre des emprisonnements, uniquement parce que des fabricants compatissants, au lieu d'exiger que des ouvriers abandonnés des leurs, et les abandonnant chaque jour ou chaque semaine, vissent de deux, trois à quatre ligues travailler en ville, ils leur donnaient à travailler chez eux, ouvriers pauvres, ne vivant que du travail de leurs mains, et ayant besoin de tout leur temps. J'ai vu sentence en main, huissiers et cohorte poursuivre à outrance, dans leur fortune et dans leur personne, de malheureux fabricants, pour avoir acheté leurs matières ici plutôt que là, à telle heure plutôt qu'à telle autre, et pour n'avoir pas satisfait à un prétendu droit créé par l'avidité, vexatoirement autorisé, perçu avec barbarie. À force de tonner sur cette rapine, j'en ai suspendu l'effet, mais j'ai encore la vue blessée et le cœur navré, de la voir journellement s'exercer dans la même forme et dans des cas semblables, avec un scandale aussi odieux et une barbarie aussi atroce. Il était question d'entraves horribles et d'un vol manifeste sur le commerce des fils de laine, j'ai obtenu un arrêt du conseil. Il est question d'entraves aussi horribles et d'un vol aussi manifeste sur le commerce des fils de lin. Avant il s'agissait du poids de quelque marchandise que ce fût. Toujours il a fallu qu'une autorité supérieure réprimât l'autorité subalterne, qui favorisait, soutenait même ces vexations : les cas sont semblables ; c'est une tête de la même hydre. Pourquoi, me dira-t-on, Hercule ne frappe-t-il pas de nouveau ? Pourquoi ? répondrai-je : et tout cela s'est passé et se passe encore à Amiens.

On pourra m'objecter, le fait est assez connu, que j'ai moi-même en Languedoc, en un jour et envers la même personne, jugé valable la saisie de deux mille tant de cent pièces de draps ; j'en conviendrai sans honte comme sans remords : je l'ai fait parce que toutes ces étoffes vues et examinées de près par une commission nommée *ad hoc*, indépendamment des vices dignes de toutes les foudres réglementaires, étaient revêtues de deux caractères de faux, l'un qui consistait à présenter au public et à mettre dans le commerce des étoffes qui se vendent sur l'inscription, sur la légende, avec une inscription, une légende qui annonçaient et déterminaient à acheter ces étoffes pour toutes autres qu'elles n'étaient en effet ; l'autre faux était d'avoir apposé sur ces étoffes, de très mauvaises qualités à tous égards, le nom de telle manufacture, et par suite d'être dans l'usage d'y apposer la légende, les armes et tous les accessoires propres à notifier qu'elles étaient de cette manufacture en crédit, en réputation ; crédit et réputation qu'on ruinait en même temps qu'on trompait le public par cette étrange et frauduleuse supposition. Je dirai plus ; c'est que ces deux cas, qui méritaient bien d'être dénoncés, et qui auraient exigé que leur auteur fût poursuivi extraordinairement, ces deux cas ne sont même pas prévus par les *règlements*, qui n'ont pour objet que de faire faire des étoffes *bonnes* à la manière des réglementaires, c'est-à-dire, sans considération du prix des matières, des lieux d'où on les tire, de leur abondance ou de leur disette, des obstacles ou de la facilité de se les procurer ; de la possibilité de produire par elles, sinon en ce moment, du moins le moment d'après ; du prix de l'étoffe, de celle qu'on y pourrait substituer, de son emploi, des lieux de sa consommation, de ce qui se fait ailleurs en concurrence, de la fortune, vie et mœurs des consommateurs, enfin de ce qu'on ne saurait ni prédire, ni prévoir ; d'où il arrive que l'édifice sans fondements, sans

J'ai vu plusieurs fois, et dans plusieurs provinces, toute l'autorité du conseil et la force coercitive du gouvernement, ne pas suffire pour suspendre l'exécution de quelques *règlements* baroques, légèrement autorisés, nécessairement enfreints, mais d'une abolition que le préjugé d'abord, et l'esprit de parti ensuite, rendaient très difficile. Je pourrais donner en preuve de ces malheureuses crises, presque tous les corps de fabrique du royaume, à commencer par Lyon, Rouen, le Languedoc, Amiens enfin, qui, dans ces dernières années, se trouva dans une contraction si horrible, pour de semblables billevesées, que la haine et la vengeance s'introduisirent jusque dans les familles ; d'où il résulta des noms de parti odieux, que l'administration crut devoir défendre sous des peines grièves, des procédures violentes, des emprisonnements barbares, et des frais énormes, que de lourdes et longues impositions n'ont pu solder.

Que dirais-je donc si j'avais à décrire les suites atroces de la jalousie, de la haine, des vengeances dont j'ai si souvent été témoin !

Il n'en est pas des arts, comme d'un exercice militaire. Ce n'est pas sous le bâton qu'on fait des progrès dans cette carrière. Ils ne se plaisent que dans la paix, dans le silence, et même dans le secret. L'imagination s'enraie d'un appareil tumultueux ; elle se refroidit à l'aspect d'une autorité trop impérieuse, et s'éteint absolument sous l'empire du despotisme.

3°. Pour faire un *règlement* en France, il faut d'abord le demander, ensuite en proposer les articles au gouvernement : il faut consulter le commissaire départi, on consulte aussi l'inspecteur : l'intendant consulte les corps de commerce<sup>2</sup> ; ces consultations reviennent au commissaire départi, qui rédige son avis d'après ; il le fait passer au conseil, qui renvoie le tout pour en conférer dans des bureaux établis *ad hoc*. Voilà la marche la plus courte, et il n'est guère possible qu'il faille moins d'un an pour établir un *règlement* quelconque.

Or, dans cet intervalle, tout est changé : les relations, les objets, les moyens, les goûts ; et le *règlement* qui aurait été excellent il y a un an, est détestable à présent ; il est d'une exécution, sinon impossible encore, du moins dangereuse ; il deviendrait tel bientôt, quand il serait possible de le jeter en fonte, de le créer comme la lumière fut faite.

Mais quand rien de tout cela ne serait, qui jamais pourra lui donner un degré de précision et de clarté assez grand pour qu'il n'y reste rien à interpréter de la part de l'homme chargé de veiller à son exécution ?

Voilà donc encore les fabricants, ceux de tous qui concourent le plus au succès du commerce, à qui il cause le plus de peine, et qui en retirent les moindres profits, les seuls qui y apportent nécessairement une certaine dose de talents ; les voilà à la merci du préjugé, de la manière de voir, peut-être de l'ignorance ; que sais-je ?

Quelle variété de jurisprudence dans le royaume ! quel dédale ! quel chaos ! Il sera inévitable, comme il l'a toujours été, quelque instruits que soient les préposés ; je dirai même, quelques bonnes intentions qu'ils puissent avoir.

La bonne marchandise pour le commerce n'est pas celle qui a le plus d'étoffe ; ce n'est jamais celle qu'aucune spéculation peut déterminer, mais seulement celle dont la qualité et le prix concourent à remplir le goût du consommateur.

En Levant, il faut des draps déliés, et la préférence qu'on nous donne a bien appris aux Hollandais, qu'un drap fort et bourré de matières n'est pas le meilleur pour eux. Il faut, depuis quelque temps, des couleurs légères, douces et fraîches : qu'on redevienne sévère sur la prohibition des ingrédients de faux teint, on verra ce qu'on gagne par la contrainte dans les choses dont la liberté est l'âme. Nous envoyons

---

principes, croule nécessairement avant même d'être élevé ; et que ceux qui l'habitent, comme ceux qui ne l'habitent pas, à moins d'un privilège pour s'en exempter, sont également sujets à être écrasés. Qu'on tourne tant qu'on voudra autour du cercle, c'est toujours là qu'on aboutira.

<sup>2</sup> En dernier lieu, à Amiens, on n'a point consulté le corps des fabricants, le plus nombreux, le plus intéressé à la chose, et le seul instruit dans la partie ; on n'a consulté que la chambre de commerce, composée en grande partie, de marchands épiciers, de brasseurs, *etc.*, qui n'entendent rien aux fabriques.

des camelots-poil et des camelots mi-soie en Italie, surtout dans la Lombardie : ce sont les gens du commun qui s'en habillent ; qu'on y cherche cette prétendue perfection ; ils préféreront, comme les gens aisés, la soie qui y est déjà à bas prix ; ou bien d'autres, plus adroits que nous, jugeront bon ce qu'ils vendent, et il en sera en Italie comme en Espagne, où les duros anglais, quoique de qualité inférieure, mais de prix plus bas, tiennent lieu, en grande partie, des camelots-laine pour manteaux d'été, que nous fournissions depuis bien des années. Il en sera ainsi à Rome et à Naples, des baracans qui n'y servent presque que pour livrées d'été.

J'aurai occasion d'observer ailleurs, que c'est seulement depuis quelques années, à l'époque où l'on a négligé l'observance des *règlements*, que nous sommes entrés en concurrence avec les Anglais, dans le commerce de l'une et de l'autre draperie, en Italie, en Sicile et à Malte, et que par la manière de travailler des uns, le genre de goût et la parcimonie des autres, il est impossible que nous y fassions jamais des progrès sous la verge réglementaire. Je ferai voir également, à quoi tient l'exclusion très étendue que nous donnent la Silésie et la Suisse dans le commerce des toiles et d'une infinité de sortes de toileries.

Si l'on considérait un moment la succession des progrès du commerce du Levant, depuis qu'on a détruit la fixation dans les fabriques en Languedoc, et qu'on s'y est relâché dans toutes les parties, sur l'exécution des *règlements* ; si l'on réfléchissait encore aux suites avantageuses qui résulteraient de l'abolition des maisons et de celle de la fixation de la vente en Levant, je ne puis douter qu'on n'opérât sur le champ cette abolition.

Il faudrait des écrits plus volumineux encore que ne sont nos *règlements*, pour montrer tous les dangers qui en sont la suite. Il en est plusieurs, par exemple, qui défendent aux maîtres de donner à travailler aux ouvriers hors l'enceinte des murs de la ville ; et quelques personnes ont osé avancer que les fabriques répandues dans les campagnes nuisaient à l'agriculture. Pour prouver la fausseté de cette assertion, il ne faut que jeter les yeux sur les environs d'Exter en Devonshire, de Norwich en Norfolk, de Manchester en Lancashire , *etc.*, provinces fertiles, très peuplées, bien cultivées et couvertes de fabriques : sur la Saxe et le Bas-Rhin, les meilleurs pays de l'Allemagne, qui sont dans le même cas, surtout les duchés de Berg et de Juliers, les environs de Crevel, *etc.*, : sur la Lombardie, le pays de l'Italie le mieux cultivé, le seul où fleurissent quelques manufactures, si l'on en excepte la côte de Gènes : sur les parties de la Flandre, du Hainaut, du Cambrésis, où les terres ne se reposent jamais : sur le pays de Caux enfin, le Bas-Languedoc, le Santerre et la meilleure partie du Vimeux, où l'agriculture et les arts s'exercent, comme par envi, souvent par les mêmes personnes, et avec un tel succès, que le produit de leur réunion forme les principales ressources de l'État.

On ne voudrait pas que les villes qui seront toujours le centre des apprêts, de la correspondance et des expéditions, eussent la faculté de faire travailler à la campagne, parce que Lyon tient à cette chimère, et qu'on a bien voulu l'y maintenir, ainsi que quelques autres villes ; mais tout le Languedoc et la Normandie jouissent de la liberté à cet égard : les plus beaux velours de Gènes se font par des paysans au bas des montagnes, ou sur les rochers qui bordent la mer.

Tant qu'on a tenu la main à cette loi barbare à Amiens, les ouvriers y venaient de trois à quatre lieues à la ronde, apportant leur pain sur les épaules, pour le manger tristement du lundi au samedi, abandonnant ainsi chaque semaine, père, mère, femme, enfants, les uns restant dénués de tout secours, de toute consolation, les autres perdant du temps, essayant des fatigues et s'exposant à des maladies.

Un entassement forcé dans les villes est la chose la plus mal vue dans l'administration. Tous les genres de commerce sont sujets à des crises : la consommation ne saurait être égale, ni les demandes, ni le travail par conséquent. Que l'on considère qu'il n'y a aucune ressource dans les villes, et qu'au moment où la misère y fait languir l'espèce et la détruit par ses horreurs, les secours d'une vache, d'un petit jardin, de quelques broussailles, la soutiennent dans les campagnes.

Je cherche vainement quels *règlements* de fabriques il conviendrait de laisser subsister pour le bien du commerce : je les ai tous lus, j'ai longtemps médité sur cette froide et lourde compilation ; j'en ai

envisagé l'effet et suivi les conséquences : je crois qu'on les doit tous supprimer. J'ai également cherché s'il résulterait quelque avantage de leur en substituer d'autres : partout et en tout je n'ai rien vu de mieux que la liberté ; et je crois qu'elle doit s'étendre, 1°. sur le commerce et la circulation dans toutes les provinces du royaume, en exemption de tout droit, sur toute matière première, propre à être manufacturée, telle que la soie, la laine, le poil, le coton, le chanvre, le lin, *etc.*, les cuirs, les peaux, les chiffons, *etc.*, qu'elle ait subi ou non une opération préparatoire, comme la filature et ses accessoires relativement aux premières. Qu'il n'y ait plus aucune exemption de lieu, de temps, ni de personnes pour en faire le commerce. Je ne confonds point en ceci les droits des communautés : il n'est question que des entraves mises sur les choses, pour le bien prétendu de ces choses, indépendamment des personnes qui n'ont pas un droit réel pour réclamer contre, comme la liberté dans la vente, dans la circulation et dans la préparation des matières premières.

2°. Sur la fabrication, le blanchissage ou la teinture, l'apprêt de toute espèce d'étoffe, de quelque matière qu'elle soit, pure ou mélangée ; en ce qui concerne la qualité et la quantité de ces matières ; le nombre de fils en chaîne, la largeur et la longueur des pièces, la nature des ingrédients, le temps et la manière de les employer, *etc.*

En ceci, comme en beaucoup d'autres choses, la grande affaire, l'importante affaire du gouvernement, est de laisser faire ; il ne saurait s'en mêler qu'à son détriment.

Avant de s'échauffer sur l'exécution des *règlements*, il faudrait du moins pouvoir prouver les dangers de cette inexécution ; mais si l'on n'a jamais tant fabriqué en France, et que les relations de commerce qu'on y a avec l'étranger, n'y aient jamais été aussi étendues et aussi multipliées, malgré l'industrie de toutes les nations, plus active que jamais, tous les raisonnements des réglementaires ne sont que de vaines déclamations. Or c'est le cas où nous sommes ; je le soutiens avec défi à qui que ce soit, de prouver le contraire. Je dis plus : cet état durera longtemps, et la splendeur augmentera toujours en raison de l'instruction, de la protection, des encouragements, et surtout de la liberté dont jouiront les arts et le commerce : tous moyens que l'administration a dans la main, et dont elle peut user à son gré.

Le Français est laborieux, actif, frugal, moins protégé sans doute dans les arts, que l'Anglais et le Hollandais, dont la main-d'œuvre est plus chère, mais aussi industrieux que ces peuples, et beaucoup plus qu'on ne l'est dans la plupart des autres nations, où la main-d'œuvre est moins chère : il ne manque à la France que des matières en plus grande quantité et plus parfaites ; et les moyens de parvenir à l'un et à l'autre, ainsi que la facilité d'en user, sont également dans la main de l'administration.

De quelque manière qu'elle considère le fabricant et le marchand, quoi qu'elle imagine qui leur soit relatif, elle ne fera jamais qu'ils n'aient pas leur propre et seul intérêt pour guide : elle anéantirait les êtres, avant d'anéantir les passions ; elle n'a donc de parti à prendre que de concilier l'intérêt privé avec l'intérêt général.

La paix, la douce paix, la liberté, la sûreté, la protection, la considération attachent à un pays, en font goûter, chérir, bénir même l'administration : on ne jouit pas de ces avantages, on n'est pas attendri par ce sentiment, qu'il ne soit réciproque ; et c'est là le principe et la fin de la probité, de l'honnêteté et de toutes les vertus sociales.

La bénigne influence de nos climats, la variété et l'excellence de nos productions, l'heureuse position respective pour le commerce, tout enfin peut se réunir pour donner en France le dernier degré d'énergie au *dulcis amor patria*, qui est dans le cœur de tous les hommes non corrompus.

Tout gouvernement est aujourd'hui un art ; c'est une machine sujette à se déranger par le frottement et la réaction réciproque de ses parties, plus parfaite à raison de sa simplicité, du moindre nombre de ses ressorts ; mais il les faut connaître ces ressorts ; il faut toujours pouvoir au besoin en calculer l'effet. Ce motif est le seul qui me fait regarder comme essentiel de maintenir dans toutes les villes principales du royaume, où les fabriques et le commerce méritent quelques considérations, l'usage plus ou moins

altéré, de porter dans un dépôt public les divers produits de l'industrie, pour en enregistrer la nature, l'espèce, la quantité, et donner à tous le sceau du gouvernement.

C'est le seul moyen exact que puisse avoir l'administration, de constater en tout temps l'état de chaque fabrique du royaume, d'en voir les révolutions, d'en rechercher les causes, d'y remédier, enfin de protéger avec intelligence, et de soutenir avec justice.

C'est le seul moyen de discerner en tout temps et en tout lieu les produits de l'industrie nationale, de ceux de l'industrie étrangère. C'est aussi le plus facile et le moins onéreux, de tirer quelques secours du commerce pour les encouragements même du commerce. Ce dernier objet est si modique, que l'intérêt n'a jamais écarté de la règle prescrite à cet égard : la négligence, produit de l'incertitude de ce qu'on pouvait et de ce qu'on devait, a altéré cette petite source de produits dans la plupart des bureaux, et l'a entièrement détruite dans beaucoup d'autres.

On peut rappeler à cette règle, sans que personne en éprouve la moindre gêne, en donnant des ordres aux différentes douanes d'expédition dans tous les bureaux intérieurs des lieux de consommation et de *transit*, dans les ports de mer et sur les frontières, d'y visiter exactement toutes les marchandises de manufactures, pour vérifier si elles sont munies du plomb de fabrique, non de celui du fabricant, mais du sceau de l'État, portant les armes de France, et de renvoyer sur les lieux de l'expédition, toutes celles qui n'en seraient pas munies, et celles où il serait soupçonné d'être faux, pour y reconnaître si elles sont de fabrique nationale ou étrangère, et être marquées, dans le premier cas, et confisqués, dans le dernier, le tout aux périls et risques de l'expéditionnaire.

Il conviendrait alors de revenir sur un abus qui a commencé à s'introduire ; ce serait de défendre à tout particulier de faire entrer les armes de France dans sa propre marque, et surtout de considérer comme crime de faux, celui d'avoir chez soi la marque du gouvernement, et d'en faire un furtif usage, comme cela se pratique en quelques endroits.

D'après ces réflexions, je pense qu'il vaut mieux laisser le produit du droit de marque en régie que de le mettre en ferme ; mais, dans l'un ou l'autre cas, il est toujours important que le commis aux enregistrements soit sous la férule de l'administration. L'envie du gain ne va guère sans le mystère des moyens de se le procurer, et le but de l'administration serait manqué. <sup>3</sup>

\*\*\*

Je l'ai déjà dit, je n'écris pas seulement du temps, ni pour le temps ; je mettrais bas la plume, et je jetterais mes feuilles au feu, si je ne croyais dire des vérités qui tôt ou tard seront assez senties pour devenir utiles aux hommes. Je n'écris pour aucun parti ; car, bien que ma manière de voir et ma façon de penser puissent en quelques points ressembler à celles de quelques personnes, je ne fais et ne veux faire cause commune avec qui que ce soit ; je ne suis ni ne veux être le champion de personne, et je ne prétends faire autorité en rien ; mais je puis dire la vérité, et j'ai droit de penser qu'elle ne perdra rien dans mes écrits du respect qui lui est dû.

Je suis entré dans une carrière, j'ai embrassé un plan qui exige plus que des descriptions d'arts et des citations de *règlements* ; je dois montrer leur influence, et faire connaître les opinions diverses sur cette matière ; il n'importe, si quelquefois, plus elles se rapprochent du temps, plus elles diffèrent par leur

---

<sup>3</sup> On sent que partout où le même homme, seul, est chargé de vérifier l'objet sur lequel il y a un droit à percevoir, de percevoir ce droit, de l'enregistrer et d'en rendre compte, cet homme, de la place duquel le produit est médiocre, pourra être tenté de l'augmenter, s'il peut n'y avoir de clair dans sa gestion que ce qu'il veut bien rendre évident ; mais s'il y a un commis à l'enregistrement et un commis à la recette du droit, et que la reddition de compte de celui-ci se fasse sur l'enregistrement de celui-là, alors ces deux commis se contrôlent l'un l'autre ; et, à moins qu'ils ne s'entendent, ou, pour parler net, que ce ne soit deux fripons réunis et d'accord, on saura ce qu'on a en vue de savoir : sans cela, on ne saura rien, et l'on travaillera toujours en aveugle. Mais, dira-t-on, si le droit-ne suffit pas pour payer deux hommes honnêtes, et non de ceux qui, selon eux, savent bien se faire justice ? à cela je n'ai qu'une chose à répondre, c'est de supprimer le droit ; il n'y aura plus de raison pour que l'enregistrement ne soit pas exact.

nature. D'autres en chercheront les causes, que je pourrais trouver comme eux ; ce n'est pas de quoi j'ai à entretenir le public.

Pour procéder d'après les principes que je viens d'établir, et rapprocher les divers esprits, manières de voir, de penser et d'agir, avant d'établir la série des nouvelles lois concernant les manufactures, je vais transcrire la lettre circulaire de M. le contrôleur-général des finances aux inspecteurs des manufactures, et les édits du roi, portant suppression et rétablissement des jurandes et communautés de commerce, arts et métiers.

*LETTRE CIRCULAIRE, à Paris ce 26 avril 1775.*

Vous n'ignorez pas, M., que, depuis longtemps, l'administration recommande aux inspecteurs d'apporter beaucoup de modération dans l'exécution des *règlements* des manufactures. Vous savez aussi sans doute que les principaux motifs de ce régime sont fondés non seulement sur le défaut d'uniformité et d'ensemble entre les *règlements*, mais encore sur les abus qu'entraînait leur excessive sévérité contre des ouvriers presque toujours pauvres, et auxquels on ne peut souvent reprocher que de simples inattentions ou des méprises.

Les bons effets qu'ont produit les instructions et les voies de douceur partout où l'on en a fait usage, ne pouvaient que me porter à étendre de plus en plus ce genre d'encouragement ; et c'est l'objet d'un travail considérable que je me propose de mettre sous les yeux de sa majesté le plus tôt qu'il me sera possible. Mais cette opération exigeant une discussion longue, j'ai senti la nécessité de vous tracer provisoirement la conduite que vous devez tenir, et de vous indiquer en général les raisons de cette conduite.

Ceux qui ont approfondi, avec le plus d'impartialité et de lumières, la théorie et la pratique des *règlements*, avouent que leur multiplicité suffirait pour en rendre l'exécution impossible ; qu'ils se contredisent entre eux ; qu'ils défendent quelquefois ce qu'il faudrait conseiller aux fabricants de faire, et qu'ils ordonnent des pratiques dont il serait utile de les détourner. J'ai vu avec plaisir que plusieurs inspecteurs avaient fait les mêmes observations, et qu'ils ne dissimulent point qu'en s'attachant à la lettre de certains *règlements*, il est inévitable de s'écarter de la lettre et de l'esprit de quelques autres. Ils ajoutent qu'il est souvent arrivé qu'un mauvais usage établi parmi les ouvriers d'un bourg, et même d'un village, est devenu la matière d'un *règlement* général pour tout le royaume ; en sorte qu'une faute ou une méprise d'un seul a occasionné de nouveaux asservissements, de nouvelles gênes pour la multitude. Ils se plaignent aussi de l'embarras où les jette continuellement l'extrême sévérité des peines prononcées contre les plus légères fautes ; et ils observent qu'à certains égards on a été plus loin dans la punition des fautes de fabrication que dans la punition des crimes ; que la confiscation des biens, par exemple, n'a pas lieu dans toute la France ; qu'en fait de crimes, elle ne se prononce nulle part que pour ceux auxquels la loi a attaché la peine de mort naturelle ou civile, au lieu que, pour les plus petites fautes, la confiscation d'une pièce de toile ou d'étoffe enlève à un malheureux ouvrier le seul bien qu'il possède, le seul moyen qu'il ait de continuer son travail, et de pourvoir à sa subsistance et à celle de ses enfants. Ils observent enfin qu'en joignant à des amendes et à la confiscation l'ordre de couper de deux en deux aunes les choses fabriquées, on n'ajoute rien au malheur de celui qu'on a ruiné, mais qu'on détériore des valeurs qui existent dans l'État ; que par là l'État agit uniquement contre lui-même, et que de plus il avilit et décourage l'industrie et le travail que son vœu est certainement d'encourager et de protéger.

Il est donc aisé de comprendre l'embarras où se trouvent des inspecteurs honnêtes, placés entre la lettre impérieuse et sévère des *règlements*, et l'esprit de tolérance et de douceur que l'administration leur recommande. La diversité de conduite entre les différents bureaux, et l'arbitraire dans leur manutention devient le résultat nécessaire de cette position contrainte ; et je ne suis pas étonné que plusieurs d'entre eux demandent qu'on fixe les limites dans lesquelles ils doivent se renfermer. Ces observations et ces

réflexions auxquelles il serait aisé d'en joindre beaucoup d'autres, m'ont déterminé à vous donner des ordres provisoires, en attendant que sa majesté ait déterminé le plan d'administration des manufactures de son royaume. Rien en effet n'est plus indispensable et plus urgent que de remédier aux inconvénients résultants des contradictions que renferment les *règlements* ; aux abus de l'arbitraire dans les bureaux de visite et de marque, et surtout de pourvoir au soulagement des classes indigentes et laborieuses, en leur laissant les moyens de diminuer leur misère par leur activité et leur sécurité. En conséquence, je vous charge expressément de tourner toute votre attention du côté des instructions dont les fabricants et les ouvriers vous paraîtront avoir besoin. Vous ne négligerez rien pour les encourager, et même pour les consoler, lorsque leurs efforts ne suffiront pas pour rendre leur situation meilleure. Vous ne saisirez aucune matière, ni aucune étoffe ou marchandise fabriquée, sous quelque prétexte que ce soit. Vous vous bornerez à exhorter à mieux faire, à indiquer les moyens d'y parvenir. Si, contre toute apparence, et contre son propre intérêt, un ouvrier s'obstinait à fabriquer des choses trop défectueuses pour pouvoir entrer dans le commerce, ou qu'il y eût de sa part des apparences marquées de mauvaise foi, vous vous bornerez à arrêter ce qui sera présenté à la visite. Vous me rendrez compte sans retardement des motifs qui vous auront déterminé ; et vous attendrez des ordres sur le parti que vous aurez à prendre. Enfin, si les inspecteurs marchands se portaient à saisir et à faire statuer sur leurs saisies par le juge des manufactures, vous empêcherez, autant qu'il dépendra de vous, l'exécution des jugements portant des peines quelconques, jusqu'à ce que vous ayez reçu des ordres sur le compte que vous aurez rendu de ces saisies.

Vous aurez soin de m'accuser la réception de cette lettre, dès qu'elle vous sera parvenue, et vous vous y conformerez strictement. *Signé* TURGOT.

[ CRITIQUE DE LIVRES ]

## Gérard Minart

### *Jacques Rueff, un libéral français*

*Jacques Rueff, un libéral français*, par Gérard Minart, préfacé par Wolfgang Schäuble, ministre allemand des finances, éditions Odile Jacob, Paris, 2016

*Critique par Benoît Malbranque*

C'est toujours un livre utile que celui qui documente un personnage oublié comme il y en a tant dans l'histoire du libéralisme français. À ce titre, nous sommes naturellement imprégnés de reconnaissance envers Gérard Minart qui, après avoir publié des biographies passionnantes de Frédéric Bastiat et Gustave de Molinari, s'est récemment illustré en fournissant la première biographie de Jacques Rueff, auteur, ministre, conseiller de Charles de Gaulle, et premier économiste admis à l'Académie française (avril 1965). Dans cet ouvrage, il se penche sur la vie et l'œuvre de Rueff, une œuvre très centrée sur la monnaie et les changes internationaux, mais aussi sur le chômage et la liberté des prix. Il nous renseigne parfaitement sur le contexte historique et dissèque avec nous, pas à pas, les contours d'une pensée vaste et encore pleinement d'actualité.

Conscient des mérites de l'ouvrage, j'ai été chagriné par deux aspects de l'œuvre de Rueff, critiquables, qui ne me semblent pas assez justifiés : 1- le caractère « libéral » de Rueff, défenseur du libéralisme social contre le laisser-faire ; 2- la méthodologie mathématique adoptée par Rueff.

#### **Malgré tout, Rueff serait-il libéral ?**

Dans tous les chapitres du livre et jusque dans le titre de l'ouvrage, Gérard Minart insiste pour présenter Jacques Rueff comme un libéral. Il est certain que de nombreux arguments militent pour défendre cette caractérisation.

Pendant toute sa vie, et dès sa prime jeunesse, Jacques Rueff s'est déclaré libéral. On ne peut pas douter de sa bonne foi — d'autant que le terme n'était pas, et n'est toujours pas très valorisant, surtout lorsqu'on passe par Polytechnique puis par les cabinets ministériels. En 1934, il prononce devant le groupe X-Crise de Polytechnique un discours intitulé : « Pourquoi, malgré tout, je reste libéral ». Malgré tout, signifie malgré les critiques adressées au capitalisme libéral après la crise de 1929. X-Crise était un groupe d'économistes polytechniciens qui cherchaient une alternative au capitalisme et voulaient rebâtir la science économique sur des bases scientifiques (c'est-à-dire, selon eux, *mathématiques*). Ils cherchaient

une troisième voie entre le communisme soviétique et le capitalisme libéral et proposaient une économie de marché dirigée.<sup>4</sup> Rueff y dit : « À vous qui avez la même formation que moi, donc qui jugez de la même façon que moi, je viens avouer mon péché, qui est d'être resté libéral dans un monde qui cessait de l'être. Je viens vous en dire les raisons et vous demander de les apprécier, et tout à l'heure, vous me direz, je l'espère, si je suis fou ou si c'est le reste du monde qui a perdu l'esprit. »<sup>5</sup>

La grande dépression de 1929, qui se poursuit encore en 1935, il la présente non comme la faillite du capitalisme mais comme la faillite de l'interventionnisme, dans un autre discours sur « La crise du capitalisme » : « Ma seconde conclusion aurait trait à cette affirmation, souvent répétée, d'une prétendue faillite du régime libéral ou capitaliste, autrement dit du régime dont la pérennité était assurée par le libre jeu des prix. Toutes les observations que je viens de vous présenter montrent que c'est précisément en paralysant le mécanisme des prix que l'on a aggravé et entretenu la crise économique. »<sup>6</sup>

Si Rueff se faisait une idée juste sur la crise de 1929 et l'incapacité qu'auraient les recettes interventionnistes à y pallier, c'est qu'il avait compris le mécanisme des prix et son rôle de distributeur d'informations. Il avait compris le fait que le signal des prix était une nécessité. En cela il est proche de Ludwig von Mises et des Autrichiens. « Dans tous les problèmes de l'économie dirigée, dit-il, c'est cela la première difficulté : on se trouve constamment devant des problèmes que résolvait jadis le mécanisme des prix et qu'à défaut de lui, seule une décision arbitraire peut résoudre. [...] La vérité, c'est que tous les régimes d'économie dirigée impliquent l'existence d'un organisme propre à prendre des décisions arbitraires, autrement dit dictatoriales. La dictature est ainsi une conséquence de l'économie planifiée. »<sup>7</sup>

Comme aux économistes de l'école autrichienne, l'inflation lui apparaissait comme une tromperie, comme un piège, étant un impôt levé sur les consommateurs. « On aperçoit ainsi le véritable sens de l'inflation, mécanisme qui permet à l'État de s'approprier purement et simplement une fraction du pouvoir d'achat total du stock monétaire existant. Elle constitue par là le plus inique des impôts puisqu'elle frappe seulement une forme spéciale de la richesse. »<sup>8</sup> Avec raison, Gérard Minart présente ainsi Jacques Rueff comme « l'apôtre de la monnaie saine et de l'ordre financier. » (p.168)

En tant qu'économiste libéral, il a été bien davantage. En avril 1925, Rueff proposa un plan de redressement basé sur la réinstauration d'une monnaie saine, une rigueur budgétaire et un respect total pour la liberté des prix. Entre 1927 et 1931, il a soutenu, avant tout le monde, l'instauration d'un marché commun en Europe, où la circulation des capitaux, des marchandises et des personnes serait libre. Enfin il a lutté, à chaque occasion, contre les monopoles et les privilèges, et affirmait hautement sa conviction : « Je me déclare l'adversaire irréductible de tous les régimes dirigés, qu'ils soient de droite ou de gauche, corporatistes ou syndicalistes, autarciques ou internationaux. »<sup>9</sup>

Rueff s'est opposé aux idées de Keynes dès la parution de la *Théorie générale*, le critiquant surtout sur sa théorie de l'emploi et ses solutions anti-dépressions. Son recours à l'intervention publique, surtout, le dérangeait. Lui écrivant en mai 1932, Keynes notera cette différence entre leurs deux conceptions contraires : « La différence entre nous est que je crois que vous attendez que les structures s'adaptent d'elles-mêmes à l'ancienne organisation alors que, pour ma part, je désire ajuster les structures aux conditions nouvelles. »<sup>10</sup> Bien qu'il n'attendît pas l'œuvre de Keynes pour se positionner sur ce sujet,

---

<sup>4</sup> Nous explorerons par la suite toute l'ambiguïté qu'il peut y avoir dans la position de Rueff, qui les critique tout en adoptant leur manière de considérer l'économie, une manière de considérer l'économie qui conduit fatalement au planisme : car quand on fait de l'économie une statistique, on fait croire que la production peut être planifiée et les choix humains déterminés par une autorité centrale.

<sup>5</sup> « Pourquoi, malgré tout, je reste libéral », in Jacques Rueff, *De l'aube au crépuscule, autobiographie*, Paris, Plon, 1977, p.334

<sup>6</sup> Jacques Rueff, *Œuvres complètes*, tome III. Politique économique, p.20

<sup>7</sup> « Pourquoi, malgré tout, je reste libéral », in Jacques Rueff, *De l'aube au crépuscule, autobiographie*, Paris, Plon, 1977, p.339

<sup>8</sup> « Sur une théorie de l'inflation », *Journal de la société de statistique de Paris*, 1925, volume 66, p.106

<sup>9</sup> Jacques Rueff, *Œuvres complètes*, tome III. Politique économique, p.26

<sup>10</sup> Jacques Rueff, *De l'aube au crépuscule, autobiographie*, Paris, Plon, 1977, p.105

Rueff reste pour notre époque l'un des grands penseurs du chômage ainsi que de l'assistanat, et a développé des idées parfaitement opposées aux recettes keynésiennes ou socialistes. À ce titre, son article sur « L'assurance-chômage, cause du chômage permanent » mériterait d'être relu : on y verrait l'explication de nos maux actuels, présentés il y a un demi-siècle.

Son intérêt pour les débats économiques de notre temps ne s'arrête d'ailleurs pas là. Il est aussi intéressant de noter que certaines réformes demandées par Rueff en 1960 sont encore aujourd'hui débattues, comme la libéralisation des taxis ou l'ouverture de la profession de notaire. Son « Rapport sur les obstacles à l'expansion économique » est édifiant, car toutes les rigidités actuelles y sont déjà condamnées.

Jacques Rueff offre aussi le témoignage d'une expérience libérale réussie. Le plan Rueff, qui défend l'équilibre budgétaire, la fin de l'inflation, et la liberté sur le marché, a été l'une de ses grandes réalisations. Il est à l'origine du miracle français connu sous le nom de trente glorieuses. Parmi ses réformes, on peut compter la libéralisation des échanges, qu'il poussa en Europe comme en France. Le général de Gaulle dira d'ailleurs avec raison : « Le plan [de Rueff] nous conseille de faire sortir la France de l'ancien protectionnisme qu'elle pratique depuis un siècle. C'est là une révolution. »<sup>11</sup>

Enfin, à notre époque, où le déficit et la dette sont devenus des problèmes majeurs, faute d'avoir su écouter des économistes comme Rueff, il nous est délicieux d'entendre à nouveau ses conseils. Selon lui, les déficits sont la « gangrène du corps social ». « C'est par le déficit que les hommes perdent la liberté »<sup>12</sup> dit-il encore. Et de lâcher une phrase lapidaire : « Exigez l'ordre financier ou acceptez l'esclavage »<sup>13</sup>

Dans la présentation de cet aspect de l'œuvre et de la vie de Jacques Rueff, Gérard Minart est particulièrement brillant. Il a soin de nous plonger dans des œuvres considérables comme *l'Ordre social*, tout autant que dans les vicissitudes de son action politique, en détaillant le contexte historique et en explicitant de façon convaincante les contours de la démarche de Rueff.

Son défaut est de se contenter de ces aspects libéraux, qui apparaissent clairement à la surface des textes et de l'action politique, pour clore tout débat sur le libéralisme de Jacques Rueff. Quant à moi, je l'ai dit, deux sujets me semblent sous-étudiés par Gérard Minart, peut-être par confort, parce qu'ils remettent en cause sa présentation d'un Rueff indiscutablement libéral.

Ces deux points sont détaillés dans la suite. C'est d'abord la critique vigoureuse que Rueff fit du laissez-faire manchestérien et sa volonté de faire évoluer le libéralisme en un libéralisme de gauche, un libéralisme social. La question se pose, et Gérard Minart ne la pose pas et n'y répond forcément pas davantage, si sa critique du laissez-faire et sa conception du libéralisme de gauche le met en marge du libéralisme ou l'en sort même complètement. Le second point, majeur, concerne la méthode. Jacques Rueff a défendu la mathématisation de la science économique d'une manière qui l'éloigne définitivement de l'école autrichienne de Mises ou Rothbard. Il n'a pas vu, à mon sens, que faire de l'économie politique une statistique ou une mathématique, c'était 1- se fourvoyer, car l'économie traite de choix humains, qui échappent à l'emprise des mathématiques ; 2- fournir des arguments, même invalides, aux planistes, socialistes, etc., en laissant sous-entendre qu'on peut prévoir et donc contrôler et diriger l'activité économique. Or Gérard Minart ne s'explique pas une fois sur le mérite ou le démerite de la position méthodologique de Rueff, qui est pourtant un point qui le sépare parfaitement de la plupart des libéraux contemporains.

Voyons ces deux points l'un après l'autre.

---

<sup>11</sup> Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, p.156

<sup>12</sup> Jacques Rueff, *L'ordre social*, Paris, Librairie de Médecis, 1948, p.640

<sup>13</sup> Jacques Rueff, *L'ordre social*, Paris, Librairie de Médecis, 1948, p.13

## Pourquoi Rueff critiqua-t-il le *laissez-faire*, cette « immense erreur » ?

Dès les premières pages de son ouvrage, Gérard Minart écrit :

« Jacques Rueff sera l'un des acteurs principaux du fameux colloque Walter Lippmann où se trouvent économistes, chefs d'entreprise, professeurs venus de France et de l'étranger et bien décidés à soumettre à une critique sans complaisance le vieux libéralisme manchestérien du « laissez-faire, laissez-passer », qui avait montré ses limites, surtout en matière sociale, pour lui substituer un libéralisme rénové qui prendra les noms les plus variés de néolibéralisme, ou de libéralisme social, ou de social libéralisme, voire de socialisme libéral. » (p.9)

Or, nulle part dans la suite de l'ouvrage, malgré les fréquents retours sur cette construction d'un néolibéralisme en opposition au libéralisme manchestérien — ou français, car « laissez-faire laissez-passer » est initialement la doctrine de l'école française —, Minart n'explique en quoi le laissez-faire a failli et en quoi le néolibéralisme de Rueff est plus pertinent, dans la théorie ou dans la pratique.

Ainsi il nous apprend que les théoriciens du libéralisme, selon Rueff, « ont fait leur examen de conscience » et en ont conclu « que la liberté des prix, conséquence et condition de la liberté des hommes, n'était aucunement exclusive de toute une série d'interventions à fin sociales, morales ou politiques. »<sup>14</sup> La généralisation est peut-être abusive de la part de Rueff, mais surtout elle n'est accompagnée par Minart d'aucune explication de fond. Il y aurait pourtant à s'interroger sur certaines des mesures que Rueff intégrait dans son « libéralisme de gauche » qu'il avait soutenu lors du colloque Lippmann.

Jacques Rueff soutenait que « le niveau des salaires peut être augmenté par des transferts (assurances sociales, allocations logement, ...) qui augmentent le pouvoir d'achat mais qui, pour que leur effet soit durable, doivent s'exercer dans le cadre d'un budget en équilibre. »<sup>15</sup>

Il critiquait le laissez-faire pour son absence de considération sociale (sur la base de quels arguments ? Gérard Minart est silencieux sur ce point), et affirmait : « Le libéralisme n'est pas une doctrine antisociale. C'est une doctrine essentiellement préoccupée de fins sociales, mais qui tient à ce que les interventions inspirées par **elles soient conscientes et soient organisées de telle façon qu'elles soient efficaces**. Il faut qu'elles ne se bornent pas à fournir la simple apparence d'une action généreuse, mais les réalités que leurs destinataires sont en droit d'attendre. »<sup>16</sup> Jusque là, peut-être, aucun problème, mais l'efficacité, Rueff ne la voyait pas dans l'action de l'initiative individuelle, contrairement à ses prédécesseurs français de Jean-Baptiste Say à Yves Guyot en passant par Bastiat. Jacques Rueff disait plutôt : « **Je n'ai aucune peine à concevoir un régime libéral jacobin**, où une justice égale et rigoureuse, en même temps qu'une charité active et généreuse, se concilierait avec une politique tendant uniquement à améliorer les niveaux de vie, donc le sort du plus grand nombre. »<sup>17</sup> « **Un gouvernement libéral peut être aussi social que le veulent les autorités qui le dirigent. Aucune entreprise, aucune générosité, si amples soient-elles, ne lui sont interdites**, sous la seule condition que soit accompli le prélèvement fiscal nécessaire pour fournir les ressources dont elles impliquent l'emploi. »<sup>18</sup> Et une fois encore plus clairement : le gouvernement à vrai droits « pourra gouverner autant qu'il lui plaira de le faire ; **il pourra, notamment, être aussi généreux qu'il le voudra dans sa politique sociale mais seulement en prenant systématiquement aux uns ce qu'il donnera aux autres**, donc en ne dissimulant pas l'existence et le coût de ses interventions. »<sup>19</sup> Prendre aux uns pour donner aux autres, et le faire sans honte d'une manière systématique — qu'aurait dit Bastiat ! Il aurait dit et en vérité a dit ceci :

<sup>14</sup> Jacques Rueff, *Ceuvres complètes*, III, Politique économique, 1, p.116

<sup>15</sup> Jacques Rueff, *De l'aube au crépuscule*, autobiographie, Paris, Plon, 1977, p.96

<sup>16</sup> Jacques Rueff, *Ceuvres complètes*, III, Politique économique, 1, p.43

<sup>17</sup> « Pourquoi, malgré tout, je reste libéral », in Jacques Rueff, *De l'aube au crépuscule*, autobiographie, Paris, Plon, 1977, p.342

<sup>18</sup> Jacques Rueff, *L'ordre social*, Paris, Librairie de Médicis, 1948, p.561

<sup>19</sup> Jacques Rueff, *L'ordre social*, Paris, Librairie de Médicis, 1948, p.632

« Prendre aux uns pour donner aux autres ! — Je sais bien que les choses se passent ainsi depuis longtemps. Mais, avant d’imaginer, pour guérir la misère, divers moyens de réaliser ce bizarre principe, ne devrait-on pas se demander si la misère ne provient pas précisément de ce que ce principe a été réalisé sous une forme quelconque ? Avant de chercher le remède dans de nouvelles perturbations apportées à l’empire des lois sociales naturelles, ne devrait-on pas s’assurer si ces perturbations ne constituent pas justement le mal dont la société souffre et qu’on veut guérir ? »<sup>20</sup>

Mais selon Rueff, aucun problème, d’autant que l’impôt n’est pas un vol. Minart explicitant son argument sur ce point, écrit : « L’impôt est un transfert de droit de propriété de l’individu vers l’État. Il s’agit d’un prélèvement effectué par la souveraineté gouvernementale sur la souveraineté de l’individu. Dans une telle opération il n’y a pas création de faux droits, il y a transferts de vrais droits. Ce prélèvement s’effectue en toute clarté. L’individu y a donné un accord tacite puisque l’impôt a été voté par le Parlement, et l’État ne dépense que ce qu’il a prélevé. » (p.166) La seule exigence pour Rueff serait l’absence de déficit ; c’est un peu léger pour rendre l’impôt juste et légitime.

Sa critique du laissez-faire, expressive et vigoureuse, n’est donc pas expliquée. Pour la comprendre, reste la solution de lire Rueff directement. Or Rueff nous dit :

« La dose d’action gouvernementale qu’exige le gouvernement d’une société d’hommes libres est importante et, probablement, inférieure de peu seulement à celle qu’exigerait l’administration de la contrainte. **On voit l’immense erreur de ceux qui attendent du seul « laisser-faire » l’avènement d’une société libérale.** La liberté n’est jamais un don de la nature. Elle ne peut être que le produit, chèrement acquis, d’un état institutionnel complexe, tendant d’abord à la préserver contre les dangers qui menacent son existence, ensuite à la rendre acceptable, même à ceux qui se sentiraient visés par elle. **C’est pour marquer que leur doctrine ne saurait être assimilée au système d’abstention généralisée, identifié à tort, dans le passé, avec le libéralisme classique, que les libéraux modernes, soucieux d’action efficace, ont qualifié leur programme de « néolibéral ».**<sup>21</sup>

« Les auteurs du traité de Rome savaient que « laisser-faire », c’était exposer le marché aux entreprises des intérêts privés qui, sitôt qu’il aurait été « fait », tendraient à le « défaire », pour s’y réserver, par ententes expresses ou tacites, des débouchés protégés, qu’ils pourraient exploiter à leur gré. [...] Au « laisser-passer » total, ils ont préféré un marché limité au domaine géographique dans lequel la création des institutions — sans lesquelles le marché ne pourrait ni exister ni durer — était politiquement possible. **Au « laisser-faire » total, ils ont préféré le laisser-faire limité par des interventions qui lui donneraient chance d’être morale acceptable et politiquement accepté.** »<sup>22</sup>

Dans cet article consacré au marché commun européen dans la *Revue d’économie politique* de janvier-février 1958, Rueff nous fournit deux arguments de nature très différente : le premier, c’est que le laissez-faire est un libéralisme extrême, condamnable pour cette seule raison ; le second, c’est qu’amender le laissez-faire est une nécessité pour faire accepter politiquement et moralement une certaine dose de libéralisme.

Entre ces deux explications, que nous avons tiré nous-même de la lecture de Rueff, Gérard Minart nous laisse impuissant pour trancher. Dans certains passages, Minart sous-entend, sans s’y arrêter, que le laissez-faire est en effet condamnable, qu’il s’agit d’une version étriquée et démodée du libéralisme. Voici ses mots :

« Le colloque Lippmann fut dans l’histoire du libéralisme économique un véritable tournant où se dressa une redoutable alternative : soit, **par une fidélité exclusive et excessive, maintenir le vieux libéralisme manchestérien dans l’intégrité de ses origines** et prendre alors le risque d’ensevelir la grande idée libérale « dans ce linceul de pourpre où dorment les dieux morts », selon l’expression de Renan, soit considérer avec Lippmann et Rueff et nombre de ceux qui les entouraient, que le

<sup>20</sup> *Œuvres complètes de Frédéric Bastiat*, réédition Institut Coppet, tome 6, p.115

<sup>21</sup> Jacques Rueff, *Œuvres complètes*, III, Politique économique, 2, p.71

<sup>22</sup> Jacques Rueff, *De l’aube au crépuscule, autobiographie*, Paris, Plon, 1977, p.354-355

libéralisme économique n'était pas une doctrine hors-sol, hors-histoire, hors-mouvement et hors-réalité mais au contraire un être vivant soumis à la loi d'évolution et qu'en conséquence **il devait impérativement s'adapter pour épouser son temps.** » (p.333)

Il me semble que le choix entre un libéralisme de gauche et le libéralisme de laissez-faire est un débat important pour les partisans de la liberté à notre époque. Il est à regretter que Gérard Minart n'ait pas davantage investigué cette opposition, ni présenté les arguments par lesquels Jacques Rueff justifiait de transformer l'ancien libéralisme radical en un libéralisme plus modéré ou libéralisme social.

### Jacques Rueff, partisan de la mathématisation de la science économique

Malgré tous les mérites du livre, qu'on lit de bout en bout sans se lasser, il y a un autre point qui me semble trop peu analysé par Gérard Minart, c'est la signification et la valeur de la position méthodologique de Rueff, qui considérait que la science économique devait être rebâtie sur les mêmes bases que les sciences naturelles et qu'elle devait faire un usage massif des statistiques et des mathématiques.

Il est vrai que Gérard Minart nous explique bien, dans son portrait du jeune Rueff, en quoi il avait été attiré par les sciences. « Durant toutes ces années, écrit-il, sa grande préoccupation n'est pas l'économie mais la science. » (p.21) Et en effet, jeune, Rueff rêve d'une carrière scientifique. En 1919, il est accepté à Polytechnique. Il se formera sous les ailes de son mentor, le professeur Clément Colson, adepte de Léon Walras. Et Rueff dira : « Pour moi, le grand tournant fut la découverte de Léon Walras ». <sup>23</sup> Il le découvre en 1921. Et Minart d'ajouter : « L'École polytechnique, confluent de la triple influence de Walras, de Painlevé et de Colson, sera pour Jacques Rueff le creuset où s'élaborera, très tôt, très vite, la ligne directrice de sa pensée. » (p.32)

Or cet héritage est problématique. Nombreuses sont les critiques que les libéraux de l'école autrichienne et de l'école française ont de tout temps prononcées à l'endroit de la mathématisation de la science économique, dont Walras fut peut-être le plus grand représentant.

Gérard Minart n'embarrasse pourtant pas son récit de telles préoccupations. Il se contente de nous expliquer, quoiqu'avec beaucoup de précisions et un talent pour rendre le propos intéressant, les différentes phases de la formulation par Rueff de cette méthodologie, sans la défendre ni en elle-même ni face aux critiques.

En juin 1922, Rueff publie *Des sciences physiques aux sciences morales : Introduction à l'étude de la morale et de l'économie politique rationnelles*. Dans un article de 1925, Rueff présente « l'économie politique, science statistique » (*Revue de métaphysique et de morale*). Or Minart ne s'explique pas sur cette méthodologie de Rueff, sa conception de la science économique comme une science du même genre que les mathématiques. Il se contente d'affirmer : « Après Polytechnique et sous l'influence de Walras et de Colson il a définitivement tourné la page sur sa première intention de devenir biologiste pour entrer résolument dans la carrière d'économiste. Sans rien abandonner — point capital — d'un esprit et d'une démarche scientifiques où les mathématiques occupent la première place et forment de solides fondations pour les développements futurs de la pensée et de l'action. [...] Voilà son premier profil. C'est celui d'un économiste qui a proclamé dans son « discours de la méthode » sa volonté d'édifier une économie politique scientifique à côté de l'économie politique littéraire. Cette volonté le range dans une tradition, pour ne pas dire une école, très active à l'époque et très bien représentée par quelques fortes personnalités qui laisseront des traces dans l'histoire de la pensée économique : l'école des économistes-ingénieurs-mathématiciens-statisticiens. Beaucoup seront aussi polytechniciens. » (p.52)

Cette méthode, qui prétend faire une application des disciplines scientifiques aux faits économiques, a été largement critiquée au XIXe siècle par les économistes libéraux français comme Jean-Baptiste Say,

---

<sup>23</sup> Jacques Rueff, *De l'aube au crépuscule, autobiographie*, Paris, Plon, 1977, p.35

Yves Guyot ou Paul Leroy-Beaulieu, puis par les économistes autrichiens comme Mises ou Rothbard. Cette critique est à mon sens justifiée, comme j'ai pu le détailler il y a quelques années dans mon livre *Introduction à la méthodologie économique*. Qu'on soit convaincu ou non de l'erreur qui consiste à transformer la science économique, science des choix humains, en sous-discipline des mathématiques, et à faire usage des statistiques, qui n'éclairent que le passé, et non le présent, et encore moins l'avenir ; qu'on soit donc de l'avis des Autrichiens ou non, je crois qu'on doit regretter tout de même que Gérard Minart n'ait pas perfectionné sa biographie en traitant, même rapidement, de la question.

J'ai tâché d'étudier pour ma part deux manquements importants de cette biographie de Jacques Rueff, d'autant plus en détail que le livre est par ailleurs très agréable à lire et très instructif. C'est la grande qualité du livre dans son ensemble qui m'a suggéré de m'arrêter un peu longuement sur les deux seuls manques que j'ai pu trouver et qui, auraient-ils été étudiés, ne m'auraient laissé d'autres mots à prononcer sur l'ouvrage que cette formule que j'aurais aimé trouver davantage sur mes papiers d'écolier : 20/20.

[ SUPPLÉMENT ]

## Murray Rothbard

### *L'éducation gratuite et obligatoire (1/2)*

#### I. L'éducation de l'individu

Tout nourrisson vient au monde dépourvu des facultés caractéristiques qu'on attribue aux êtres humains pleinement développés. Cela ne signifie pas simplement la capacité de voir clairement, de se déplacer, de se nourrir, etc. ; cela signifie avant tout qu'il est dépourvu de la capacité de raisonnement — la capacité qui distingue l'homme des animaux. Cependant, la distinction fondamentale entre le bébé et les autres animaux est qu'il possède potentiellement ces pouvoirs, en particulier l'attribut de la raison, en lui. Le processus de croissance est le processus de développement des facultés de l'enfant. D'un état d'impuissance et d'incompétence semblable à celui que subissent quelques animaux nouveaux-nés, l'enfant grandit jusqu'à atteindre la gloire associée à la pleine stature d'un adulte.

Parce qu'ils sont immédiatement apparents aux sens, il est aisé de surestimer la nature purement physique de ces changements. La croissance du bébé en hauteur et en poids, son apprentissage de la marche et du langage, etc., peuvent être étudiés du point de vue des seules activités physiques ou musculaires concernées. Cependant, la caractéristique qui est d'une importance cruciale dans le processus de croissance est mentale : c'est le développement des facultés mentales, ou celui de la perception et de la raison. L'enfant, utilisant ses nouvelles capacités mentales, apprend et acquiert des connaissances — des connaissances non seulement du monde qui l'entoure, mais aussi de lui-même. Ainsi, son apprentissage de la marche et du langage et sa maîtrise de ces aptitudes dépendent de sa capacité mentale à acquérir cette connaissance et à l'utiliser. À mesure que l'enfant exerce sa faculté nouvelle de raisonnement, ainsi que ses capacités musculaires, ces capacités croissent et se développent, ce qui fournit à son tour à l'enfant une impulsion nouvelle dans l'exercice de ces facultés. Plus précisément, l'enfant en apprend sur le monde qui l'entoure, sur les autres enfants et les adultes, et sur ses propres capacités mentales et physiques.

Tout enfant venant au monde arrive dans un certain environnement. Cet environnement se compose des choses physiques, naturelles ou artificielles, et des autres êtres humains avec lesquels il entre en contact de diverses manières. C'est sur cet environnement qu'il exerce ses capacités en formation. Sa raison forme des jugements sur les autres personnes, sur ses relations avec eux et avec le monde en général ; sa raison lui révèle ses propres désirs et ses capacités physiques. De cette manière, en travaillant avec son environnement, l'enfant en croissance développe des objectifs et découvre des moyens de les atteindre. Ses objectifs sont basés sur sa propre personnalité, sur les principes moraux qu'il a conclus être les meilleurs, et sur ses goûts esthétiques ; sa connaissance des moyens est basée sur ce qu'il a appris être le plus approprié. Ce domaine de la « théorie » auquel il adhère, il l'a acquis avec

ses facultés de raisonnement, soit à partir de son expérience directe ou de celle des autres, soit grâce à une déduction logique effectuée par lui-même ou par d'autres. Quand il a finalement atteint l'âge adulte, il a développé ses facultés dans toute la mesure possible, et a acquis un ensemble de valeurs, de principes et de connaissances scientifiques.

L'ensemble de ce processus de croissance, de développement de toutes les facettes de la personnalité d'un homme, constitue son éducation. Il est évident qu'une personne acquiert son éducation dans toutes les activités de son enfance ; toutes ses heures d'éveil sont employées à l'apprentissage sous une forme ou sous une autre. <sup>1</sup> Il est évidemment absurde de limiter le terme « éducation » à la scolarisation formelle d'un individu. Une personne apprend tout le temps. Elle apprend et forme des idées sur les autres personnes, sur leurs désirs, sur les actions permettant de les réaliser, sur le monde et les lois naturelles qui le régissent, sur ses propres objectifs et les moyens de les atteindre. Elle formule des idées sur la nature de l'homme, et sur ce que devraient être ses propres objectifs et ceux des autres êtres humains à la lumière de cette nature. Il s'agit là d'un processus continu, et il est évident que la scolarisation formelle ne constitue qu'un élément dans ce processus.

Fondamentalement, tout le monde est de fait un « autodidacte ». L'environnement d'une personne, qu'il soit physique ou social, ne « détermine » pas les idées et les connaissances qu'elle développera en tant qu'adulte. C'est un fait fondamental de la nature humaine qu'une personne forme ses idées pour elle-même ; d'autres peuvent les influencer, mais personne ne peut déterminer dans l'absolu les idées et les valeurs que l'individu va adopter ou maintenir au cours de sa vie.

## **II. L'instruction formelle**

Si tout le monde est constamment en processus d'apprentissage, et si la vie de chaque enfant fait partie de son éducation, pourquoi avons-nous besoin d'une éducation formelle ? La nécessité d'un enseignement formel découle du fait que les facultés de l'enfant sont sous-développées et seulement potentielles : elles ont besoin d'expérience afin de se développer. Pour que cet exercice soit possible, l'enfant a besoin de matériaux environnementaux sur lesquels il puisse manœuvrer et avec lesquels il puisse travailler. Cependant, il est clair que pour une grande partie de son enseignement général, il n'a pas besoin d'instruction systématique ou formelle. Ses capacités physiques ne manquent presque jamais d'espace pour se développer et s'entraîner.

C'est pourquoi aucune instruction formelle n'est nécessaire. Si la nourriture et un abri lui sont fournis, l'enfant va grandir physiquement sans avoir besoin de beaucoup d'instruction. Ses relations avec autrui — les membres de sa famille et les étrangers — vont se développer spontanément tout au long de sa vie. Dans le but de répondre à ces problématiques, l'enfant exercera spontanément ses facultés sur les matériaux abondants dans le monde qui l'entoure. Les préceptes qui lui sont nécessaires peuvent être obtenus assez simplement, sans besoin d'une étude systématique.

Mais il est un domaine de l'éducation où la spontanéité directe, jointe à quelques préceptes, ne peut pas suffire : c'est le domaine des études formelles, et en particulier le domaine de la connaissance intellectuelle. Cette connaissance, qui réside au-delà du périmètre de sa vie quotidienne, implique un exercice supérieur des capacités de raisonnement. Elle doit être conférée par l'utilisation de l'observation et le raisonnement déductif, et maîtriser un tel appareil de réflexion prend beaucoup de temps. En outre, cela doit être enseigné méthodiquement, parce qu'un raisonnement se construit par étapes logiquement ordonnées, qui transforment l'observation en un ensemble cohérent de connaissances.

---

<sup>1</sup> Les adultes sont eux aussi engagés dans l'apprentissage tout au long de leur vie, un apprentissage à propos d'eux-mêmes, des autres personnes, et du monde. Cependant, étant donné que leurs facultés de raisonnement, contrairement à celles de l'enfant, sont déjà développées, on ne les abordera pas ici.

L'enfant, manquant de facultés pleinement développées pour l'observation et le raisonnement, n'apprendra jamais ces sujets tout seul, comme il peut le faire pour d'autres. Il ne peut pas les observer et en déduire des conclusions sans aide, par ses propres facultés mentales. Il peut apprendre ces sujets grâce aux explications orales d'un instructeur, grâce à la lecture de livres, ou par le biais des deux méthodes. L'avantage du livre est qu'il peut énoncer le sujet pleinement et méthodiquement ; l'avantage de l'enseignant est que, en plus de connaître préalablement le livre, il connaît l'enfant et se charge directement de lui : il peut lui expliquer les points importants ou imprécis. De manière générale, on a pu constater que l'alliance des livres et de l'enseignant est la meilleure technique pour tout enseignement formel.

L'instruction formelle traite donc de l'ensemble des connaissances sur certains sujets précis. Ces sujets sont les suivants : tout d'abord, la lecture, de sorte que l'enfant dispose d'un remarquable outil pour l'acquisition prochaine de connaissances, et avec pour corollaire les différents « arts du langage », tels que l'orthographe et la grammaire. L'écriture est une autre puissante clé dans le développement mental de l'enfant. Une fois que ces outils ont été maîtrisés, l'instruction se déroule naturellement suivant un développement logique : la lecture sert à aborder des sujets tels que les lois naturelles de la planète (sciences naturelles) ; l'histoire de l'évolution de l'homme, de ses buts et de ses actions (histoire, géographie) ; et plus tard les « sciences morales » du comportement humain (l'économie, la politique, la philosophie, la psychologie), et l'étude des créations inventives de l'homme (la littérature). L'essai et la composition constituent les ramifications de l'écriture. Un troisième outil élémentaire doté d'une grande puissance est l'arithmétique, qui commence par de simples chiffres et qui mène aux branches les plus développées des mathématiques. Parmi ces sujets fondamentaux, la lecture est de la première importance, et c'est pour cela que l'apprentissage de l'alphabet est le premier et le plus important des outils à acquérir.

Il est devenu à la mode de tourner en dérision l'accent mis sur les « trois R »<sup>2</sup>, mais il est évident que ceux-ci sont d'une importance considérable, et plus tôt ils seront convenablement acquis, plus tôt l'enfant sera en mesure de faire sien le vaste domaine de connaissance que constitue le grand héritage de la civilisation humaine. Ces « trois R » sont les clés qui permettent d'ouvrir les portes de la connaissance humaine, ainsi que les portes de l'épanouissement et du développement des facultés mentales de l'enfant. Il est également clair que ce n'est que dans les sujets techniques que l'enseignement formel peut être d'une quelconque nécessité ou utilité, puisque ce genre de connaissance doit être présenté méthodiquement. Il est évident que nous n'avons pas besoin d'enseignement formel pour « savoir comment jouer », pour « appartenir à un groupe », pour « sélectionner un dentiste », et pour une multitude de « cours » similaires fournis dans « l'éducation moderne ». Et puisqu'il n'y a pas besoin d'enseignement formel pour le sport ou la spontanéité, il n'y a pas besoin d'apprentissage pour « l'éducation physique » ou pour peindre avec ses doigts.<sup>3</sup>

### III. La diversité humaine et l'instruction individuelle

L'une des données les plus importantes à propos de la nature humaine est la grande diversité qu'il existe entre les individus. Bien entendu, il y a certaines caractéristiques globales — physiques et mentales — qui sont communes à tous les êtres humains.<sup>4</sup> Toutefois, plus que dans toute autre espèce, les individus humains sont des êtres distincts et séparés. Non seulement chaque empreinte digitale est unique, mais chaque personnalité est également unique. Chaque personne est unique quant à ses goûts,

---

<sup>2</sup> *Reading, Writing and Arithmetics* (Lecture, écriture, et arithmétique). (Ndlr).

<sup>3</sup> Plus tard dans la vie, les jeunes peuvent bien entendu prendre des cours spécifiques pour l'athlétisme, la peinture ou la musique, mais ce sera très différent, car il s'agira d'approcher ce sujet méthodiquement comme une spécialité.

<sup>4</sup> Pour des ressources complémentaires sur les sujets de l'individualité et de la psychologie biologiques, voir Roger J. Williams, *Free and Unequal* (1953), et *Biochemical Individuality* (1956) ; Gordon W. Allport, *Becoming* (1955) ; et Abraham H. Maslow, *Toward a Psychology of Being* (1962).

ses centres d'intérêts, ses facultés et les activités qu'elle choisit d'entreprendre. Les activités animales, routinières et guidées par l'instinct, tendent à être uniformes et semblables. Mais les individus humains, malgré des similarités quant aux fins et aux valeurs, malgré des influences mutuelles, tendent à exprimer la marque unique de leur propre personnalité. L'augmentation de la variété individuelle tend à être à la fois la cause et l'effet du progrès de la civilisation. À mesure que la civilisation se développe, la raison et les goûts d'une personne ont de plus en plus d'opportunités de se développer dans un nombre croissant de domaines. Et de telles opportunités entraînent le perfectionnement de la connaissance et le progrès, qui à leur tour améliorent le degré de civilisation de la société. De plus, la variété des intérêts et des talents des individus permettent l'accroissement de la spécialisation et de la division du travail, sur lesquelles reposent les économies avancées. Comme l'a écrit le révérend George Harris :

*« La sauvagerie, c'est l'uniformité. Les distinctions principales sont le sexe, l'âge, la taille et la force. Les sauvages ... pensent de la même façon ou ne pensent pas du tout et leur conversation repose sur l'usage de monosyllabes. Il n'y existe pour ainsi dire aucune variété ; il n'y a qu'une masse d'hommes, de femmes et d'enfants. Le stade supérieur suivant, le barbarisme, est marqué par la variété croissante des fonctions. Une certaine division du travail s'est installée, ainsi qu'un certain partage des pensées, une meilleure gouvernance et un plus grand exercice de l'intelligence et des arts. Le stade le plus élevé, la civilisation, manifeste le plus grand degré de spécialisation. Le nombre de fonctions distinctes s'est accru. Les professions mécaniques, commerciales, éducatives, scientifiques, politiques et artistiques se sont multipliées. Si les sociétés primitives se caractérisent par la similitude et l'égalité, les sociétés développées sont marquées par la différence, l'inégalité et la variété. Plus la civilisation décline, plus la monotonie s'installe ; plus elle s'élève, plus la variété se répand. Plus elle décline, plus les personnes se ressemblent ; plus elle s'élève, plus les personnes se distinguent les unes des autres. Il semble que la quête de l'égalité conduise au déclin vers un état de sauvagerie, et qu'à l'inverse la recherche de la variété constitue un progrès vers un degré supérieur de civilisation... »*

*C'est pourquoi, si le progrès est issu de la satisfaction croissante des besoins, il devrait exister encore davantage de variété dans les fonctions et de nouvelles et plus complètes différenciations dans les formations et les carrières. Chaque étape du progrès implique l'addition d'un facteur humain qui, d'une certaine manière, se distingue de tous les facteurs existants. Le progrès de la civilisation ... doit donc correspondre à une augmentation de la diversification des individus qui composent la société... Chaque nouvelle invention et chaque nouvel art doit se combiner avec un savoir nouveau et une plus large application des principes moraux. »<sup>5</sup>*

Avec le développement de la civilisation et de la diversité individuelle, il y a de moins en moins de place pour l'uniformité et donc de moins en moins d'« égalité ». Seuls les robots d'une ligne de production ou des brins d'herbe peuvent être considérés comme parfaitement égaux, comme identiques quant à chacun de leurs attributs. Plus le nombre d'attributs que deux organismes ont en commun est faible, moins ils sont « égaux » et plus ils sont inégaux. Les êtres humains civilisés, par conséquent, sont inégaux dans la plupart de leurs traits de personnalité. L'existence de cette inégalité dans les goûts, les capacités et les caractères, n'est pas nécessairement une distinction injuste. Elle reflète simplement le spectre de la diversité humaine.

Il est évident que l'enthousiasme généralisé en faveur de l'égalité est fondamentalement anti-humain. Il tend à réprimer l'épanouissement de la diversité individuelle, de la personnalité individuelle et de la civilisation elle-même ; il est une course accélérée vers l'uniformité des temps sauvages. Étant donné que les capacités et les intérêts sont naturellement divers, toute trajectoire allant dans le sens d'une plus grande égalité dans la majorité ou la totalité des domaines, est une cause de décadence. Une telle orientation s'oppose au développement du talent, du génie, de la variété, et de la capacité de raisonnement. Niant les principes fondamentaux de la vie humaine et du développement humain, le credo de l'égalité et de l'uniformité est un credo de mort et de destruction.

---

<sup>5</sup> George Harris, *Inequality and Progress* (Boston: Houghton, Mifflin, 1898), pp.74-75, 88 et passim.

Il existe toutefois certaines situations dans lesquelles l'égalité entre les hommes est judicieuse et bénéfique. Chaque individu devrait pouvoir développer ses facultés et sa personnalité dans le cadre le plus libre possible. Afin d'obtenir ce cadre, il doit être protégé de la violence qui pourrait s'exercer contre lui. La violence ne peut que comprimer et détruire l'activité et le développement humains, et ni la raison ni la créativité ne peuvent fonctionner dans une atmosphère de coercition. Si chaque personne jouit d'une défense égale contre la violence, cette « égalité devant le droit » lui permettra de maximiser le déploiement de ses capacités.

Puisque chaque personne est un individu unique, il est clair que le meilleur modèle d'instruction formelle sera le modèle le plus adapté à ses propres particularités individuelles. Chaque enfant possède une intelligence, des aptitudes et des intérêts différents. Par conséquent, le meilleur choix quant au rythme de l'enseignement, à son organisation, à sa variété, à ses méthodes ainsi qu'au contenu des leçons, différera grandement d'un enfant à l'autre. Tel enfant sera mieux disposé, par ses goûts et ses capacités, à suivre un cours intensif d'arithmétique trois fois par jour, suivi six mois plus tard par un cours similaire de lecture ; tel autre enfant saura étudier plusieurs cours simultanément dans une brève période de temps ; un troisième enfin aura besoin d'une longue période pour apprendre à lire, etc. L'instruction se composant d'étapes formelles et méthodiques, il existe une variété infinie de rythmes et de combinaisons qui peuvent convenir au mieux pour chaque enfant.

Il est donc évident que la meilleure forme d'instruction est l'instruction individuelle. Un cours dans lequel un professeur enseigne à un élève est clairement de loin la meilleure forme de cours. Ce n'est que dans ces conditions que les capacités humaines peuvent se développer au mieux. Il est certain que l'école traditionnelle, avec ses classes où un professeur enseigne à de nombreux élèves, est comparativement un système infiniment plus mauvais. Étant donné que chaque enfant diffère des autres quant à ses goûts et ses capacités, et que le professeur ne peut enseigner qu'une chose à la fois, il est évident que chaque classe doit couler l'enseignement dans un moule uniforme. Quels que soient le rythme, l'organisation ou la variété que le professeur adopte dans sa manière d'enseigner, il fait violence à chaque enfant. Toute scolarisation implique une déformation de chaque enfant pour l'adapter au lit de Procuste de l'uniformité insoutenable.

Dès lors, quel langage devons-nous tenir face aux lois qui imposent la scolarisation obligatoire de chaque enfant ? Ces lois sont généralisées dans le monde occidental. Dans les pays où les écoles privées sont autorisées, elles doivent toutes se conformer aux normes éducatives imposées par l'État. Toujours est-il que l'injustice que représente l'instauration de normes éducatives doit être bien comprise. Certains enfants sont plus simples d'esprit et l'éducation doit leur être inculquée à un rythme plus lent ; les enfants brillants ont besoin d'un rythme soutenu pour développer leurs facultés. De plus, de nombreux enfants montrent d'excellentes aptitudes dans un domaine et se retrouvent mauvais dans un autre. Ils mériteraient certainement d'avoir la permission de s'adonner aux sujets dans lesquels ils sont les meilleurs, et de délaisser ceux où ils peinent. Quelles que soient les normes que l'État impose dans l'éducation, une injustice est commise à l'égard de chaque enfant — à l'égard des plus bêtes qui ne peuvent assimiler aucun enseignement ; à l'égard de ceux qui se montrent capables dans certaines matières et incapables dans d'autres ; à l'égard des enfants brillants qui aimeraient cultiver leur esprit avec des leçons plus avancées, et qui doivent attendre que leurs camarades les moins avancés aient rattrapé le wagon. De la même manière, quel que soit le rythme que le professeur adopte dans la classe, il commet une injustice à l'égard de presque tous ses élèves — à l'égard des élèves idiots qui ne peuvent pas suivre, et à l'égard des élèves brillants qui y perdent leur intérêt et les chances précieuses qu'ils avaient de développer au maximum leurs capacités.

Assurément, la plus grande des injustices est l'interdiction qu'ont les parents d'instruire leurs propres enfants. L'instruction parentale est conforme à l'arrangement idéal. Il s'agit, tout d'abord, d'une instruction individualisée, où le professeur s'occupe directement d'un enfant unique et s'adapte à ses capacités et à ses intérêts. En second lieu, qui mieux que les parents peut connaître les capacités et la

personnalité d'un enfant ? Par leur vie quotidienne en commun avec l'enfant, et par leur amour pour lui, les parents sont les plus qualifiés pour lui donner l'instruction formelle nécessaire. L'enfant reçoit ainsi l'attention individuelle qui correspond à sa propre personnalité. Personne n'est plus qualifié que le parent pour savoir combien ou à quel rythme il faut enseigner à l'enfant, quelle dose de liberté ou d'accompagnement il a besoin, etc.

Presque tous les parents sont à même d'instruire leurs enfants, en particulier pour les matières élémentaires. Ceux qui manquent de qualifications dans ces matières peuvent embaucher des tuteurs individuels. Ces tuteurs peuvent également être employés dans les cas où les parents n'ont pas suffisamment de temps disponible pour se charger eux-mêmes de l'instruction formelle de leurs enfants. Les parents sauront mieux que quiconque s'il est souhaitable qu'ils instruisent eux-mêmes leur enfant, ou, dans le cas contraire, quel tuteur serait le mieux à même de le faire à leur place. Les parents peuvent mesurer les progrès de l'enfant, les effets quotidiens de l'instruction du tuteur, etc.

En complément de l'instruction parentale et des cours particuliers, les parents peuvent envoyer leurs enfants dans des écoles privées. Cette alternative, toutefois, n'est pas aussi satisfaisante, à cause de la nécessaire absence de toute instruction individuelle et de tout rythme individuel d'apprentissage. Les classes sont remplies d'enfants, et tant la durée des cours que leur niveau sont fixés. Le seul argument qui fasse préférer les écoles à l'instruction individuelle est d'ordre économique : le prix des cours particuliers est prohibitif pour la plupart des parents. En conséquence, ils se doivent d'adopter la seule alternative possible, l'instruction de masse, où un professeur enseigne à de nombreux enfants simultanément. Il est clair que ces écoles privées représentent une solution inférieure à l'instruction individuelle. Quel que soit le rythme que le professeur adopte, une injustice est commise envers une majorité d'enfants. Lorsque l'État impose certains « critères » aux écoles privées, un crime bien plus grand est commis à l'encontre des enfants. Car si le choix éducatif est entièrement libre et débarrassé de toute coercition étatique, les parents, qui connaissent et aiment leur enfant plus que quiconque, seront en mesure de sélectionner le meilleur mode d'instruction qu'ils peuvent se permettre de payer. S'ils embauchent un tuteur privé, ils choisiront le plus compétent pour enseigner à leur enfant. S'ils peuvent choisir n'importe quel type d'école privée, ils choisiront la plus adaptée à leur enfant. L'avantage d'un développement illimité des écoles privées est qu'il se constituera dans le marché libre un type différent d'établissement scolaire pour chaque type de demande. Certaines écoles seront faites pour accueillir spécialement les enfants brillants, d'autres pour les enfants moyens, et d'autres encore pour les plus médiocres ; certaines sélectionneront les enfants montrant un large éventail d'aptitudes variées, d'autres qui tireraient profit à se spécialiser, etc. Mais si l'État décrète, par exemple, qu'il sera interdit pour une école de ne pas enseigner l'arithmétique, cela voudra dire que ces enfants qui peuvent être brillants dans d'autres domaines mais n'ont que peu ou pas d'aptitude pour l'arithmétique devront être les victimes d'une souffrance inutile. La décision de l'État d'imposer des règles uniformes constitue une grave violation à la diversité des goûts et des talents humains.

Les lois sur la scolarisation obligatoire édictées par l'État ne se limitent pas à réprimer le développement d'écoles privées spécialisées et en partie individualisées, répondant aux besoins des différents types d'enfants. Elles empêchent l'éducation de l'enfant par les personnes qui, sous de nombreux rapports, sont les mieux qualifiés — ses parents. Ces lois contraignent également les enfants qui montrent peu ou aucune aptitude pour l'instruction à aller à l'école. Il s'avère que parmi la variété des capacités humaines il existe un grand nombre d'enfants aux dispositions intellectuelles inférieures à la normale, qui ne sont pas réceptifs à l'instruction et dont les capacités de raisonnement sont assez faibles. Forcer ces enfants à la scolarisation, comme le fait l'État presque partout, est un crime commis envers leur nature. Dénués de la capacité d'assimiler des connaissances ordonnées, ils doivent rester assis et souffrir pendant que les autres apprennent ; tandis que les élèves brillants et moyens sont contraints de freiner leur apprentissage pendant que ces élèves sont mis sous pression pour digérer l'enseignement dispensé. Dans tous les cas, l'instruction n'a à peu près aucun effet sur ces enfants, qui

gaspillent de nombreuses heures de leur vie à cause d'un simple décret étatique. Si ces heures étaient plutôt utilisées pour développer une expérience simple et directe, ils seraient sans aucun doute des enfants puis des adultes plus équilibrés. Mais les parquer dans une école pour les former pendant une décennie de leur vie et les forcer à assister à des cours pour lesquels ils ne montrent ni intérêt ni capacité, c'est altérer complètement leur personnalité.

#### **IV. Les parents ou l'État ?**

La question centrale de cette discussion est la suivante : est-ce aux parents ou à l'État d'être le gardien de l'enfant ? Une caractéristique essentielle de la vie humaine est que, pendant de nombreuses années, l'enfant reste relativement incapable, et qu'il acquiert sa responsabilité relativement tard. Jusqu'à ce que ses capacités soient pleinement développées, il ne peut pas complètement se prendre en charge comme une personne responsable. Il doit être placé sous tutelle. Cette tutelle est une tâche complexe et difficile. D'une enfance de complète dépendance et de soumission aux adultes, l'enfant doit grandir progressivement pour atteindre le statut d'adulte indépendant. La question est : sous l'égide de qui, sous la « propriété » virtuelle de qui doit être cet enfant ? Celle de ses parents ou celle de l'État ? Il n'y a pas de troisième solution ni de juste milieu dans cette question. Une entité doit avoir le contrôle, et personne ne suggère qu'une tierce partie puisse avoir le droit de saisir l'enfant et de l'élever.

Il est évident que l'état naturel des choses est que ce sont les parents qui ont la charge de l'enfant. Les parents sont littéralement ceux qui produisent l'enfant, et la relation que l'enfant entretient avec eux est plus intime qu'avec quiconque. Les parents ont des liens affectifs avec l'enfant. Les parents s'intéressent à l'enfant en tant qu'individu, et sont les plus susceptibles de s'intéresser et de connaître ses exigences et sa personnalité. Enfin, pour quelqu'un qui croit ne serait-ce qu'un peu à une société libre, où chacun est maître de lui-même et propriétaire de ses créations, il est évident que son propre enfant, l'un de ses produits les plus précieux, est également à sa charge.

La seule alternative logique à la « propriété » des parents sur l'enfant est que l'État se saisisse de l'enfant et l'éduque complètement lui-même. Pour tout défenseur de la liberté, l'idée d'une telle action paraîtrait monstrueuse. Tout d'abord, les droits des parents sont complètement bafoués, leur propre création chérie leur est enlevée pour être soumise à la volonté d'étrangers.

En second lieu, les droits de l'enfant sont violés, car il grandit dans la soumission à l'égard d'un État qui ne lui offre aucun amour et qui s'intéresse peu à sa personnalité. En outre — et c'est le point le plus important — afin d'être « éduqué », afin de développer au maximum ses facultés, chaque individu a besoin de liberté. Nous avons vu précédemment que l'absence de violence est une condition essentielle au développement de la raison et de la personnalité d'un homme. Mais l'État ! La raison d'être même de l'État repose sur la violence, sur la contrainte. C'est un fait que la caractéristique même qui distingue l'État des autres individus et groupes est que l'État possède seul le pouvoir (légal) de faire usage de violence. À la différence de toutes les autres personnes et organisations, l'État émet des décrets qui doivent être respectés sous peine d'emprisonnement ou de subir la chaise électrique. L'enfant aurait à grandir sous les ailes d'une institution reposant sur la violence et la restriction. Quelle sorte de développement pacifique pourrait avoir lieu sous de tels auspices ?

En outre, l'État imposerait inévitablement l'uniformité de l'enseignement. Non seulement l'uniformité est plus agréable à l'humeur bureaucratique et plus facile à appliquer, mais elle serait presque inévitable dans un univers où le collectivisme a supplanté l'individualisme. Si la propriété collective de l'État sur les enfants remplaçait celle des parents, il est clair que le principe collectiviste serait aussi appliqué à l'enseignement. Surtout, ce qui serait enseigné serait la doctrine de l'obéissance à l'État lui-même. Car la tyrannie n'est pas vraiment agréable à l'esprit de l'homme, qui réclame la liberté pour se développer pleinement.

En conséquence, des techniques inculquant le respect du despotisme et d'autres types de « contrôle de la pensée » sont amenés à émerger. Au lieu de spontanéité, de diversité, et d'hommes indépendants, on verrait émerger une race de suiveurs passifs, des moutons sous la garde de l'État. Ils ne seraient alors qu'incomplètement développés : ils ne seraient qu'à moitié vivants.

On pourrait dire que personne n'oserait envisager ces mesures monstrueuses. Même la Russie communiste n'est pas allée jusqu'à imposer un « communisme des enfants », même si elle a fait presque tout le reste pour éliminer la liberté. Le fait est, cependant, que c'est l'objectif logique des étatistes dans le domaine de l'éducation. La question qui s'est présentée dans le passé et dans le présent est la suivante : y aura-t-il une société libre avec contrôle par les parents, ou un despotisme avec un contrôle par l'État ? Nous verrons le développement logique de l'idée d'empiètement et de contrôle de l'État. L'Amérique, par exemple, a commencé en grande partie avec un système éducatif complètement privé, ou bien avec des écoles philanthropiques. Puis, au XIX<sup>e</sup> siècle, le concept d'éducation publique a subtilement évolué, jusqu'à ce que tout le monde soit « invité » à aller à l'école publique, et que les écoles privées soient accusées de semer la discorde. Enfin, l'État imposa la scolarisation obligatoire aux individus, soit en forçant les enfants à aller à l'école publique, soit en imposant des normes arbitraires pour les écoles privées. L'instruction parentale suscitait la désapprobation. C'est pourquoi l'État est rentré en guerre avec les parents pour prendre le contrôle sur leurs enfants.

Non seulement nous avons assisté à une tendance à l'augmentation du contrôle exercé par l'État, mais les effets de cette tendance ont été aggravés par le système même de l'égalité devant la loi, qui s'applique dans la vie politique. La conséquence a été la croissance d'une passion pour l'égalité en général. Le résultat a été une propension à considérer chaque enfant comme égal à tous les autres, comme méritant un traitement égal, et à imposer une uniformité complète dans la salle de classe. Autrefois, l'uniformité avait tendance à être établie sur la base du niveau moyen de la classe ; mais comme cela frustrait les moins bons élèves (lesquels, au nom de l'égalité et de la démocratie, devaient être gardés au même niveau que les autres), l'enseignement tend désormais de plus en plus à se conformer aux niveaux les plus bas.

Nous verrons que, dès que l'État a commencé à contrôler l'éducation, sa tendance évidente a été d'agir de plus en plus de manière à réprimer et à entraver l'éducation plutôt que de chercher le vrai développement de l'individu. Sa tendance a été de contraindre, de chercher l'égalitarisme et le nivellement par le bas, de diminuer la matière à enseigner et même d'abandonner tout enseignement formel, d'inculquer l'obéissance à l'État et au « groupe », plutôt que le développement de l'indépendance, et enfin de déprécier les matières intellectuelles. Enfin, c'est l'engouement de l'État et de ses sbires pour le pouvoir qui explique que « l'éducation moderne » s'attache à « l'éducation de l'enfant dans son ensemble » et à faire de l'école une « tranche de vie », où les individus jouent, s'adaptent au groupe, etc. La conséquence de cela, ainsi que de toutes les autres mesures, a été de réprimer toute tendance au développement des facultés de raisonnement et de l'indépendance individuelle ; d'essayer d'usurper de diverses manières la fonction « pédagogique » (en dehors de l'enseignement formel) de la maison et des amis, et d'essayer de conduire l'« enfant complet » sur les sentiers souhaités. Ainsi, « l'éducation moderne » a abandonné les fonctions d'enseignement formel de l'école au profit du moulage total de la personnalité, pour faire respecter l'égalité de l'apprentissage au niveau du moins éduicable, et pour usurper autant que possible le rôle éducatif général de la maison et des autres types d'influences. Puisque personne n'est à même d'accepter d'emblée la « communisation » des enfants par l'État, même dans la Russie communiste, il est évident que le contrôle de l'État doit être obtenu plus silencieusement et subtilement.

Pour quiconque s'intéresse à la dignité de la vie humaine, au progrès et au développement de l'individu dans une société libre, il est aisé de choisir entre le contrôle parental et le contrôle de l'État sur les enfants.

L'État devrait-il alors se garder dans tous les cas d'intervenir dans les relations entre parents et enfants ? Supposons que les parents agressent et mutilent l'enfant. Devons-nous le permettre ? Si non, où devons-nous tracer la ligne ? La ligne peut être tracée facilement. L'État peut se cantonner strictement à la fonction de défendre tout le monde face à la violence de tout le monde. Cela inclut les enfants autant que les adultes, puisque les enfants sont de potentiels adultes et de futurs hommes libres. L'incapacité à « éduquer » un enfant, ou plutôt, à l'instruire, n'est en aucun cas un motif d'intervention. La différence entre ces situations a été brièvement établie par Herbert Spencer :

*« On ne peut fournir aucune raison en faveur d'une telle intervention [de l'État] tant que les droits des enfants n'ont pas été violés, et leurs droits ne sont pas violés par le peu de soin qu'on porterait à leur éducation [à leur instruction, en réalité]. En effet... ce que nous appelons les droits sont de simples subdivisions arbitraires de la liberté générale d'exercer nos facultés ; et ne peut être appelé violation des droits que ce qui diminue effectivement cette liberté — ce qui prive d'un pouvoir existant antérieurement de poursuivre les objets de désir. Le parent qui néglige l'éducation d'un enfant ne fait pas cela. La liberté d'exercer les facultés est laissée intacte. Omettre l'instruction n'ôte en aucun cas la liberté d'un enfant à faire tout ce qu'il désire de la meilleure façon qu'il peut, et cette liberté est tout ce que l'équité demande. Chaque agression, ne l'oublions pas — toute infraction à des droits — est nécessairement active ; tandis que chaque négligence, inattention, omission, est aussi nécessairement passive. Par conséquent, peu importe le mal que la non-exécution d'une obligation parentale peut causer ... elle ne constitue pas une violation de la loi d'égalité de liberté et ne peut donc être prise en compte par l'État. »<sup>6</sup>*

## V. Les fréquentations de l'enfant

Un autre argument majeur, même si généralement négligé, contre la scolarisation obligatoire est que, si l'instruction est obligatoire et que les parents ne peuvent se permettre financièrement d'envoyer leurs enfants dans une école privée ou d'engager un tuteur, et qu'on les empêche d'instruire eux-mêmes leurs enfants, ils devront envoyer leurs enfants dans une école publique. La plupart des enfants qui sont à l'école publique n'y seraient pas s'il n'y avait pas de loi sur la scolarisation obligatoire. Cela inclut notamment les enfants retardés, les enfants sous-éduqués, et divers types de délinquants juvéniles et de voyous. Alors que les parents préféreraient ne pas envoyer leurs enfants à l'école plutôt que de les obliger à fréquenter ce type d'individus, l'État les force à agir ainsi, avec des conséquences désastreuses et incalculables pour les enfants innocents. Éloignés de la surveillance et de l'attention de leurs parents une partie de la journée, les enfants sont obligés de traîner avec des camarades dépravés, et risquent de subir leur influence et d'intégrer des gangs de jeunes, de tomber dans la drogue, etc.

Ce ne sont bien entendu pas des maux insurmontables, comme toute personne un peu informée le sait, mais, fidèle à la haine commune qu'elle professe envers la supériorité individuelle et la distinction, la passion pour le nivellement et l'égalitarisme proclame : cela est bénéfique, donc contraignons chaque enfant à apprendre la « vie » et forçons-les à fréquenter les pires éléments de l'humanité. L'envie et la haine envers les meilleurs et les plus doués se ressentent dans leurs opinions, et sous-tendent leur complaisance envers l'égalitarisme et la suppression conséquente de la potentielle supériorité d'un individu.

---

<sup>6</sup> Herbert Spencer, *Social Statics: The Conditions Essential to Human Happiness Specified, and the First of Them Developed* (New York, Robert Schalkenbach Foundation, 1970), p. 294. Un autre auteur a exprimé la même idée, à propos d'un parent et des autres membres de la société : « ses associés ne peuvent le contraindre à s'occuper de son enfant, quoiqu'ils puissent bien l'empêcher par la force de lui causer du mal. Ils peuvent empêcher les actes ; ils ne peuvent pas forcer la réalisation d'actions ». Clara Dixon Davidson, "Relations Between Parents and Children", *Liberty*, September, 3, 1892.

## VI. Éducation obligatoire vs. éducation libre

Peu après l'établissement de la scolarisation obligatoire, le révérend George Harris a indiqué en quoi elle avait pour effet d'imposer l'uniformité et l'égalité :

*« L'éducation est d'ores et déjà si généralement dispensée aux États-Unis et dans les autres pays [1897] que, sans prévoir des conditions imaginaires, il n'est pas difficile de se figurer le genre d'égalité qu'accorde cette opportunité... La même quantité de temps est accordée à chacun ; les mêmes cours sont prescrits à chacun ; les mêmes professeurs sont nommés pour tous. L'opportunité n'est même pas simplement disponible, mais imposée à chacun. Même dans le cadre d'une organisation socialiste il est difficile d'imaginer un arrangement qui puisse mieux égaliser l'offre d'éducation que ne le fait le système actuel des écoles publiques. Même M. Bellamy [un important socialiste totalitaire de cette époque] imagine les écoles de l'année 2000 formées de la même manière que celles du XIX<sup>e</sup> siècle. Tout aura changé sauf les écoles... Derrière cinquante tables exactement semblables, cinquante garçons et filles sont assis et récitent une leçon qui leur est prescrite à tous... Toutefois, l'algèbre n'est pas une opportunité pour le garçon qui n'a aucun goût pour les mathématiques... En effet, plus l'opportunité est égale en apparence, plus elle est inégale en réalité. Lorsque la même instruction est apportée pendant le même nombre d'heures par jour et par les mêmes professeurs à cinquante garçons et filles, la majorité de ces enfants n'ont plus aucune opportunité du tout. Les élèves brillants sont freinés... les élèves médiocres sont incapables de suivre le rythme... les élèves moyens se découragent à la vue de la facilité avec laquelle leurs camarades les plus brillants accomplissent leurs tâches. »<sup>7</sup>*

Dans les années 1940, l'écrivain et critique anglais Herbert Read mit l'accent sur la diversité humaine en faisant valoir l'objection « psychologique » à un « système d'éducation nationale » obligatoire :

*« Le genre humain se distingue naturellement en de nombreux types, et comprimer tous ces différents types à l'intérieur d'un même moule doit mener inévitablement à des déformations et des refoulements. Les écoles devraient être formées selon de nombreux modèles, suivant différentes méthodes et accueillant différentes dispositions. On pourrait soutenir que même un État totalitaire doit reconnaître ce principe, mais la vérité est que la différenciation est un processus organique correspondant à l'association spontanée et intermittente des individus dans des buts précis. Diviser et séparer n'est pas la même chose que joindre et agréger. C'est précisément le processus inverse. Tout le système de l'éducation, en tant que processus naturel que nous avons envisagé, s'effondre si nous cherchons à la transformer en structure artificielle. »<sup>8</sup>*

Le grand philosophe Herbert Spencer a signalé le despotisme inhérent à l'éducation obligatoire :

*« Qu'entend-on en disant que l'État devrait éduquer le peuple ? Pourquoi devrait-il être éduqué ? À quoi sert l'éducation ? Clairement, elle sert à rendre les gens aptes à la vie en société — à faire d'eux de bons citoyens. Et qui devra juger ce qu'est un bon citoyen ? L'État : il n'y a pas d'autre juge. Et qui devra déterminer comment on produira ces bons citoyens ? L'État : il n'y a pas d'autre juge. De sorte que la proposition peut être convertie en celle-ci : un État doit modeler les enfants pour qu'ils deviennent de bons citoyens... Il doit d'abord se constituer pour lui-même une conception claire de ce que sera le citoyen idéal ; cela étant fait, il doit ensuite établir un système de discipline qui semble le plus approprié pour produire des citoyens conformes à ce modèle. Ce système de discipline, l'État est contraint de l'appliquer avec la plus grande fermeté. S'il agissait différemment, en effet, il autoriserait les hommes à devenir différents de ce que, dans son propre jugement, ils devraient devenir, et échouerait ainsi dans la tâche qu'il s'était missionné de remplir. »<sup>9</sup>*

Mme Isabel Paterson a brillamment résumé la tyrannie de l'éducation publique obligatoire et la supériorité du libre choix de l'éducation privée :

---

<sup>7</sup> Harris, *Inequality and Progress*, pp. 42 - 43.

<sup>8</sup> Herbert Read, *The Education of Free Men* (Londres, Freedom Press, 1944), pp. 27 - 28.

<sup>9</sup> Spencer, *Social Statics*, p. 297.

*« Le pouvoir politique est... par sa nature, condamné à terme à légiférer face à la fois aux faits et aux opinions, en prescrivant les programmes des écoles. À un certain moment, le savoir scientifique le plus exact et le plus susceptible de démonstration deviendra certainement la source de protestations de la part de l'autorité politique, parce qu'il exposera la folie d'une telle autorité et ses effets pervers. Personne ne serait autorisé à montrer l'absurdité incroyable du « matérialisme dialectique » en Russie, en suivant la méthode de l'examen logique... et si le pouvoir politique est présumé compétent dans le contrôle de l'éducation, ce doit être le résultat dans n'importe quel pays.*

*Les manuels éducatifs sont nécessairement sélectifs quant aux sujets traités, au langage adopté et au point de vue choisi. Lorsque l'enseignement est dispensé par des écoles privées, la variété sera nombreuse entre les établissements ; les parents devront juger de ce qu'ils veulent voir leurs enfants apprendre dans les cursus proposés. De la sorte, chacun sera poussé dans une quête de la vérité objective... Nulle part on ne verra l'incitation à enseigner la « suprématie de l'État » en tant que philosophie obligatoire. Mais chaque système éducatif contrôlé par le pouvoir politique se mettra tôt ou tard à inculquer la doctrine de la suprématie de l'État, soit sous la forme du droit divin des rois, soit sous celle de la « volonté du peuple » de la « démocratie ». Une fois que cette doctrine a été acceptée, la tâche de libérer le citoyen de l'emprise du pouvoir politique devient une tâche herculéenne. Son corps, ses propriétés et son esprit sont tenus entre ses griffes depuis l'enfance. Même une pieuvre serait plus prompte à relâcher sa proie.*

*Un système éducatif obligatoire financé par l'impôt est le modèle global d'un État totalitaire. »<sup>10</sup>*

Ici il nous faut ajouter que, dans le système actuel, l'État a trouvé le moyen, aux États-Unis, d'inciter les écoles privées à enseigner la suprématie de l'État sans pour autant interdire les écoles privées comme ce fut le cas dans d'autres pays.

En mettant en place des diplômes mesurant des niveaux minimum, l'État a efficacement, quoique subtilement, étendu sa domination aux écoles privées et les a transformées, dans les faits, en extensions du système éducatif public. Seule la suppression de l'école obligatoire et des niveaux fixés nationale-ment libérera les écoles privées et leur permettra de fonctionner avec indépendance.

Mme Paterson traite succinctement du problème de l'éducation obligatoire et de l'alphabétisation :

*Mais certains enfants ne demeureraient-ils pas analphabètes ? Cela se pourrait, comme c'est le cas de certains enfants de nos jours ainsi que dans le passé. Les États-Unis ont connu un président qui n'apprit à lire et à écrire qu'après qu'il soit non seulement un adulte, mais qu'il se marie et parvienne à gagner sa vie par ses propres moyens. La vérité est que dans un pays libre, quiconque demeure analphabète pourra très bien s'en contenter ; quoique la simple alphabétisation ne soit pas une éducation suffisante par elle-même, mais une étape élémentaire dans l'initiation à la civilisation. Cependant, cette initiation à la civilisation ne peut en aucun cas être obtenue au travers d'un contrôle politique total des écoles. Elle n'est possible que dans une certaine disposition de l'esprit dans laquelle la connaissance est recherchée de manière volontaire.*

Et Mme Paterson répond aux professeurs et éducateurs qui seraient tentés de répondre par des invectives à sa critique :

*« Croyez-vous que personne ne vous confiera volontairement son enfant en vous payant pour l'instruire ? Pourquoi devez-vous extorquer votre rémunération et obtenir des élèves par la contrainte ? »<sup>11</sup>*

L'une des meilleures manières de considérer le problème de la scolarisation obligatoire est de réfléchir à l'analogie presque exacte qu'il existe dans le domaine de cet autre grand moyen d'éducation qu'est le journal. Que dirions-nous d'une proposition de loi, au niveau national ou local, qui viserait à utiliser l'argent du contribuable pour fonder un journal public diffusé dans tout le pays, et forcerait tous les individus, ou tous les enfants, à le lire ? Que dirions-nous par ailleurs de l'interdiction de

<sup>10</sup> Isabel Paterson, *The God of the Machine* (Caldwell, Idaho, Caxton Printers, 1943), pp. 271 - 72.

<sup>11</sup> Ibid, pp. 273 et 274, souligné dans l'original.

paraître que le gouvernement prononcerait envers tous les journaux, ou envers tous ceux qui ne respecteraient pas les « critères » de ce qu'une commission gouvernementale pense que les enfants devraient lire ? Une telle proposition serait généralement considérée avec horreur aux États-Unis, et pourtant tel est exactement le type de régime que l'État a établi dans le domaine de l'instruction scolaire.

Une presse publique d'État serait considérée comme une atteinte à la liberté fondamentale de la presse ; mais la liberté scolaire n'est-elle pas au moins aussi importante que la liberté de la presse ? Ne s'agit-il pas là de deux moyens cruciaux pour l'information et l'éducation du public, pour la recherche libre de la vérité ? Il est clair que la suppression de l'instruction libre doit être considérée avec une horreur encore supérieure que pour la suppression de la liberté de la presse, puisque dans le premier cas il s'agit d'esprits d'enfants, encore peu exercés.